ÉTUDES SUR LA PAROLE DE DIEU :

ÉPITRE aux HÉBREUX

par J.N. Darby

[Introduction 1](#_Toc361927826)

[CHAPITRE 1 4](#_Toc361927827)

[CHAPITRE 2 9](#_Toc361927828)

[CHAPITRE 3 13](#_Toc361927829)

[CHAPITRE 4 16](#_Toc361927830)

[CHAPITRE 5 19](#_Toc361927831)

[CHAPITRE 6 20](#_Toc361927832)

[CHAPITRE 7 23](#_Toc361927833)

[CHAPITRE 8 25](#_Toc361927834)

[CHAPITRE 9 26](#_Toc361927835)

[CHAPITRE 10 34](#_Toc361927836)

[CHAPITRE 11 41](#_Toc361927837)

[CHAPITRE 12 48](#_Toc361927838)

[CHAPITRE 13 52](#_Toc361927839)

# Introduction

L’importance de l’épître aux Hébreux demande que nous l’examinions avec un soin particulier. Elle a une place à elle, une place toute particulière. Le but de l’épître n’est pas la présentation de la position chrétienne en soi, envisagée comme fruit de la grâce souveraine, de l’oeuvre et de la résurrection de Christ, ou comme résultat de l’union des chrétiens avec Christ, de l’union des membres du corps avec la tête, faisant jouir ceux-ci de tous les privilèges qui sont en Lui. C’est une épître où celui qui a réellement saisi toute la portée du christianisme, vu comme plaçant le chrétien en Christ devant Dieu, soit individuellement, soit comme membre du corps, considère néanmoins le Seigneur d’ici-bas, et nous montre sa personne et ses offices dans le ciel, entre nous, dans la faiblesse sur la terre, et Dieu dans le ciel, dans le but de nous détacher (en tant que marchant ici-bas), de tout ce qui nous attache religieusement à la terre, lors même que le lien aurait été ordonné de Dieu Lui-même, comme c’était le cas parmi les Juifs.

Cette épître nous montre Christ en haut, et nous fait voir par conséquent que nos liens religieux avec Dieu sont célestes, bien que nous ne soyons pas encore nous-mêmes dans le ciel, ni considérés comme unis à Christ là-haut. Tout lien avec la terre est rompu, lors même que nous marchons sur la terre.

Il est tout naturel que ces instructions soient données dans une épître adressée aux Juifs, parce que leurs relations religieuses avaient été terrestres, et en même temps solennellement ordonnées par Dieu Lui-même : les païens, quant à leurs religions, n’avaient de relations formelles qu’avec les démons.

Pour des Juifs, cette rupture avec la terre était d’autant plus solennelle, absolue et conclusive dans sa nature, que la relation avait été divine. Cette relation devait être pleinement reconnue et être entièrement abandonnée, non pas, dans cette épître, parce que le croyant est mort et ressuscité en Christ, mais parce que Christ remplace toutes les figures et les ordonnances terrestres. Le Dieu qui avait institué les ordonnances de la loi établissait maintenant Lui-même d’autres liens, des liens d’une autre portée, il est vrai ; mais il était toujours le même Dieu.

Le fait que c’était le même Dieu donne occasion à ce que Dieu reprenne dans l’avenir ses relations avec Israël rétabli dans la jouissance des promesses ; non pas que l’épître considère les Juifs comme placés actuellement sur ce terrain ; au contraire, elle présente surtout ce qui est céleste et la marche de la foi, telle que celle d’Abraham et d’autres qui n’ont pas reçu les choses promises ; mais elle pose des principes qui peuvent s’appliquer à cette position, et, dans un ou deux endroits, elle laisse, et devait laisser une place pour cette bénédiction ultérieure du peuple. L’épître aux Romains, dans l’instruction directe qu’elle fournit, ne peut laisser cette place aux bénédictions particulières au peuple juif : à son point de vue, tous sont également pécheurs, et tous en Christ sont justifiés ensemble en la présence de Dieu dans le ciel. L’épître aux Éphésiens, avec l’objet qu’elle a en vue, pouvait encore moins trouver dans ses enseignements une place pour les bénédictions futures du peuple de Dieu sur la terre : elle ne voit les chrétiens que comme unis à leur Chef céleste, comme son corps, ou comme l’habitation de Dieu sur la terre par le Saint Esprit. L’épître aux Romains, dans la partie où elle montre que ce salut (qui, parce qu’il était de Dieu, était pour tous sans distinction) est compatible avec la fidélité de Dieu aux promesses faites au peuple, touche le sujet dont nous parlons, plus distinctement encore que l’épître aux Hébreux, et nous montre qu’Israël reprendra, quoique d’une autre manière qu’auparavant, sa place dans l’ordre particulier aux héritiers des promesses ; place que, par son péché, il avait laissée vacante pour un temps, afin de permettre l’entrée des Gentils sur le principe de la foi, dans cette succession bénie. C’est ce que nous trouvons dans Romains 11. Mais le but des deux épîtres est de détacher entièrement les fidèles de la terre, et de les mettre — religieusement — en relation avec le ciel ; l’une, celle aux Romains, pour ce qui regarde leur présentation personnelle à Dieu par le moyen du pardon et de la justice divine ; l’autre, quant aux moyens que Dieu a établis pour que le croyant, marchant sur la terre, trouve ses relations actuelles avec le ciel maintenues, et ses rapports de chaque jour avec Dieu conservés dans leur intégrité.

J’ai dit : conservés ; car cette conservation est bien le sujet de l’épître qui nous occupe (\*) ; mais il faut ajouter que ces rapports du croyant avec Dieu sont établis sur ce pied par des révélations divines, qui communiquent la volonté de Dieu et les conditions sous lesquelles il veut être en relation avec son peuple.

(\*) On trouvera, je crois, que dans l’épître aux Hébreux l’exercice de la sacrificature céleste n’est pas appliqué au fait qu’on est tombé dans le péché. Son but est de nous faire trouver miséricorde et grâce pour avoir du secours au moment opportun. Son sujet est l’accès à Dieu en haut, où nous avons un Souverain Sacrificateur ; et cet accès nous l’avons toujours. La conscience est toujours parfaite (chap. 9 et 10) quant à l’imputation, et quant à l’accès à Dieu. Dans 1 Jean, où il est question de la communion que le péché peut interrompre, nous avons un Avocat auprès du Père, si quelqu’un a péché : cela est aussi basé sur la justice et la propitiation parfaites en Lui. La sacrificature de Christ concilie une position céleste parfaite auprès de Dieu, avec un état de faiblesse sur la terre, état toujours exposé à des chutes — elle donne un sentiment de sûreté et de dépendance dans le voyage à travers le désert.

On remarquera aussi que dans l’épître aux Hébreux, bien que les relations du peuple avec Dieu soient établies sur un nouveau pied, étant fondées sur la position céleste du Médiateur, ces relations sont censées subsister déjà. Dieu a affaire avec un peuple déjà connu de Lui. Il s’adresse à des personnes qui sont en relation avec Lui, qui de longue date ont eu la position d’un peuple acquis hors du monde pour Dieu. Ce ne sont pas, comme dans l’épître aux Romains, des pécheurs sans loi, ou des transgresseurs de la loi, entre lesquels il n’y a aucune différence, parce que tous n’atteignent absolument pas à la gloire de Dieu, tous étant des enfants de colère comme les autres ; ce n’est pas non plus, comme dans l’épître aux Éphésiens, une création entièrement nouvelle, inconnue auparavant. Ceux auxquels l’épître s’adresse avaient besoin de «quelque chose de meilleur» ; mais ils avaient ce besoin parce qu’ils étaient en relation avec Dieu, et que les conditions de leurs relations avec Lui n’amenaient rien à la perfection. Ce qu’ils avaient n’était en effet que des symboles et des figures ; mais le peuple, je le répète, était un peuple en relation avec Dieu. Plusieurs pouvaient refuser le nouveau système de bénédiction et de grâce, et par conséquent être perdus mais le lien du peuple avec Dieu est censé subsister ; seulement, le Messie ayant été révélé, nul ne pouvait obtenir une place parmi ce peuple autrement qu’en reconnaissant le Messie.

Il est très important, pour l’intelligence de cette épître, de saisir ce point, savoir, qu’elle s’adresse aux Hébreux sur le pied d’une relation qui subsistait encore (\*), quoiqu’elle ne conservât sa force, qu’en tant qu’on reconnaissait le Messie, qui en formait la clef de voûte. C’est pourquoi les premiers mots de l’épître relient leur état actuel avec les révélations précédentes, au lieu de rompre toute relation et d’introduire une chose nouvelle, non révélée jusqu’ici.

(\*) Il sanctifie le peuple par son propre sang. Eux estiment profane le sang de l’alliance par lequel ils avaient été sanctifiés. Il n’est parlé dans l’épître aux Hébreux d’aucune opération sanctifiante de l’Esprit, bien qu’on y trouve des exhortations à poursuivre la sainteté.

Quelques remarques sur la forme de l’épître nous aideront à la mieux comprendre.

Elle n’a pas de nom d’auteur. La raison en est touchante et remarquable : le Seigneur Lui-même, selon cette épître, a été l’apôtre d’Israël. Les apôtres qu’il a envoyés n’ont été employés que pour confirmer ses paroles en les faisant parvenir aux autres, Dieu Lui-même confirmant leur témoignage par des dons miraculeux. Cela nous fait aussi comprendre que, bien que comme Sacrificateur, le Seigneur soit en haut pour exercer sa sacrificature dans le ciel et établir les relations du peuple avec Dieu sur un nouveau pied, les communications de Dieu avec son peuple, par le moyen du Messie, avaient déjà commencé lorsque Jésus était sur la terre, vivant au milieu de son peuple. Dès lors le caractère de ces relations n’était pas l’union avec Lui dans le ciel, mais bien des relations avec Dieu sur le pied des communications divines et du service d’un Médiateur auprès de Dieu.

De plus, cette épître est plutôt un discours ou un traité, qu’une épître adressée, dans l’exercice des fonctions apostoliques, à des saints avec lesquels l’écrivain se trouve personnellement en relation. L’auteur est, dans son écrit, docteur plus qu’apôtre. Il parle, sans doute, en se plaçant à la hauteur de la vocation céleste, mais en rapport avec la position actuelle du peuple juif, toutefois, pour faire comprendre enfin aux croyants qu’il fallait abandonner cette position.

Le temps du jugement du peuple s’approchait ; et, sous ce rapport, la destruction de Jérusalem a eu une grande portée, parce qu’elle a rompu définitivement toute relation extérieure entre Dieu et le peuple juif. Dès lors il n’y a plus eu d’autel, de sacrifice, de sacrificature, ni de sanctuaire. Tout lien a été rompu par le jugement, et reste rompu jusqu’à ce qu’il soit formé de nouveau, selon la grâce, sous la nouvelle alliance.

En outre, on trouvera qu’il y a plutôt contraste que comparaison avec cette épître. Le voile y est comparé, sans doute, mais auparavant il fermait l’entrée du sanctuaire, tandis que maintenant il y a un chemin nouveau et vivant ; quant à l’offrande, elle était autrefois répétée, attestant que les péchés étaient toujours là, maintenant elle a été faite une fois pour toutes, de sorte qu’il ne reste aucun souvenir de péchés ; et il en est de même de tous les détails importants.

L’auteur de cette épître (Paul, je n’en doute pas, bien que cela soit peu important) a employé d’autres motifs que celui du prochain jugement, pour engager les Juifs croyants à abandonner leurs relations judaïques ; mais c’est bien ce dernier pas qu’il les engage à faire. Le jugement était proche. Jusqu’alors ils avaient associé le christianisme au judaïsme ; il y avait eu des milliers de chrétiens très zélés pour la loi : maintenant Dieu allait détruire le système tout entier, système déjà jugé, de fait, par le rejet du Christ par les Juifs, et par leur résistance au témoignage du Saint Esprit. Notre épître engage les croyants à sortir entièrement de ce système et à porter l’opprobre du Seigneur, et leur présente un fondement nouveau pour leurs relations avec Dieu en la personne d’un Souverain Sacrificateur qui est dans les cieux. Elle lie en même temps tout ce qu’elle dit, au témoignage de Dieu par les prophètes, par l’intermédiaire du Christ, Fils de Dieu, de son vivant parlant sur la terre, quoique maintenant parlant au ciel.

Ainsi la nouvelle position est clairement constatée ; mais elle est en même temps présentée comme une continuation de l’ancienne, et l’on entrevoit, par le moyen de la nouvelle alliance, la liaison qui existe entre elle et ce qui est à venir : un fil, par lequel un autre état de choses, l’état millénaire, se rattache à l’ensemble des voies de Dieu envers le peuple, quoique ce qui est enseigné et développé dans l’épître soit la position des croyants, du peuple formé par la révélation d’un Christ céleste, duquel dépendent tous les rapports de ce peuple avec Dieu. Ils doivent sortir hors du camp ; mais c’est parce que Jésus, pour sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte : car ici il n’y a pas de cité permanente, nous recherchons celle qui est à venir. L’écrivain se place au milieu du résidu du peuple comme l’un d’entre eux ; il enseigne avec la pleine lumière du Saint Esprit, mais il ne s’adresse pas à ceux auxquels il avait été envoyé comme apôtre, avec l’autorité apostolique qu’une pareille mission lui aurait donnée sur eux. On comprend que nous parlons de la relation de l’auteur, non de l’inspiration de l’écrit.

Tout en développant les sympathies et les souffrances de Christ, pour faire comprendre qu’il sait compatir avec ceux qui souffrent et ceux qui sont éprouvés, l’épître ne présente jamais l’humiliation de Christ, ni l’opprobre de la croix, sinon tout à la fin, quand, la gloire de Christ ayant été constatée, l’auteur engage les Juifs à le suivre et à prendre part à son opprobre.

La gloire de la personne, les sympathies et la gloire céleste du Messie sont mises en avant pour fortifier la foi défaillante des chrétiens juifs, et pour les affermir dans leur position chrétienne, pour que celle-ci ait son vrai caractère à leurs yeux, et que, rattachés au ciel et affermis dans leur appel céleste, ils apprennent à se charger de la croix, à se détacher de la religion de la chair, et à ne pas retourner à un judaïsme tout près de disparaître. Il faut donc chercher ici le caractère des relations qui se forment entre les Juifs croyants et Dieu, en conséquence de la révélation du Messie, et d’après la position que Celui-ci avait prise en haut — non pas la doctrine d’une nouvelle nature ; il faut y chercher la liberté d’approcher de Dieu dans les lieux saints, chose impossible dans le judaïsme — mais non pas la révélation du Père, ni l’union avec Christ dans les lieux célestes.

# CHAPITRE 1

L’auteur de l’épître parle à des personnes auxquelles les privilèges des pères étaient familiers.

Dieu avait parlé aux pères par les prophètes à plusieurs reprises et en plusieurs manières ; à la fin de ces jours-là, c’est-à-dire à la fin des jours de l’économie israélitique, où la loi aurait dû être en vigueur ; à la fin des temps, pendant lesquels Dieu maintenait ses relations avec Israël, soutenant encore, par le moyen des prophètes, des relations avec un peuple désobéissant... à la fin de ces jours, Dieu, dis-je, avait parlé dans la personne du Fils. Il n’y a point d’interruption pour commencer un système entièrement nouveau. Le Dieu qui avait autrefois parlé par les prophètes avait continué à parler en Christ.

Il n’avait pas parlé seulement en inspirant de saints hommes, ainsi qu’il l’avait fait précédemment, pour qu’ils rappelassent Israël à la loi et annonçassent l’arrivée du Messie. Lui-même avait parlé comme Fils : «dans [le] Fils». On voit déjà que l’écrivain lie la révélation des pensées de Dieu faites par Jésus (\*), avec les anciennes paroles adressées à Israël par les prophètes. Il *nous* a parlé, dit-il — s’identifiant avec son peuple — comme il a parlé à nos pères par les prophètes.

(\*) On verra que tout en montrant d’emblée que Celui qui fait le sujet de son discours s’était assis à la droite de Dieu, l’auteur de l’épître parle aussi des communications du Seigneur sur la terre. Mais même ici c’est en contraste avec Moïse et avec les anges, le Fils étant bien plus excellent. Tout est dit en vue de délivrer du judaïsme les Juifs croyants.

Le Messie avait parlé, le Fils dont les Écritures avaient déjà rendu témoignage. Cela fournit l’occasion, quant à sa personne et à la position qu’il a prise, d’exposer, d’après les Écritures, la gloire de ce Messie, de Jésus.

Il faut toujours nous souvenir que c’est le Messie que l’auteur a en vue — Celui qui a parlé sur la terre. Il annonce bien sa gloire divine, mais c’est la gloire de Celui qui a parlé, la gloire de ce Fils qui avait paru selon les promesses faites à Israël.

Cette gloire est double, et en rapport avec le double office de Christ. C’est d’abord la gloire divine de la personne du Messie, Fils de Dieu ; et à cette gloire se rattache l’autorité solennelle de sa parole ; — ensuite, la gloire dont son humanité est revêtue selon les conseils de Dieu, celle du Fils de l’homme, gloire qui se rattache à ses souffrances pendant son séjour ici-bas, souffrances par lesquelles il a été rendu propre à l’exercice d’une sacrificature compatissante et intelligente quant aux besoins et aux épreuves des siens.

Le contenu de ces deux premiers chapitres est le fondement de toute la doctrine de l’épître : au chapitre 1, nous trouvons la gloire de la personne du Messie ; au chapitre 2, dans les versets 1-4 (où le sujet se continue) l’autorité de sa parole ; aux versets 5 à 16, son humanité glorieuse. Comme homme, toutes choses lui sont assujetties ; toutefois, avant d’être glorifié, il a participé à toutes les souffrances et à toutes les tentations auxquelles les saints dont il a pris la nature sont assujettis. À cette gloire se rattache sa sacrificature ; il est à même de secourir ceux qui sont tentés, en ce qu’il a souffert, étant tenté Lui-même. Ainsi il est l’Apôtre et le Souverain Sacrificateur du peuple «appelé».

À cette double gloire, se rattache une gloire accessoire. Il est Chef comme Fils sur la maison de Dieu, jouissant de cette autorité de chef comme Celui qui a tout créé, tandis que Moïse avait autorité comme serviteur dans la maison de Dieu sur la terre. Or cette maison, c’étaient les croyants auxquels l’écrivain inspiré s’adressait, si du moins ils retenaient ferme jusqu’au bout leur confession de son nom ; car le danger des Hébreux convertis était de perdre leur confiance, parce qu’ils n’avaient rien devant leurs yeux comme accomplissement des promesses. Cela amène des exhortations (chap. 3: 7 à 4: 13) qui se rapportent à la voix du Seigneur, comme portant la parole de Dieu au milieu du peuple afin qu’il ne s’endurcisse pas.

À partir du verset 14 du chapitre 4, l’auteur traite de la sacrificature. Ce sujet conduit à la valeur du sacrifice de Christ, introduit en passant les deux alliances et insiste sur le changement de loi, conséquence nécessaire du changement de la sacrificature. Ensuite vient la valeur du sacrifice de la nouvelle alliance, mise en contraste d’une manière très détaillée avec les figures qui accompagnaient l’ancienne, et sur lesquelles l’alliance elle-même était fondée, comme aussi sur le sang versé à son sujet. Cette instruction sur la sacrificature va jusqu’à la fin du verset 18 du chapitre 10. Les exhortations fondées sur elle introduisent le principe de la persévérance de la foi, et cela nous amène au chapitre 11, où la nuée de témoins est passée en revue, couronnant ceux-ci par l’exemple de Christ Lui-même, qui a complété toute la carrière de la foi, malgré tous les obstacles, et nous montre où aboutit ce chemin pénible, mais glorieux (chapitre 12: 2).

Depuis le verset 3 du chapitre 12, l’auteur entre davantage dans les épreuves qu’on trouve sur le chemin de la foi, et donne les avertissements les plus solennels au sujet du danger de ceux qui se retirent, comme aussi les encouragements les plus précieux à ceux qui persévèrent dans ce chemin de la foi, avec l’exposition des relations dans lesquelles nous sommes placés par la grâce. Enfin dans le chapitre 13, il adresse aux Hébreux fidèles des exhortations sur plusieurs points de détail, et les engage en particulier à prendre franchement la position chrétienne sous la croix, insistant sur ce que les chrétiens seuls avaient le vrai culte de Dieu, et montrant que ceux qui voulaient persévérer dans le judaïsme n’avaient aucun droit de prendre part à ce culte. Il veut, en un mot, qu’on se sépare définitivement d’un judaïsme déjà jugé, et qu’on saisisse l’appel céleste en portant sa croix ici-bas. L’appel était maintenant céleste, et le chemin était un chemin de foi.

Tel est le résumé de notre épître. Revenons maintenant en détail à l’étude des chapitres.

Nous avons dit que dans le premier chapitre nous trouvons la gloire de la personne du Messie Fils de Dieu, par lequel Dieu a parlé au peuple. Lorsque je dis : «au peuple», il va sans dire qu’il faut envisager l’épître comme étant adressée au résidu croyant, participant, comme il est dit, à l’appel céleste, mais considéré comme occupant à lui seul la véritable place du peuple.

C’est une distinction donnée au résidu à l’égard de la position que le Messie a prise en rapport avec son peuple, auquel il était tout premièrement venu. Le résidu éprouvé et méprisé, envisagé comme occupant seul la place du peuple, est encouragé, et sa foi soutenue par la vraie gloire de son Messie, caché à ses yeux et objet de sa foi seule.

Dieu, dit l’écrivain inspiré (en se plaçant au milieu des croyants du peuple bien-aimé), nous a parlé dans la personne du Fils. Déjà les Juifs devaient attendre *le Fils*, d’après le Psaume 2, et avoir une haute idée de sa gloire d’après Ésaïe 9 et d’autres passages que, de fait, leurs docteurs appliquaient au Messie, ainsi que les écrits des rabbins en font encore foi. Mais que le Messie fût au ciel, qu’il n’eût pas élevé son peuple à la possession de la gloire sur la terre, voilà ce qui était incompatible avec l’état charnel de leurs coeurs.

Or, c’est cette gloire céleste, cette vraie position du Messie et de son peuple en rapport avec ses droits divins à l’attention du peuple et à l’adoration des anges eux-mêmes, qui nous sont si admirablement présentés ici. L’Esprit de Dieu fait ressortir d’une manière infiniment précieuse la gloire divine du Christ, dans le but d’élever les siens à la foi d’une position céleste, et montre en même temps dans ce qui suit sa parfaite sympathie pour eux, comme homme, en vue de maintenir leur communion avec le ciel, à travers les difficultés de leur chemin sur la terre.

Ainsi, quoique l’Assemblée ne se trouve pas dans l’épître aux Hébreux, sauf au chapitre 12, dans une allusion à tous ceux qui auront part à la gloire millénaire, le Sauveur de l’Assemblée s’y trouve, présenté et développé dans sa personne, dans son oeuvre et dans sa sacrificature, de la manière la plus riche pour nos coeurs et pour notre intelligence spirituelle.

Il est du plus haut intérêt aussi de voir de quelle manière l’oeuvre de notre Sauveur, accomplie pour nous, fait partie de la manifestation de sa gloire divine.

«Dieu... a parlé dans [le] Fils», dit l’auteur inspiré de notre épître. C’est donc Lui qui est ce Fils. Premièrement, il est établi héritier de toutes choses. C’est Lui qui doit posséder glorieusement, comme Fils, tout ce qui existe. Tels sont les conseils de Dieu. De plus, c’est par Lui que Dieu a fait les mondes (\*). Tous les vastes systèmes de cet univers, ces mondes inconnus qui tracent leur chemin dans l’immense espace, selon l’ordre divin, pour manifester la gloire d’un Dieu créateur, sont l’ouvrage de la main de Celui qui nous a parlé, du Christ divin.

(\*) On a voulu donner une interprétation particulière au mot  traduit par «mondes» ; mais il est certain que ce mot est employé par les Septante, c’est-à-dire dans le grec helléniste et scripturaire, pour les mondes physiques.

En Lui a resplendi la gloire de Dieu : il est la parfaite empreinte de son Être. On voit Dieu en Lui dans tout ce qu’il a dit, dans tout ce qu’il a fait, dans sa personne. Ensuite, par la puissance de sa parole, il soutient tout ce qui existe. Il est donc le Créateur : Dieu est révélé dans sa personne ; il soutient toutes choses par sa Parole, qui a ainsi une puissance divine. Mais ce n’est pas tout (car nous parlons toujours du Christ) : il y a une autre partie de sa gloire, partie divine il est vrai, mais manifestée dans la nature humaine. Celui qui était tout ce que nous venons de voir, ayant par Lui-même, en accomplissant sa propre gloire (\*) et pour sa gloire, fait la purification de nos péchés, s’est assis à la droite de la Majesté dans les hauts lieux. Voilà, en plein, la gloire personnelle du Christ. Il est de fait le Créateur, la révélation de Dieu ; il soutient toutes choses par sa parole ; il est le Rédempteur il a fait par Lui-même la purification de nos péchés ; il s’est assis à la droite de la Majesté dans les hauts lieux. C’est le Messie qui est tout cela : il est le Dieu créateur, mais un Messie qui a pris place dans les cieux à la droite de la Majesté, ayant accompli la purification de nos péchés. On sent comment cet exposé de la gloire de Christ, du Messie, soit personnelle, soit de position, fait sortir du judaïsme quiconque croit à cette gloire, tout en se rattachant aux promesses et aux espérances juives. Il est Dieu ; il est descendu du ciel ; il y est remonté.

(\*) Le verbe grec a une forme particulière ici, qui lui prête un sens réfléchi, en faisant rentrer la chose faite dans la personne de celui qui l’accomplit, et rejaillir la gloire de ce qui est fait sur celui qui l’a fait.

Or, ceux qui s’attachent à Lui se trouvent placés, sous un autre rapport aussi, au-dessus du système juif. Ce système était ordonné en rapport avec les anges. Or le Christ homme a pris une position beaucoup plus élevée que celle des anges, parce qu’il a, comme héritage qui Lui est propre, un nom (c’est-à-dire une révélation de ce qu’il est) bien plus excellent que le leur. L’auteur de l’épître cite plusieurs passages de l’Ancien Testament qui parlent du Messie, pour montrer ce qu’Il est en contraste avec la nature et la position relative des anges. La portée de ces témoignages, pour les Juifs convertis, est évidente ; et l’on voit facilement combien ce raisonnement leur est adapté, car l’économie judaïque était sous l’administration des anges, comme le croyaient les Juifs ; et leur croyance, à ce sujet, était pleinement fondée sur la Parole (\*). En même temps, leurs propres Écritures démontraient que le Messie devait avoir une position bien plus excellente et plus élevée que les anges, selon les droits qui Lui étaient propres en vertu de sa nature, et selon les conseils et la révélation de Dieu ; en sorte que ceux qui s’unissaient à Lui étaient mis en rapport avec ce qui éclipsait entièrement la loi, et tout ce qui se rattachait à elle et à l’économie judaïque, laquelle ne pouvait pas être séparée de la loi et dont la gloire était angélique dans son caractère. La gloire du christianisme — et l’auteur parle à ceux qui reconnaissent Jésus pour le Christ — était tellement au-dessus de la gloire de la loi que les deux systèmes ne pouvaient s’unir réellement.

(\*) Voir Psaumes 68: 17 ; Actes 7: 53 ; Galates 3: 19.

Les citations commencent par le Psaume 2 : Dieu, est-il écrit, n’a jamais dit à aucun des anges : «Tu es mon Fils, moi je t’ai aujourd’hui engendré». C’est ce caractère de Fils, propre au Messie, qui comme relation réelle le distingue. Il était éternellement Fils du Père, mais ce n’est pas précisément sous ce point de vue qu’il est envisagé ici. Le nom qui Lui est donné exprime cette même relation, mais c’est au Messie né sur la terre que ce titre est appliqué ici ; car le Psaume 2, en l’établissant comme roi en Sion, annonce le décret qui proclame son titre. «Tu es mon Fils, moi je t’ai aujourd’hui engendré», exprime la relation du Christ *dans le temps* avec Dieu. Le titre dépend de sa nature glorieuse, je n’en doute pas ; mais cette position pour l’homme a été acquise par la naissance miraculeuse de Jésus ici-bas, démontrée vraie, et déterminée dans sa véritable portée, par la résurrection. Dans ce Psaume 2, le témoignage rendu à cette relation est en rapport avec la royauté du Christ en Sion, mais déclare la gloire personnelle du Roi reconnu de Dieu. En vertu des droits qui se rattachent à ce titre de Fils, tous les rois sont sommés de se soumettre à Lui. Il s’agit donc, dans ce Psaume, du gouvernement du monde, lorsque Dieu établira le Messie roi en Sion, et non pas de l’Évangile. Cependant, dans le passage cité (Héb. 1: 5), la relation de gloire avec Dieu dans laquelle il subsiste est mise en avant, relation qui est le fondement de ses droits et non les droits royaux eux-mêmes.

Il en est de même de la citation suivante. «Je lui serai pour Père, et lui me sera pour Fils». On voit bien ici qu’il est question de la relation dans laquelle Dieu l’accepte et le reconnaît, et non de sa relation éternelle avec le Père : «Je lui *serai* pour Père», etc. Aussi est-ce toujours du Messie qu’il s’agit, roi en Sion, Fils de David, car ces paroles sont premièrement adressées à Salomon, comme fils de David (2 Sam. 7:14 et 1 Chron. 17: 13). Dans le second de ces passages, l’application de ces paroles au vrai fils de David est plus claire. Une relation si intime, exprimée, on peut le dire, avec tant d’affection, n’était pas la part des anges. Être Fils de Dieu, reconnu de Dieu comme son Fils Lui-même, telle est la part du Messie en relation avec Dieu. Le Messie donc est Fils de Dieu d’une manière toute particulière, laquelle ne pourrait s’appliquer aux anges.

Mais plus encore : quand Dieu introduit le Premier-né dans le monde, tous les anges sont appelés à Lui rendre hommage. Dieu le présente au monde ; mais alors les plus élevées des créatures doivent se prosterner devant Lui. Les anges de Dieu lui-même, les créatures les plus rapprochées de lui, doivent rendre hommage au Premier-né. Cette expression de Premier-né est aussi remarquable. Le Premier-né est l’héritier, le commencement de la manifestation de la gloire et de la puissance de Dieu. C’est dans ce sens que ce mot est employé. Il est dit du Fils de David : «Je ferai de lui le premier-né, le plus élevé des rois de la terre» (Ps. 89: 27). Ainsi le Messie est introduit dans le monde comme ayant cette place de Premier-né à l’égard de Dieu Lui-même. Il est le Premier-né, l’expression immédiate des droits et de la gloire de Dieu. Il a la primauté universelle.

Voilà pour ainsi dire la gloire de position du Messie : non seulement il est le Chef du peuple sur la terre, comme Fils de David, ou même comme étant reconnu Fils de Dieu sur la terre selon le Psaume 2, mais il est Premier-né universel, de sorte que les premières et les plus élevées des créatures et les plus rapprochées de Dieu, les anges de Dieu, les instruments de sa puissance et de son gouvernement, doivent rendre hommage au Fils dans cette position même.

Mais c’est loin d’être tout ; et cet hommage même serait hors de place, si la gloire qu’il possède ne Lui était pas propre et personnelle et ne se rattachait pas à sa nature. Ce que nous avons devant nos yeux dans ce chapitre est cependant toujours le Messie comme reconnu de Dieu. Dieu nous dit ce qu’il est. Des anges, il dit : «Qui fait ses anges des esprits, et ses ministres une flamme de feu». Il ne *fait* pas que le Fils soit quelque chose ; il reconnaît ce qu’il *est,* en disant : «Ton trône, ô Dieu, est aux siècles des siècles». Le Messie peut avoir son trône terrestre (qui aussi ne Lui est pas ôté, mais qui cesse, par la prise de possession d’un trône éternel), mais il a un trône aux siècles des siècles.

Le sceptre de son trône, comme Messie, est un sceptre de justice. Il a aussi, quand il était ici-bas, personnellement aimé la justice et haï l’iniquité ; c’est pourquoi Dieu l’a oint d’une huile de joie au-dessus de ses compagnons. Ceux-ci sont le résidu croyant d’Israël, dont il a fait par sa grâce ses compagnons, quoique — parfaitement agréable à Dieu par son amour pour la justice (amour qui n’a reculé devant aucune peine ni aucun sacrifice) — il soit élevé au-dessus d’eux tous. Ce passage est remarquable, parce que, si, d’un côté, la divinité du Seigneur y est bien constatée, ainsi que son trône éternel, d’un autre, cette citation descend à son caractère d’homme fidèle sur la terre, où il a fait ses compagnons des hommes pieux, du petit résidu d’Israël qui attendait la rédemption, mais en donnant au Seigneur une place au-dessus d’eux : il ne pouvait en être autrement.

Ce même texte revient à la gloire qui Lui est donnée comme homme, ayant la primauté ici comme en toutes choses.

J’ai déjà fait remarquer ailleurs que, tandis que dans Zacharie, Jéhovah reconnaît comme son compagnon l’homme humilié, contre lequel son épée se réveille pour le frapper (Zach. 13) ; ici, où la divinité de Jésus est constatée, le même Jéhovah reconnaît le pauvre résidu des croyants comme les compagnons du Sauveur divin. Merveilleux liens de Dieu avec son peuple !

Dans ces remarquables témoignages le Messie a donc déjà le trône éternel et le sceptre de la justice ; reconnu Dieu tout en étant homme, et glorifié au-dessus de tous en récompense de sa justice.

Mais le témoignage à sa divinité, le témoignage à la divinité du Messie doit être plus précis : et ce témoignage est ici de toute beauté. Le Psaume d’où il est tiré est une des expressions les plus complètes que l’on trouve dans l’Écriture, de la conscience que Jésus avait de son humiliation sur la terre, de sa dépendance de Jéhovah, du sentiment qu’il a eu de ce que, élevé comme Messie d’entre les hommes, il avait été jeté en bas et que ses jours avaient été abrégés. Si Sion était rebâtie, et le Psaume parle prophétiquement du temps auquel cela arrivera, où sera-t-il, Lui, le Messie, abattu et humilié, s’il a été retranché à la moitié de ses jours (comme cela eut réellement lieu) ? En un mot, le Psaume 102 est l’expression prophétique du coeur du Sauveur, en perspective de ce qui lui est arrivé comme homme sur la terre ; ce que son coeur a dit à l’Éternel dans ce temps d’humiliation, en présence de l’affection renouvelée du résidu pour la poussière de Sion — affection produite par le Seigneur dans les coeurs des Juifs pieux et qui est un signe de son bon vouloir et de son dessein de rétablir sa ville bien-aimée. Mais comment un Sauveur retranché pouvait-il avoir part à ce temps de bénédiction ? Question brûlante pour le Juif croyant, tenté de ce côté. Les paroles citées ici sont la réponse à cette question. Tout humilié qu’il fût, ce Messie était le Créateur Lui-même. Il était toujours le même (\*) : ses années ne finiraient pas. Lui il avait fondé les cieux ; il les plierait comme un vêtement ; Lui-même il ne changeait pas.

(\*) Les mots traduits : «Tu es le même» — Atta Hou — sont considérés par plusieurs savants hébraïstes (au moins Hou) comme étant un nom de Dieu. En tout cas, comme il est immuablement le même, c’est à quoi cela revient. Les années qui ne finiront pas sont une durée sans fin depuis qu’il est devenu homme.

Tel est donc le témoignage rendu au Messie, par les Écritures des Juifs eux-mêmes ; telle est la gloire de sa position au-dessus des anges, administrateurs de l’économie de la loi ; tel est son trône éternel de justice, telle sa divinité immuable comme Créateur de toutes choses.

Il restait une chose pour compléter cet enchaînement de gloires, savoir la place qu’occupe actuellement le Christ, en contraste encore avec les anges, place qui dépend d’un côté de la gloire divine de sa personne, d’un autre de l’accomplissement de son oeuvre. Et cette place est à la droite de Dieu, qui l’a appelé à s’y asseoir jusqu’à ce qu’il ait mis ses ennemis pour marchepied de ses pieds. Non seulement sa personne est glorieuse et divine, non seulement il tient la première place dans l’univers à l’égard de toutes créatures (nous avons parlé de ces gloires qui auront lieu quand il est introduit dans le monde) ; mais Il a sa place à Lui à la droite de la Majesté dans les cieux : auquel des anges Dieu a-t-il jamais dit cela ? Les anges sont, de la part de Dieu, les serviteurs des héritiers du salut.

# CHAPITRE 2

C’est pourquoi il était d’autant plus nécessaire d’écouter la Parole prononcée, afin qu’on ne la laissât pas passer, soit dans la vie pratique, soit de la mémoire.

Dieu avait maintenu l’autorité de la parole communiquée par le moyen des anges, en punissant la désobéissance, car cette parole était une *loi*. Comment échapperons-nous donc, si nous négligeons un *salut* que le Seigneur Lui-même a annoncé ? Tel avait été le service du Seigneur parmi les Juifs — une parole de salut que les apôtres avaient confirmée, et que le puissant témoignage du Saint Esprit a fermement établie.

Telle est l’exhortation adressée aux Juifs croyants, exhortation fondée sur la gloire du Messie, envisagée sous le rapport de sa position, en même temps que sous celui de sa personne.

Nous avons déjà remarqué que le témoignage dont l’épître s’occupe est attribué au Seigneur Lui-même : ainsi il ne faut pas chercher dans cette épître l’Assemblée comme telle — le Seigneur n’a parlé d’elle que prophétiquement — mais il faut y chercher le témoignage du Seigneur en relation avec Israël au milieu duquel il a séjourné sur la terre, quelle que soit la portée de ce témoignage. Ce que les apôtres ont dit n’est traité ici que comme confirmation de la parole du Seigneur lui-même, Dieu ayant ajouté à leur témoignage le sien propre, par les manifestations miraculeuses de l’Esprit, qui a distribué ses dons à chacun selon sa volonté.

La gloire dont nous avons parlé plus haut est la gloire personnelle du Messie, comme Fils de David, et sa gloire dans le temps présent, pendant lequel Dieu Lui a dit de s’asseoir à sa droite. Il est Fils de Dieu ; il est le Créateur même ; mais il y a aussi une gloire en relation avec le monde habité à venir, qui lui appartient comme Fils de l’homme. C’est ce dont parle le deuxième chapitre de notre épître, en le comparant encore avec les anges, mais pour les exclure entièrement. Au chapitre précédent ils avaient leur place : la loi avait été donnée par les anges ; ils sont de la part de Dieu serviteurs des héritiers du salut. Au chapitre 2 ils n’ont point de place, ils ne règnent pas ; le monde habité à venir ne leur est pas assujetti, c’est-à-dire cette terre habitable, dirigée et gouvernée comme elle le sera, quand Dieu accomplira ce dont il a parlé par les prophètes.

L’ordre du monde, placé en relation avec Jéhovah sous la loi, ou gisant dans les ténèbres, a été interrompu par le rejet du Messie, qui a pris place à la droite de Dieu, ses ennemis ne lui étant pas encore livrés pour le jugement, parce que Dieu poursuit son oeuvre de grâce et réunit l’Assemblée. Mais il établira un nouvel ordre de choses sur la terre : ce sera «le monde habité à venir» ; or ce monde n’est pas assujetti aux anges. Le témoignage rendu dans l’Ancien Testament à ce sujet est le suivant : «Qu’est-ce que l’homme, que tu te souviennes de lui, et le fils de l’homme, que tu le visites ? Tu l’as fait de peu inférieur aux anges, et tu l’as couronné de gloire et d’honneur ; tu l’as fait dominer sur les oeuvres de tes mains ; tu as mis toutes choses sous ses pieds» (Ps. 8: 4-6). Ainsi toutes choses sans exception (à part Celui qui les lui a assujetties) sont, selon le propos arrêté de Dieu, mises sous les pieds de l’homme, et en particulier du Fils de l’homme.

En étudiant le livre des Psaumes, nous avons vu ce que je rappelle ici, c’est-à-dire que ce témoignage du Psaume 8 est, quant à la position et à la domination du Christ comme homme, un progrès sur le Psaume 2. Le premier Psaume nous présente l’homme juste accepté de Dieu, le résidu pieux auquel Christ s’est joint ; le Psaume 2, les conseils de Dieu à l’égard de son Messie en dépit des efforts des rois et des gouverneurs de la terre. Dieu l’établit roi en Sion, et somme tous les rois de rendre hommage à Celui qu’il a annoncé comme son Fils sur la terre. Ensuite on voit que, le Messie ayant été rejeté, le résidu souffre, et Pierre cite ce Psaume 2 pour prouver le soulèvement des autorités de la terre, tant des Juifs que des gentils, contre Christ. Mais le Psaume 8 montre que ce rejet n’a fait qu’augmenter la sphère de sa gloire : Christ prend la position de l’homme, et le titre de Fils de l’homme, et jouit de ses droits selon les conseils de Dieu ; fait moindre que les anges, il est couronné de gloire et d’honneur ; et non seulement les rois de la terre Lui sont assujettis, mais toutes choses, sans exception, sont mises sous ses pieds (\*). C’est ce que l’apôtre rappelle ici. Déjà le Christ avait été rejeté, et son établissement comme roi en Sion renvoyé pour être accompli plus tard : il avait été élevé à la droite de Dieu, ainsi que nous l’avons vu, et un titre plus étendu lui était échu, quoique le résultat de son élévation ne fût pas encore accompli.

(\*) Comparez la réponse de Christ à Nathanaël à la fin de Jean 1, et aussi Matthieu 16 et Luc 9, où il enjoint aux disciples de ne dire à personne qu’il est le Christ et où il déclare qu’il va souffrir comme Fils de l’homme, mais leur annonce la gloire à venir.

L’épître attire ici notre attention sur ce point. Nous ne voyons pas encore l’accomplissement de tout ce que dit ce Psaume, savoir que toutes choses sont mises sous ses pieds ; mais une partie est déjà accomplie et est devenue pour le coeur une garantie de l’accomplissement du tout. Fait un peu moindre que les anges, il est couronné de gloire et d’honneur ; il a souffert la mort, et il est couronné en récompense de son travail par lequel il a parfaitement glorifié Dieu, là où il avait été déshonoré, et a sauvé l’homme, du moins celui qui croit en Lui, là où il était perdu ; car il a été fait moindre que les anges, afin que, par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour tout (v. 8, 9). Il me semble que les paroles : «à cause de la passion de la mort», et «un peu moindre que les anges» vont ensemble, et que «en sorte que, par la grâce de Dieu» est une phrase générale liée à toute la vérité présentée.

Ce passage appliqué au Seigneur nous le montre donc élevé au ciel, après avoir souffert la mort, qui d’une nouvelle manière lui a donné droit à tout en attendant que tout soit mis sous ses pieds. Mais une autre vérité se rattache à cette humiliation du Christ. Il avait entrepris la cause des fils que Dieu amenait à la gloire, et il devait, par conséquent, entrer dans les circonstances de ces derniers, en souffrir les conséquences, et être traité selon l’oeuvre qu’il avait entreprise. Se placer dans cette position devait être une réalité, et il convenait que Dieu revendiquât les droits de sa gloire et la maintint vis-à-vis de ceux qui l’avaient déshonoré, et qu’il traitât la personne qui avait pris en main leur cause et se présentait devant Lui pour eux, comme tenant leur place sous ce rapport : il devait consommer le Chef de leur salut par les souffrances ; Celui-ci devait subir les conséquences de la situation dans laquelle il était entré. Son oeuvre devait être une réalité, selon la mesure de la responsabilité qu’il prenait sur Lui, car il y allait de la gloire de Dieu, là même où était le péché. Il devait souffrir, goûter la mort, et cela par la grâce de Dieu pour le péché, tandis que nous goûtons la mort par le péché.

Ceci nous fait voir le Christ prenant place, quoiqu’il soit à leur tête, parmi ceux qui sont sauvés et que Dieu amène à la gloire. C’est ce que notre épître nous présente : Celui qui a sanctifié, le Christ — et les sanctifiés, le résidu mis à part pour Dieu par l’Esprit, sont tous d’un. Le sens de cette expression est simple, mais difficile à exprimer quand on sort de l’abstraction de la phrase même. Remarquez que ce n’est que des sanctifiés que cela est dit. Le Christ et ceux qui sont sanctifiés sont tous une même compagnie, des hommes dans la même position devant Dieu. Mais l’idée va un peu plus loin.

Notre texte ne dit pas : d’un seul et même Père. S’il en était ainsi, il n’aurait pu être dit : «Il n’a pas honte de les appeler frères». Il n’aurait alors pu faire autrement que les appeler ses frères.

Si l’on disait qu’ils sont de la même masse, on pourrait donner à l’expression un sens trop large, comme si Lui et les autres étaient de la même nature, comme enfants d’Adam, ensemble des pécheurs. Dans ce cas, il aurait dû appeler tout homme son frère, tandis que ce sont seulement les enfants que Dieu lui a donnés, les «sanctifiés», qu’il appelle ainsi. Mais Lui et les sanctifiés se trouvent tous hommes dans la même nature et la même position, ensemble devant Dieu. Quand je dis la «même» je ne veux pas dire que ce soit dans le même état de péché ; tout au contraire, car ils sont Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés, mais dans la même vérité de la position humaine, comme elle est devant Dieu en tant que sanctifiés pour Lui — la même selon laquelle il est aussi comme homme, lui le Sanctifié, en la présence de Dieu. C’est pourquoi il n’a pas honte d’appeler les sanctifiés ses frères.

Cette position est complètement acquise par la résurrection ; car, bien qu’en principe les enfants lui aient été donnés auparavant, il ne les a appelés ses frères qu’après avoir achevé l’oeuvre qui le mettait à même de les présenter avec Lui devant Dieu. Il a bien dit : «mère, soeur, frère» ; mais il ne dit «mes frères» que quand il dit à Marie de Magdala : «Va vers mes frères, et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu». De même au Psaume 22, c’est lorsqu’il a été exaucé d’entre les cornes des buffles, qu’il annonce le nom d’un Dieu Sauveur à ses frères, et loue au milieu de la congrégation.

Il leur a parlé du nom du Père ; mais le lien même ne pouvait se former et il ne pouvait les présenter au Père à moins que le grain de froment, tombant en terre, ne mourût. Jusqu’alors, il restait seul, quelles que fussent les révélations qu’il leur fit : et de fait, il a déclaré le nom de son Père à ceux que le Père Lui avait donnés. Toutefois, il avait réellement pris la bonne position humaine, et Lui-même était dans la relation d’homme avec Dieu. Il gardait les disciples au nom du Père : ils n’étaient pas encore joints à Lui dans cette position de fils ; mais il était comme homme dans la relation avec Dieu dans laquelle ils devaient aussi entrer lorsque par la rédemption ils auraient été joints à Lui. L’effet des explications que le Seigneur, à la fin de l’Évangile de Jean, donna à ses disciples quant à l’état dans lequel il les laissait, fut de les placer dans la position qu’il avait de fait sur la terre en relation avec son Père et comme témoignage au monde, en même temps que la gloire de sa personne comme représentant et révélant son Père était nécessairement distincte. Et, de fait, il se les est associés et s’est associé à eux lorsqu’il est monté au ciel, quoique corporellement il ne fût plus dès lors assujetti aux épreuves de cette position (\*).

(\*) Cela toutefois en relation avec Dieu. Eux ne représentaient ni ne faisaient connaître le Père comme Lui l’avait fait. En outre, bien que nous soyons introduits dans la même gloire que Lui, et dans la même relation avec le Père, la gloire personnelle de Christ comme Fils est toujours soigneusement maintenue. Ainsi qu’un autre en a fait la juste remarque, il ne dit jamais «notre» Père quand il est avec les disciples. Il leur dit : Dites «notre», mais il dit lui-même «mon Père et votre Père», et cela est bien plus précieux.

Il n’a donc pas honte de les appeler frères, en disant, bien que ressuscité, ou plutôt, seulement lorsqu’il est ressuscité : «J’annoncerai ton nom à mes frères, je te louerai au milieu de la congrégation» ; et en parlant du résidu, séparé d’Israël : «Voici, moi et les enfants que l’Éternel m’a donnés, nous sommes pour signes» aux deux maisons d’Israël, et encore : «Je me confierai en Lui», (autre citation d’Ésaïe 8). De même dans les Psaumes, en particulier dans le Psaume 16, où il déclare qu’il ne prend pas sa place comme Dieu : «Ma bonté ne s’élève pas jusqu’à toi» ; mais qu’il s’identifie avec les excellents de la terre, que toutes ses délices sont en eux. Ces «excellents de la terre», c’est encore le résidu d’Israël, appelé par la grâce.

Christ associe avec Lui ces hommes sanctifiés, ces hommes pieux sur la terre. Dans le passage cité il s’agit toujours de sa place sur la terre ; ses souffrances, son exaltation, sa gloire à venir, sa divinité, ainsi que nous l’avons vu, sont ajoutées ici.

Ayant pris cette place comme étant de la compagnie des élus, mais comme en étant le Chef — leur serviteur en toutes choses — il a dû se conformer à la position de ces élus, et c’est ce qu’il a fait : les enfants ayant part à la chair et au sang, Lui y a aussi participé ; et cela afin que, par la mort, il mît fin à la puissance de celui qui avait l’empire de la mort, et délivrât ceux qui, par la crainte de la mort, avaient été toute leur vie assujettis à la servitude.

Ici aussi, tandis que l’auteur de l’épître cherche, comme il le fait toujours, à montrer le côté glorieux et efficace même de ce qui était le plus humiliant, pour habituer le faible coeur des Juifs à cette partie de l’Évangile, nous trouvons que l’oeuvre du Seigneur dépasse beaucoup les limites d’une présentation du Messie à son peuple. Non seulement il est glorieux dans le ciel, mais il a vaincu Satan là même où celui-ci exerçait son triste empire sur l’homme, et où le jugement de Dieu pesait lourdement sur celui-ci.

Poussé par un amour profond pour l’homme, le Fils, devenu Fils de l’homme, entre de coeur et de fait dans tous les besoins de l’homme, et se soumet à toutes ses circonstances dans le but de le délivrer. Il prend — car il n’était pas dans cette condition auparavant — la chair et le sang afin de mourir, parce que l’homme était assujetti à la mort : et (afin de détruire celui qui exerçait son empire sur l’homme par la mort en faisant trembler l’homme tout le long de sa vie dans l’attente de ce terrible moment — témoignage du jugement de Dieu et de l’incapacité de l’homme à se soustraire aux conséquences du péché) il prend l’état où l’homme s’était plongé par sa désobéissance à Dieu. Car, en effet, le Seigneur n’a pas entrepris la cause des anges, mais celle de la semence d’Abraham ; or pour faire l’oeuvre nécessaire pour cette semence et la représenter efficacement et réellement devant Dieu, il a dû se placer dans la position et les circonstances où elle se trouvait, quoique pas dans l’état où se trouvaient personnellement ceux qui en faisaient partie.

On remarquera ici que c’est toujours une famille reconnue de Dieu qui est devant nos yeux, comme objet de l’affection et des soins du Sauveur — les enfants que Dieu Lui a donnés, les enfants d’Abraham, selon la chair, si dans cette condition ils répondent à cette désignation de «semence d’Abraham», question posée en Jean 8: 37 à 39, ou de ses enfants selon l’Esprit, quand la grâce leur donne ce titre.

Ces vérités introduisent la sacrificature. Comme Fils de l’homme, il a été fait un peu moindre que les anges ; et couronné déjà de gloire et d’honneur, il doit avoir plus tard *toutes* choses assujetties sous ses pieds. C’est ce que nous ne voyons pas encore. Mais il a pris cette place d’humiliation pour goûter la mort pour le système entier qui était éloigné de Dieu, et pour acquérir en plein les droits du second homme, en glorifiant Dieu là où, par sa faiblesse, la créature avait manqué ; où aussi, l’Ennemi, ayant trompé l’homme par sa ruse, dominait selon le juste jugement de Dieu, par sa force et par sa malice. En même temps il a goûté la mort dans le but spécial de délivrer les enfants que Dieu voulait amener à la gloire, prenant leur nature, les réunissant sanctifiés autour de Lui, et n’ayant pas honte de les appeler frères. Mais c’est ainsi qu’il allait les présenter maintenant, devant Dieu, selon l’efficace de l’oeuvre qu’il avait accomplie pour eux ; c’est-à-dire qu’il devenait sacrificateur, étant à même par sa vie d’humiliation et d’épreuves ici-bas, de sympathiser avec les siens dans tous leurs combats et toutes leurs difficultés.

Il a souffert, jamais succombé. On ne souffre pas quand on succombe à la tentation ; la chair prend plaisir dans les choses par lesquelles elle est tentée. Jésus a souffert, étant tenté, et il est à même de secourir ceux qui sont tentés. Il est important de remarquer que la chair, mue par les convoitises, ne souffre pas : étant tentée, elle jouit hélas ! Mais lorsque, selon la lumière du Saint Esprit et la fidélité de l’obéissance, l’Esprit résiste aux attaques de l’Ennemi, soit subtiles, soit persécutrices, on souffre. Le Seigneur a souffert ainsi et nous sommes appelés à souffrir de la même manière. Ce qui a besoin de secours, c’est le nouvel homme, le coeur fidèle, non pas la chair, car j’ai besoin du secours contre la chair et pour mortifier tous les membres du vieil homme.

Ici le secours dont on a besoin se rapporte aux difficultés que le saint rencontre en cherchant à accomplir toute la volonté de Dieu. C’est dans cette marche qu’on souffre, c’est là que le Seigneur qui a souffert, peut secourir. Il a marché par ce chemin ; il y a appris ce qu’on y souffre de la part de l’Ennemi et des hommes. Un coeur d’homme sent ce que c’est que de souffrir ainsi, et Jésus a un coeur d’homme. En outre, plus on est fidèle de coeur et plein d’amour pour Dieu, moins il y a d’endurcissement dans lequel les rapports avec le monde font tomber, plus on souffre. Or, il n’y avait point d’endurcissement en Jésus : sa fidélité était parfaite comme son amour. Il était homme de douleurs et sachant bien ce que c’est que la langueur et la peine. Il a *souffert,* étant tenté (\*).

(\*) On peut remarquer dans ce chapitre quatre raisons de l’humiliation de Jésus : 1° elle convenait pour Dieu — en cela était sa gloire ; 2° la destruction de la puissance de Satan ; 3° la propitiation par sa mort ; 4° la capacité de sympathiser dans la sacrificature.

# CHAPITRE 3

Ainsi le Seigneur nous est présenté comme Apôtre et Souverain Sacrificateur des croyants d’entre les Juifs, du vrai peuple. Je dis «d’entre les Juifs», non qu’il ne soit notre Sacrificateur, mais parce qu’ici l’écrivain sacré se place parmi les Juifs croyants, en disant : «notre» et que, au lieu de parler de lui-même comme apôtre, il désigne Jésus comme l’Apôtre, ce qu’Il était personnellement pour les Juifs. En principe, ce dont il parle est vrai pour tous les croyants. Ce que le Seigneur a dit est sa Parole, et il est à même de nous secourir quand nous sommes tentés. Nous sommes sa maison.

Car nous avons ici un troisième caractère de Christ : il est «Fils sur sa maison». Moïse a été fidèle dans toute la maison de Dieu comme serviteur, en témoignage des choses qui devaient être dites plus tard ; or Christ est sur la maison de Dieu ; toutefois ce n’est pas comme serviteur, mais comme Fils. Il a bâti la maison ; il *est* Dieu.

Moïse s’était identifié avec la maison, fidèle en tout dans cette position ; Christ est plus excellent, comme celui qui a bâti la maison est plus excellent que la maison ; mais Celui qui bâtit toutes choses est Dieu ; et c’est ce que Christ a fait. De fait la maison, c’est-à-dire le tabernacle dans le désert, était une figure de l’univers. Christ a traversé les cieux, comme le souverain sacrificateur entrant dans le sanctuaire. Tout était purifié par du sang, comme Dieu réconciliera toutes choses par Christ dans les cieux et sur la terre. Dans un certain sens, cet univers est la maison de Dieu ; Dieu daigne y habiter. Christ l’a créé tout entier ; mais il y a une maison qui est plus proprement à Lui : nous sommes sa maison, en supposant que nous persévérions jusqu’à la fin.

Le danger des chrétiens hébreux — attirés par leurs anciennes habitudes, une loi et des cérémonies établies par Dieu Lui-même — était qu’ils abandonnassent le christianisme, où Christ n’est pas visible, pour des choses visibles et palpables. Le Christ des chrétiens, loin d’être une couronne de gloire pour le peuple, n’était qu’un objet de foi ; en sorte qu’il était privé de toute importance si la foi s’affaiblissait. Une religion qui parlait aux yeux, «le vin vieux», attirait naturellement ceux qui y étaient habitués.

De fait, le Christ était bien plus excellent que Moïse, comme celui qui a bâti la maison est plus grand que la maison. Or cette maison était la figure de toutes choses, et Celui qui les avait bâties était Dieu. Le passage nous présente, à ce point de vue, Christ et la maison, et dit aussi que c’est nous qui sommes la maison, et Christ n’est pas ici serviteur, il est Fils sur la *maison* de Dieu.

Il ne faut pas que le lecteur oublie jamais ce que nous avons déjà fait remarquer, savoir que, dans cette épître, nous ne trouvons pas l’Assemblée comme corps de Christ, unie à Lui, ni même le Père non plus, sauf comme comparaison au chapitre 12. C’est Dieu, un Christ céleste (qui est Fils de Dieu), et un peuple, qui nous sont présentés ; le Messie étant un médiateur céleste entre le peuple et Dieu. Ainsi les privilèges propres à l’Assemblée ne se trouvent pas dans cette épître ; ces privilèges découlent de notre *union* avec Christ ; mais ici Christ est une personne à part, qui est entre nous et Dieu, dans les hauts lieux, tandis que nous, nous sommes sur la terre.

Nous pouvons ajouter ici encore quelques remarques qui éclairciront ce point, et aideront le lecteur à comprendre les deux premiers chapitres, et le principe de toutes les instructions de l’épître.

Au chapitre 1, Christ fait par Lui-même — et cette oeuvre est présentée comme une partie de sa gloire divine — la purification des péchés, et s’assied à la droite de Dieu. Cette oeuvre, remarquez-le, est faite par Lui-même ; nous n’y sommes pour rien, sinon que nous y croyons et en jouissons. C’est une oeuvre divine, que cette personne divine a accomplie par elle-même, de sorte que l’oeuvre a toute la perfection absolue, toute la force d’une oeuvre faite par Lui, sans aucun mélange de notre faiblesse, de nos efforts ou de nos expériences. Le Fils l’a faite par Lui-même, et elle est accomplie. Là-dessus il s’assied. Personne ne le place là, il s’assied Lui-même sur le trône, dans les hauts lieux.

Au chapitre 2, nous trouvons un autre point qui caractérise l’épître, savoir l’état actuel de l’Homme glorifié : il est couronné de gloire et d’honneur, mais ceci en vue d’un ordre de choses qui n’est pas encore accompli. C’est la personne du Christ homme qui est présentée, et non l’Assemblée unie à Lui-même, quand il est envisagé comme glorifié dans les cieux. Cette gloire est considérée comme un accomplissement partiel de ce qui Lui appartient selon les conseils de Dieu, comme Fils de l’homme. Plus tard elle sera complète dans toutes ses parties, par l’assujettissement de toutes choses.

La gloire actuelle de Christ fait donc regarder en avant vers un ordre de choses encore à venir, qui sera le plein repos, la pleine bénédiction. En un mot, outre la perfection de Son oeuvre, l’épître nous présente le développement de ce qui appartient à la personne du Christ Fils de l’homme, non la perfection de l’Assemblée en Lui. Or ceci embrasse le temps actuel, dont le caractère dépend, pour le croyant, de la glorification de Christ dans les cieux, en attendant un état à venir où tout lui sera assujetti.

Dans ce deuxième chapitre, on voit aussi qu’il est couronné. Il ne s’assied pas, Lui, comme de droit, bien qu’il eût cette gloire avant que le monde fût ; mais, ayant été fait un peu moindre que les anges, Dieu le couronne. On voit clairement aussi que, bien que les chrétiens hébreux soient particulièrement en vue, et que même tous les chrétiens soient rangés sous le titre de «semence d’Abraham» sur la terre, Christ est toutefois envisagé comme le Fils de l’homme, non pas comme le fils de David ; et la question est : «Qu’est-ce que l’homme ?» La réponse — combien précieuse pour nous ! — est : Christ, mort une fois à cause de l’état de l’homme, maintenant glorifié. C’est en Lui que nous voyons la pensée *de Dieu* à l’égard de l’homme.

Le fait que les chrétiens même sont envisagés comme semence d’Abraham montre clairement qu’ils sont considérés, comme faisant partie de la chaîne des héritiers de la promesse sur la terre (comme en Rom. 11), et non comme l’Assemblée unie à Christ comme son corps dans le ciel.

L’oeuvre est parfaite ; elle est l’oeuvre de Dieu : il a fait par Lui-même la purification des péchés. Le plein résultat des conseils de Dieu à l’égard du Fils de l’homme n’est pas encore arrivé : ainsi la partie terrestre de ces conseils peut être présentée comme chose prévue, aussi bien que la partie céleste ; bien que ceux auxquels l’épître est adressée eussent part à la gloire céleste et fussent participants de l’appel céleste en rapport avec la position actuelle du Fils de l’homme.

Le résidu des Juifs, ainsi que nous l’avons dit, est considéré comme continuant la chaîne du peuple béni sur la terre, quels que soient d’ailleurs leurs privilèges célestes ou leur état spécial à la suite de l’élévation céleste du Messie. Nous avons été greffés sur l’olivier franc, de sorte que nous participons à tous les avantages dont il est parlé ici ; seulement notre position la plus élevée et les privilèges qui s’y rattachent ne sont pas en vue. Aussi, écrivant aux Hébreux, et comme l’un d’entre eux, l’auteur de l’épître s’adresse à eux, savoir aux Israélites chrétiens et croyants : c’est la force du mot «nous» que nous trouvons ici. Il faut s’en souvenir et ne pas oublier que les Hébreux croyants forment toujours ce «nous» dont l’auteur fait aussi partie.

Comme je l’ai dit, nous nous approprions cette épître de bon droit en principe ; mais pour bien la comprendre, il faut se mettre au point de vue de l’Esprit de Dieu.

Personne ne devait s’endurcir (v. 8), mais cette parole est adressée spécialement à Israël, et cela jusqu’au jour où Christ paraîtra. L’auteur, en parlant du danger des Hébreux sous ce rapport, revient à la parole autrefois adressée à Israël, non pour les avertir du danger qu’ils couraient en la négligeant maintenant, mais pour leur montrer les conséquences de l’abandon de ce qu’ils avaient reconnu comme vrai. Israël, délivré d’Égypte, avait provoqué Dieu dans le désert (c’était bien là où en étaient les chrétiens dans ce monde) parce que Dieu n’avait pas introduit son peuple tout de suite et sans difficultés en Canaan. Ceux à qui l’épître est adressée étaient en danger d’abandonner le Dieu vivant de la même manière, c’est-à-dire que le danger était là devant leurs yeux. Ils devaient plutôt s’exhorter les uns les autres, aussi longtemps qu’il est encore dit «aujourd’hui», afin qu’ils ne fussent pas endurcis par la ruse du péché. Ce mot : «aujourd’hui» est l’expression de la patiente activité de la grâce de Dieu envers Israël jusqu’au bout. Le peuple était incrédule, s’endurcissait, s’est endurci, et s’endurcira, hélas ! jusqu’à la fin, où le jugement arrivera dans la personne du Messie-Jéhovah qu’ils ont méprisé. Mais jusqu’alors Dieu aime à répéter : «Aujourd’hui, si vous entendez ma voix» ! Il se peut que seul un petit nombre écoute ; il se peut que la nation soit judiciairement endurcie afin que les gentils soient admis ; mais le mot : «aujourd’hui» se fait toujours entendre pour chacun d’entre eux, ayant des oreilles pour entendre, jusqu’à ce que le Seigneur paraisse en jugement ; cet appel s’adresse au peuple selon la patience de Dieu. Pour le résidu qui avait cru, c’était un avertissement particulier de ne pas marcher dans le chemin du peuple endurci qui avait refusé d’écouter, de ne pas se retourner vers lui en abandonnant leur propre confiance dans la parole qui les avait appelés, comme Israël l’avait fait dans le désert.

Aussi longtemps que le «aujourd’hui» de l’appel de la grâce durerait, les fidèles devaient s’entr’exhorter, de peur que l’incrédulité ne se glissât dans leurs coeurs par la subtilité du péché. C’est ainsi que l’on abandonne le Dieu vivant. Nous parlons ici au point de vue pratique, non pas à celui de la fidélité de Dieu, qui ne permettra certainement pas qu’aucun des siens périsse ; mais il y a le danger pratique d’être, quant à notre responsabilité, détachés de Dieu, et pour toujours, si Dieu n’intervenait pas en agissant dans une vie qu’il nous a donnée et qui ne peut périr.

Le péché nous sépare de Dieu dans nos pensées nous n’avons plus la même conscience de l’amour de Dieu, ni de sa puissance, ni de l’intérêt qu’il nous porte ; la confiance se perd ; l’espérance et la valeur des choses invisibles s’affaiblissent ; la valeur des choses visibles augmente en proportion ; la conscience est mauvaise ; on est mal à l’aise avec Dieu ; le chemin paraît dur et difficile ; la volonté s’affermit contre Dieu ; on ne vit plus de foi ; les choses qui se voient se mettent entre Dieu et nous, et possèdent le coeur. Si la vie est là, Dieu avertit par son Esprit (comme dans cette épître) ; il châtie et ramène : si, par contre, il n’a dans l’âme qu’une influence extérieure, une foi sans vie, et que la conscience n’ait pas été atteinte, on abandonne Dieu.

C’est l’avertissement de ne pas le faire qui arrête celui qui vit. Celui qui est mort, celui duquel la conscience n’est pas engagée, qui ne se dit pas : «Auprès de qui nous en irions-nous ? Tu as les paroles de la vie éternelle !» méprise l’avertissement et périt. Il en avait été ainsi d’Israël dans le désert, et Dieu leur jura qu’ils n’entreraient pas dans son repos (Nomb. 14: 21-23), et pourquoi ? Ils avaient abandonné leur confiance en lui ; leur incrédulité, quand la beauté et l’excellence du pays leur avaient été rapportées, les a privés du repos promis.

La position des croyants auxquels l’épître s’adresse, quoiqu’en rapport avec de meilleures promesses, était la même. La beauté et l’excellence de la Canaan céleste leur avaient été annoncées ; ils avaient vu et goûté les fruits de ce pays par l’Esprit ; ils étaient encore dans le désert ; il s’agissait pour eux de persévérer, de maintenir leur confiance jusqu’à la fin.

Remarquez — car Satan et notre propre conscience lorsqu’elle n’est pas affranchie se servent souvent de cette épître pour nous troubler — qu’il ne s’agit pas ici de chrétiens qui doutent ou de personnes qui n’ont pas encore acquis une entière confiance en Dieu : pour ceux qui sont dans cet état, ces exhortations et ces avertissements n’ont aucune application. Les chrétiens sont exhortés à garder *la confiance qu’ils ont,* et à persévérer, non pas à faire taire des craintes ou des doutes : cet emploi de l’épître pour légitimer de tels doutes n’est qu’une ruse de l’Ennemi. Seulement j’ajouterai ici que si la pleine connaissance de la grâce (ce que l’âme, en pareil cas, ne possède assurément pas encore) peut seule délivrer l’âme et l’affranchir de ces craintes, il est néanmoins très important de garder une bonne conscience en pratique, pour ne pas fournir un moyen spécial d’attaque à l’Ennemi.

# CHAPITRE 4

L’apôtre appliquant ensuite cette partie de l’histoire d’Israël à ceux auxquels il écrivait, met en avant deux points : en premier lieu, Israël avait été privé par l’incrédulité de l’entrée dans le repos ; en second lieu, le repos était encore à venir, et les croyants (ceux qui ne cherchaient pas le repos ici-bas, mais acceptaient le désert pour le temps présent) devaient y entrer.

Il commence, en disant : «Craignons... qu’une promesse ayant été laissée d’entrer dans son repos, quelqu’un... paraisse ne pas l’atteindre» ; car Dieu nous a annoncé des bonnes nouvelles, comme il avait fait à Israël autrefois. Or la parole qui leur fut adressée resta sans fruit, n’étant pas mêlée avec de la foi en ceux qui l’entendirent ; car nous qui avons cru nous entrons dans le repos. Le repos même est encore à venir, et ce sont les croyants qui y entrent ; car il y a un repos de Dieu et quelques-uns y entrent. Dieu a dit, en effet : «*S’ils* entrent dans mon repos !» (c’est-à-dire *ceux-là,* en désignant par là une classe spéciale qui doit en être exclue).

Dieu a travaillé lors de la création ; puis il s’est reposé de ses oeuvres quand elles ont été achevées. Ainsi, depuis la fondation du monde, il a montré qu’il avait un repos à Lui, comme il est dit dans le passage précité : «S’ils entrent dans *mon* repos !» ; mais cela, en faisant voir que l’entrée était encore en question, démontrait que l’homme n’était pas entré dans le repos de Dieu de la première création. Deux choses sont donc évidentes : quelques-uns doivent entrer dans le repos ; puis Israël, à qui ce repos a été d’abord proposé, n’y est pas entré à cause de son incrédulité. C’est pourquoi il fixe encore un jour, disant en David, longtemps après l’entrée en Canaan : «Aujourd’hui», comme il est écrit, «si vous entendez sa voix, n’endurcissez pas vos coeurs».

Ici une objection naturelle se présente, à laquelle l’apôtre donne une réponse complète, sans parler de l’objection elle-même. Les Israélites étaient tombés dans le désert ; mais Josué avait introduit le peuple en Canaan, où les incrédules n’étaient pas arrivés ; les Juifs s’y trouvaient, de sorte qu’eux étaient entrés dans le repos que les autres n’avaient point atteint. La réponse à cette objection est toute simple : c’est longtemps après cela que Dieu dit par David : «Je jurai dans ma colère : S’ils entrent dans mon repos !» Si Josué avait donné le repos à Israël, David n’aurait pu parler après cela d’un autre jour. Il reste donc un repos sabbatique pour le peuple de Dieu. Ce repos est encore à venir, mais il est assuré par la parole de Dieu ; vérité dont on aperçoit à l’instant la portée quant aux relations des Juifs croyants avec le peuple, au milieu duquel ils étaient tentés de chercher un repos que la foi, pour le moment, ne donnait pas, et qu’en raison de son affaiblissement elle n’entrevoyait que faiblement dans l’avenir. Pour avoir le repos de Dieu, il faut persévérer dans la foi. Le repos apparent d’alors n’était pas le vrai repos : le repos de Dieu se faisait encore attendre ; la foi seule reconnaissait cela, et, ne cherchant point de repos dans le désert, s’appuyait sur la promesse. Dieu disait encore : «Aujourd’hui».

L’état du peuple était pire que le repos dans lequel Josué l’avait introduit, repos qui n’en était pas un, comme les Psaumes des Juifs le montraient.

Quant à l’ordre des versets, l’exhortation du verset 11 dépend de l’ensemble de ce qui précède, le raisonnement étant complété par le témoignage de David venant après Josué. Après la création, Dieu s’est, il est vrai, reposé ; mais après cela il a dit : «S’ils entrent dans mon repos !» de sorte que les hommes ne sont pas entrés dans ce repos-là ; Josué est entré dans la terre promise, mais la parole venue par David, longtemps après, prouve que le repos de Dieu n’était pas encore atteint. Toutefois, ce même témoignage qui défendait l’entrée dans le repos à cause de l’incrédulité, montre que quelques-uns doivent y entrer, sans quoi il n’y aurait pas eu besoin de prononcer l’exclusion de quelques-uns pour une raison particulière, ni d’avertir les hommes qu’ils pouvaient échapper à ce qui les empêchait d’entrer. Il n’est besoin ici d’aucune parenthèse.

Or aussi longtemps qu’on ne s’est pas reposé de ses oeuvres, on n’est pas entré dans le repos. Celui qui y est entré, a cessé de travailler, comme Dieu s’est reposé de ses oeuvres pour entrer dans son repos. «Appliquons-nous donc», dit l’exhortation du fidèle témoin de Dieu, «à entrer dans ce repos-là» — le repos de Dieu — afin que nous ne tombions pas en imitant une semblable désobéissance.

Remarquez bien ici qu’il s’agit du repos de Dieu : c’est ce qui fait comprendre le bonheur et la perfection de ce repos. Dieu doit se reposer dans ce qui satisfait son coeur. Cela a été le cas même à la création : «tout était très bon !» Et maintenant l’amour parfait ne pourra être satisfait quant à nous, s’il ne nous introduit pas dans une entière bénédiction : nous posséderons une portion céleste dans la bénédiction que nous aurons en sa propre présence, dans une sainteté et dans une lumière parfaites. Aussi tout le travail pénible de la foi, son exercice dans le désert, le combat (quoiqu’il y ait aussi bien des joies), les bonnes oeuvres qui s’y font et tout effort quelconque cesseront. Ce n’est pas seulement qu’on sera délivré de la puissance du péché intérieur : tout le labeur et toutes les peines du nouvel homme prendront fin. Nous sommes déjà affranchis de la loi du péché : alors, nos exercices spirituels pour Dieu cesseront. Nous nous reposerons de nos oeuvres, non des mauvaises. Nous nous sommes déjà reposés de nos oeuvres, pour ce qui regarde la justification, et par conséquent, dans ce sens-là, nous avons le repos dans notre conscience ; mais il ne s’agit pas ici de cela, il s’agit du repos du chrétien quant à tous ses travaux. Dieu s’est reposé de ses oeuvres, qui étaient, certes, de bonnes oeuvres ; nous aussi nous nous reposerons alors avec Lui.

Maintenant nous sommes dans le désert, nous combattons aussi contre les puissances spirituelles de méchanceté qui sont dans les lieux célestes : il nous reste un repos précieux ; le coeur se reposera auprès de Dieu : là rien ne troublera la perfection de notre repos ; Dieu se reposera dans la perfection de la bénédiction qu’Il aura accordée à son peuple.

La grande pensée du passage c’est qu’il *reste* un repos (c’est-à-dire que le croyant ne doit pas attendre le repos ici-bas), sans qu’il soit dit où ; et l’épître ne parle pas en détail du caractère du repos, parce qu’elle laisse la porte ouverte à un repos terrestre, sur le pied des promesses pour le peuple terrestre ; quoique pour les chrétiens, participants de l’appel céleste, le repos de Dieu soit évidemment céleste.

Ensuite, le chapitre nous présente l’instrument que Dieu emploie pour juger l’incrédulité et tous les mouvements du coeur qui tendent, comme nous l’avons vu, à faire abandonner au croyant sa position de foi, à lui cacher Dieu en satisfaisant sa chair, et à chercher du repos dans le désert.

Ce jugement est très précieux pour le croyant qui est droit de coeur : il a pour effet de le rendre capable de découvrir tout ce qui tend à l’arrêter dans son chemin ou à ralentir ses pas. La Parole de Dieu, révélation de Dieu, expression de ce que Dieu est, de tout ce qui l’entoure, et de ce qu’il veut, au milieu de toutes les circonstances où nous nous trouvons, juge tout ce qui, dans le coeur, n’est pas de Lui. Elle est plus pénétrante qu’aucune épée à deux tranchants. Vivante et énergique, elle sépare tout ce qui est le plus intimement lié et confondu dans nos coeurs et dans nos pensées. Là où la nature («l’âme» et ses sentiments) se mêle avec ce qui est spirituel, la Parole place entre deux, comme le fil de l’épée, la vérité vivante de Dieu et juge les mouvements cachés du coeur quant à tous les deux. Elle en discerne toutes les pensées et les intentions. Mais elle a un autre caractère, en tant que venant de Dieu : elle est comme son oeil ouvert sur la conscience : elle nous met en présence de Dieu avec tout ce qu’elle nous force à découvrir. Elle place donc notre conscience sous le regard de Dieu Lui-même. Rien n’est caché, tout est nu et manifeste aux yeux de Celui avec qui nous avons affaire (\*).

(\*) La liaison de la Parole adressée à l’homme, avec Dieu Lui-même, est ici très remarquable.

Tel est le vrai secours, le puissant instrument de Dieu pour juger en nous tout ce qui nous empêcherait de continuer joyeusement, avec un coeur fortifié par la foi et par la confiance en Dieu, notre course à travers le désert. Précieux instrument d’un Dieu fidèle ! Solennel et sérieux dans son opération, mais d’une bénédiction inappréciable et infinie dans ses effets, dans ses conséquences !

C’est un instrument qui, dans son opération, ne laisse pas «les volontés de la chair et des pensées» libres d’agir, ne permet pas au coeur de se tromper, mais nous procure de la force et nous place sans interdit en la présence de Dieu pour continuer notre chemin avec joie et énergie spirituelle. Ici se termine l’exhortation qui se base sur la puissance de la Parole.

Mais il y a un autre secours, un secours d’un autre caractère, pour nous aider dans notre passage à travers le désert : c’est la sacrificature, sujet qui commence ici, et qui est poursuivi dans les chapitres suivants.

Nous avons un Souverain Sacrificateur qui a traversé les cieux — comme Aaron traversait les parties successives du tabernacle — Jésus, Fils de Dieu.

Il a été tenté en toutes choses, semblable à nous, à part le péché, de sorte qu’il peut sympathiser avec nos infirmités. La Parole met à nu les intentions du coeur, juge la volonté, tout ce qui n’a pas Dieu pour but et pour source. Ensuite, pour ce qui regarde la faiblesse, nous avons la sympathie de Christ. Il va sans dire qu’il n’a pas eu de mauvaises convoitises ; il a été tenté de toutes manières, à part le péché ; le péché n’entrait pour rien dans ses tentations. Mais je ne désire pas de la sympathie pour le péché qui est en moi ; je le déteste, je désire qu’il soit maté, jugé, qu’il ne soit épargné en rien : et c’est ce que la Parole fait. Pour ma faiblesse et mes difficultés, je cherche la sympathie, et je la trouve dans la sacrificature de Jésus. Il n’est pas nécessaire qu’une personne, pour sympathiser avec moi, sente au même moment que moi ce que je sens moi-même, mais plutôt le contraire : si j’ai des douleurs présentes, je ne suis pas en position de penser autant aux douleurs d’autrui ; mais pour sympathiser, il faut que j’aie une nature capable d’apprécier ces douleurs.

Il en est ainsi de Jésus dans l’exercice de sa sacrificature. Il est, dans tous les sens, hors de l’atteinte de la douleur et de la tentation ; mais il est homme ; et non seulement il a la nature humaine qui, jadis, a su ce que c’est que la douleur, mais il a fait, plus qu’aucun de nous, l’expérience des peines de la tentation qu’un saint est appelé à rencontrer ; et son coeur libre et plein d’amour peut sympathiser pleinement avec nous, selon l’expérience qu’il a faite du mal, et selon la liberté glorieuse qu’il a maintenant pour s’occuper des maux dont nous pouvons souffrir. C’est ce qui nous encourage à tenir ferme notre profession, malgré les difficultés qui obstruent notre chemin ; car Jésus s’occupe de ces difficultés selon la connaissance et l’expérience qu’il en a, et selon la puissance de sa grâce.

Ainsi, notre Souverain Sacrificateur étant là, nous pouvons aller avec toute confiance au trône de la grâce, pour trouver miséricorde et la grâce qui nous est nécessaire en tout temps de besoin : la miséricorde, parce que nous sommes faibles et chancelants ; la grâce nécessaire, parce que nous sommes dans un combat que Dieu reconnaît.

Remarquez que ce n’est pas au Souverain Sacrificateur que nous allons. On le fait souvent, et Dieu peut avoir compassion de notre manque d’intelligence ; mais faire ainsi est une preuve qu’on ne comprend pas complètement la grâce. Le Sacrificateur, le Seigneur Jésus, s’occupe Lui-même de nous, sympathise avec nous, d’un côté — d’un autre, nous allons directement au trône de la grâce.

L’Esprit ne parle pas ici proprement de chute : la pensée d’une chute se trouve au chapitre 2 de la première épître de Jean. Là, c’est en rapport avec la communion avec son Père, ici avec l’accès devant Dieu. Il s’agit ici de nous fortifier, de nous encourager à persévérer dans le chemin, par la conscience de la sympathie que nous trouvons là-haut, et par la certitude que le trône nous est toujours accessible.

# CHAPITRE 5

L’épître développe ensuite la sacrificature du Seigneur Jésus, en la comparant avec celle d’Aaron, mais, comme nous le verrons, pour en faire ressortir la différence plutôt que la similitude, quoiqu’il y ait une analogie générale entre elles, et que l’une ait été une image de l’autre.

Nous trouvons cette comparaison aux versets 1 à 10 ; puis, bien que le fond du raisonnement soit amplifié et développé, la suite du raisonnement est interrompue jusqu’à la fin du chapitre 6, où la comparaison avec Melchisédec est poursuivie, et où le changement de loi, conséquence du changement de sacrificature, est constaté. Cela introduit les alliances et tout ce qui a trait aux circonstances des Juifs.

Le sacrificateur donc, pris d’entre les hommes (dans ce passage l’Esprit de Dieu ne parle pas de Christ, mais de celui avec lequel il le compare), est établi pour les hommes en des choses qui regardent Dieu, afin qu’il offre des dons et des sacrifices pour les péchés, étant capable de sentir les misères des autres parce qu’il est lui-même enveloppé d’infirmité, offrant par conséquent pour lui-même aussi bien que pour le peuple. Ensuite nul ne s’arroge cet honneur, mais celui-là en jouit qui est appelé de Dieu comme Aaron. L’épître nous parlera plus loin des sacrifices ; elle nous occupe ici de la personne du sacrificateur et de l’ordre de la sacrificature.

De même le Christ ne s’est pas glorifié Lui-même pour être fait Souverain Sacrificateur ; la gloire de sa personne, quand il est manifesté comme homme sur la terre, et la gloire de sa fonction, sont toutes les deux clairement désignées par Dieu : la première, quand Dieu Lui dit : «Tu es mon Fils ; moi je t’ai aujourd’hui engendré» (Ps. 2) ; la seconde dans ces paroles du Psaume 110 : «Tu es sacrificateur pour l’éternité selon l’ordre de Melchisédec». Tel est donc, en dignité personnelle et en gloire officielle, le Souverain Sacrificateur, le Messie attendu, Christ.

Mais sa gloire, quoiqu’elle le place en honneur devant Dieu et soit la conséquence de la rédemption, de sorte qu’il peut entreprendre la cause du peuple devant Dieu et selon Sa volonté, ne le rapproche pas des misères des hommes ; c’est son histoire sur la terre qui nous fait sentir combien il est, de fait, capable de prendre part à nos infirmités. «Durant les jours de sa chair», c’est-à-dire ici-bas, il est entré dans toute l’angoisse de la mort, dépendant de Dieu, et présentant sa requête à Celui qui pouvait le sauver de la mort ; car ici-bas, venu pour obéir et pour souffrir, il ne s’est pas sauvé Lui-même. Il se soumettait à tout, obéissait en tout et dépendait de Dieu pour tout.

Il a été exaucé à cause de sa piété. Il était convenable que celui qui prit la mort sur Lui, comme répondant pour les autres, sentît tout le poids de la mort sur son âme. Il n’a voulu ni échapper aux conséquences de ce qu’il avait entrepris (comp. chap. 2), ni manquer au juste sentiment de ce que c’était que de se trouver ainsi sous la main de Dieu en jugement ; sa crainte était sa piété, la juste estimation de la position dans laquelle l’homme pécheur était et de ce que Dieu devait lui infliger en conséquence. Mais pour Lui, subir la conséquence de cette position, c’était l’obéissance. Or cette obéissance devait être parfaite et éprouvée jusqu’au bout.

Il était Fils, Fils glorieux de Dieu ; mais quoiqu’il le fût, il devait apprendre l’obéissance (car, pour Lui, obéir était une chose nouvelle) ; il devait, par tout ce qu’il a souffert, apprendre ce qu’était l’obéissance dans le monde. Ensuite, ayant mérité toute gloire, il devait prendre sa place d’homme glorifié — être consommé, amené à la perfection — et dans cette position-là devenir l’auteur d’un salut éternel (non de délivrances simplement temporelles) pour ceux qui Lui obéissent ; l’auteur d’un salut qui serait en rapport avec la position qu’il avait prise à la suite de son oeuvre d’obéissance ; étant salué, de la part de Dieu, «Souverain Sacrificateur selon l’ordre de Melchisédec».

Ce qui suit, jusqu’à la fin du chapitre 6, est une parenthèse qui se rapporte à l’état de ceux auxquels l’épître est adressée. Ils sont blâmés pour la lenteur de leur intelligence spirituelle, et encouragés en même temps par les promesses de Dieu, le tout en rapport avec leur position de Juifs croyants. Ensuite le fil de l’instruction à l’égard de Melchisédec est repris.

Vu le temps, ils auraient dû pouvoir enseigner ; toutefois ils avaient besoin que quelqu’un leur enseignât les rudiments des oracles de Dieu, ils avaient besoin de lait et non de nourriture solide.

On peut remarquer que le plus grand empêchement au progrès dans la vie et dans l’intelligence spirituelles est l’attachement à une ancienne religion (qui, étant traditionnelle et non pas simplement la foi personnelle à la vérité, consiste toujours en ordonnances, et est par conséquent charnelle et terrestre). On peut être incrédule, en dehors de ces influences traditionnelles ; mais sous l’influence d’un système pareil, la piété même se dépensant dans les formes est une barrière entre l’âme et la lumière de Dieu ; et ces formes qui entourent, préoccupent et lient les affections les empêchent de s’élargir et de s’éclairer par le moyen des révélations divines. Moralement, comme l’auteur de l’épître l’exprime ici, on n’a pas «les sens exercés à discerner le bien et le mal».

Or l’Esprit de Dieu ne veut pas se borner au cercle étroit et aux faibles et futiles sentiments des traditions humaines, ni même aux vérités qu’on est capable de recevoir dans un pareil état. Christ n’a pas la place qui lui appartient, quand l’âme est assujettie à un tel ordre de choses. C’est ce que notre épître développe ici.

Le lait est pour les petits enfants, la nourriture solide pour les hommes faits. Cette enfance, c’est l’état de l’âme sous les ordonnances et règlements de la loi (comp. Gal. 4: 1 et suiv.). Mais il y avait une révélation du Messie en rapport avec ces deux états d’enfance et d’homme fait ; et le développement de la parole de justice, des vrais rapports pratiques d’une âme avec Dieu, selon Son caractère et selon Ses voies, s’accomplit dans la mesure de la révélation du Christ, car il révèle ce caractère et est le centre de toutes ces voies. C’est pourquoi l’épître parle, au chapitre 5: 12, 13, des rudiments, du commencement des oracles de Dieu et de la parole de justice ; au chapitre 6: 1, de la parole du commencement ou des premiers principes du Christ.

# CHAPITRE 6

Or l’Esprit ne veut pas s’arrêter à ces rudiments en enseignant les chrétiens, mais veut continuer jusqu’à la pleine révélation de la gloire du Christ qui appartient à l’homme fait, ou si l’on veut, le *forme* pour qu’il soit tel.

On voit facilement que l’écrivain inspiré cherche à faire sentir aux Hébreux qu’il les plaçait sur un terrain plus élevé, plus excellent, en les mettant en relation avec un Christ invisible et céleste, tandis que le judaïsme les retenait en arrière dans la position d’enfants. Cette pensée, du reste, caractérise l’épître entière.

Cependant nous trouvons deux choses ici : d’un côté les rudiments et le caractère de la doctrine qui appartenait à l’enfance, au commencement de la parole du Christ, en contraste avec la puissance et la saveur céleste qui accompagnaient la révélation chrétienne ; d’un autre côté, quelle était la révélation du Christ Lui-même en rapport avec le système spirituel et chrétien.

Mais l’épître fait une distinction entre le système chrétien et la doctrine de la personne de Christ, même quand il est envisagé comme homme (\*), quoique la position actuelle de Christ donne son caractère au système chrétien. La distinction est faite, non pas parce que l’état des âmes ne dépend pas de la mesure de la révélation de Christ et de la position qu’il a prise, mais parce que la doctrine de sa personne et de sa gloire va bien plus loin que l’état actuel de nos relations avec Dieu.

(\*) Toutefois la relation de Christ comme Fils ici-bas ne peut être séparée de sa relation comme Fils éternel ; car celle-ci prête son caractère à la première tandis qu’il était sur la terre dans ce qui est appelé le temps. Le passage dans le texte a trait aux versets 5 et 8 du chapitre 5 comparés aux versets 6 et 10 du même chapitre. Comparez aussi le commencement de Jean 17.

Les choses dont il est parlé dans les versets 1 et 2 de notre chapitre avaient eu leur place lorsque le Messie était encore à venir. Tout alors était à l’état d’enfance. Les choses dont il est parlé aux versets 4 et 5 sont les privilèges dont les chrétiens jouissaient en vertu de l’oeuvre et de la glorification du Messie. Mais elles ne sont pas en elles-mêmes «l’état d’hommes faits» mentionné au verset 1 et qui se rapporte davantage à la connaissance de la personne de Christ Lui-même ; les privilèges chrétiens dont il est parlé étaient l’effet de la position glorieuse de sa personne dans le ciel.

Il est important de faire attention à ceci pour comprendre ces passages. Dans l’enfance dont il est parlé dans les versets 1 et 2, l’obscurité de la révélation du Messie, annoncée tout au plus par des promesses et des prophéties, laissait les adorateurs sous le joug des cérémonies et des figures, quoique en possession de quelques vérités fondamentales. Son exaltation donnait lieu à la puissance du Saint Esprit ici-bas, de laquelle dépendait la responsabilité des âmes qui l’avaient goûtée.

La doctrine de la personne et de la gloire de Jésus fait le sujet des révélations de l’épître, et était le moyen de délivrer les Juifs de tout le système qui avait été un si pesant fardeau sur leurs coeurs, le moyen de les empêcher d’abandonner l’état dépeint aux versets 4 et 5, pour rentrer dans la faiblesse, et de retourner, Christ étant venu, à l’état charnel des versets 1 et 2.

L’épître donc ne vient pas poser de nouveau les doctrines vraies, mais élémentaires, qui appartenaient au temps auquel Christ n’était pas révélé ; mais elle veut avancer jusqu’à la pleine révélation de sa gloire et de la position qu’Il occupe, selon les conseils de Dieu révélés dans la Parole.

Le Saint Esprit ne voulait pas revenir à ces choses anciennes, parce que les nouvelles, savoir le christianisme caractérisé par la puissance du Saint Esprit, avaient été introduites en rapport avec la gloire céleste du Messie.

Or si quelqu’un qui avait été placé sous l’influence de cette puissance, et qui l’avait connue, venait à l’abandonner, il ne pouvait être renouvelé encore à la repentance. Les anciennes choses du judaïsme devaient être et avaient été laissées en arrière par ce en quoi il était entré. Les chrétiens ne pouvaient se servir de ces choses pour agir sur les âmes ; et, quant aux choses nouvelles, cet homme les avait abandonnées ; tous les moyens de Dieu avaient été employés en vue de lui et n’avaient rien produit.

Celui qui abandonnait ainsi la doctrine chrétienne crucifiait le Fils de Dieu pour lui-même, c’est-à-dire de sa propre volonté. Associé au peuple qui s’était rendu coupable de la mort du Fils de Dieu, il avait reconnu le péché commis par son peuple et avait tenu Jésus pour le Messie. Or maintenant il répétait, le sachant et le voulant, le crime commis contre Christ.

Le jugement, la résurrection des morts, la repentance des oeuvres mortes avaient été enseignés : sous cet ordre de choses, la nation avait crucifié son Messie ; mais maintenant la puissance divine était arrivée ; elle témoignait de la glorification du Messie crucifié, du Fils de Dieu dans le ciel ; et par des miracles elle détruisait, du moins en détail, le pouvoir de l’Ennemi qui régnait encore sur la terre ; ces miracles étaient une anticipation partielle de la pleine et glorieuse délivrance qui aurait lieu dans le monde à venir, où le Messie, le Fils de Dieu, triomphant, détruirait entièrement tout ce pouvoir. C’est pourquoi ils sont appelés «les miracles du siècle à venir».

La puissance du Saint Esprit, les miracles accomplis au sein du christianisme étaient des témoignages que le pouvoir qui accomplirait cette délivrance, quoique encore caché dans le ciel, existait cependant dans la personne glorieuse du Fils de Dieu. Ce pouvoir n’accomplissait pas encore la délivrance de ce monde opprimé par Satan, parce qu’en attendant, une autre oeuvre s’accomplissait : la lumière de Dieu luisait ; la bonne parole de la grâce était annoncée ; on pouvait goûter le don céleste, meilleur encore que la délivrance du monde, et la puissance sensible du Saint Esprit se faisait connaître, en attendant que le Messie revînt en gloire pour lier Satan et accomplir ainsi la délivrance du monde, assujetti à l’empire de ce dernier.

En général, la puissance du Saint Esprit, en vertu de la glorification céleste du Messie, s’exerçait sur la terre comme manifestation présente et anticipation de la grande délivrance à venir. La révélation de la grâce, la bonne parole de Dieu était annoncée, et le chrétien vivait dans la sphère où ces choses se déployaient, et subissaient l’influence qui s’y exerçait. Cette influence se faisait sentir même à une âme qui avait été introduite au milieu des chrétiens, et qui la subissait lors même que la vie spirituelle manquait chez elle.

Or, si après avoir subi l’influence de la présence du Saint Esprit, goûté la révélation de la bonté de Dieu et ressenti les preuves de sa puissance, l’on abandonnait Christ, il ne restait plus aucun moyen de renouveler l’âme pour l’amener à la repentance. Les trésors célestes étaient déjà dépensés, on les avait méprisés comme ne valant rien ; on avait rejeté la pleine révélation de la grâce et de la puissance après l’avoir connue. Quel moyen employer maintenant ? Il était impossible de retourner au judaïsme et à la parole du commencement du Christ contenue dans le judaïsme, depuis que la vérité avait été révélée ; et d’autre part la nouvelle lumière avait été connue et rejetée. Dans un pareil cas, il n’y avait que la chair, et point de nouvelle vie ; les ronces et les épines croissaient comme par le passé : il n’y avait aucun changement réel.

Une fois qu’on a compris que le passage qui nous occupe est une comparaison entre la puissance du système spirituel et le judaïsme, et qu’il s’agit de l’abandon du premier après qu’il a été connu, la difficulté du passage disparaît. La possession de la vie n’est pas supposée, et la question de savoir si l’on possède cette vie n’est pas abordée : le passage parle du Saint Esprit comme d’une puissance présente dans le christianisme, non pas de la vie. «Goûter la bonne Parole», c’est avoir compris combien cette parole est précieuse, et non pas avoir été vivifié par son moyen (\*). C’est pourquoi, en parlant aux chrétiens juifs, l’auteur de l’épître s’attend, en ce qui les concerne, à des choses meilleures et qui tiennent au salut, de sorte que tout ce qui a été énuméré pouvait être là sans le salut ; il ne pouvait non plus y avoir aucun fruit, car le fruit suppose la vie.

(\*) De même dans Matthieu 13, quelques-uns reçoivent la parole avec joie ; mais il n’y avait pas de racine.

L’auteur n’applique cependant pas ses paroles aux chrétiens hébreux ; car, quel que fût leur état, ils avaient porté des fruits, preuves de la vie ; or jamais le simple pouvoir n’est en soi la vie ; et l’apôtre continue ses raisonnements en leur donnant des encouragements et des motifs pour persévérer.

On remarquera donc que ce passage est une comparaison entre ce que l’on possédait avant la glorification de Christ et après cette glorification ; entre l’état et les privilèges des professants à ces deux époques, sans question de conversion personnelle. Si, devant la puissance du Saint Esprit et la pleine révélation de la grâce, abandonnant l’assemblée, on se détachait de Christ et revenait en arrière, il n’y avait pas moyen d’être renouvelé encore à la repentance. L’auteur ne voulait donc pas poser de nouveau le fondement des choses anciennes au sujet du Christ, choses déjà vieillies, mais avancer pour le profit de ceux qui demeuraient fermes dans la foi.

On remarquera aussi que l’épître, en parlant des privilèges chrétiens, ne perd pas de vue l’état terrestre à venir, la gloire et les privilèges du monde millénaire. Les miracles sont «les miracles du siècle à venir», ils appartiennent à ce temps-là. La délivrance et la destruction de la puissance de Satan seront alors complètes ; ces miracles sont des délivrances, et comme des échantillons de cette puissance. Nous avons vu (chap. 2: 5) ce point mis en évidence dès le commencement de la doctrine de l’épître, et au chapitre 4, le repos de Dieu laissé un peu vague dans son caractère, pour embrasser à la fois la partie céleste et la partie terrestre du règne millénaire de notre Seigneur. Ici, la puissance actuelle du Saint Esprit caractérise les voies de Dieu, le christianisme ; mais les miracles font pressentir le siècle à venir, où le monde entier sera béni.

Dans ses encouragements, l’épître rappelle déjà ici les principes sur lesquels le père des fidèles et du peuple juif avait marché, et comment Dieu l’avait affermi dans sa foi. Abraham avait dû s’appuyer sur des promesses, sans posséder ce qui était promis : c’était le même état dans lequel, quant au repos et à la gloire, les chrétiens hébreux se trouvaient alors ; mais, en même temps, Dieu, pour donner une pleine assurance au coeur, avait confirmé sa parole par un serment, afin que ceux qui se fondaient sur cette espérance de gloire promise, eussent une ferme consolation. Or, cette assurance avait reçu une confirmation plus grande encore : elle entrait jusqu’au-dedans du voile, elle trouvait son Garant dans le sanctuaire même, où un précurseur était entré. Elle donnait ainsi à la foi, non seulement une parole et un serment — mais un garant personnel de l’accomplissement de ces promesses, et le sanctuaire de Dieu pour refuge du coeur ; elle donnait, pour ceux qui avaient de l’intelligence, un caractère céleste à l’espoir qu’ils chérissaient ; elle donnait enfin, par le caractère de Celui qui était entré dans le ciel, la certitude de l’accomplissement de toutes les promesses de l’Ancien Testament, en rapport avec un Médiateur céleste, qui, par sa position, assurait cet accomplissement ; elle établissait la bénédiction terrestre sur le ferme fondement du ciel lui-même, et donnait en même temps à cette bénédiction un caractère plus élevé et plus excellent, en la rattachant au ciel et en l’en faisant découler.

Ainsi le double caractère de la bénédiction que ce livre a en vue est présenté à nos pensées, en relation avec la personne du Messie ; et l’ensemble rattaché à Jésus par la foi.

Jésus est entré dans le ciel comme précurseur. Il y est ; nous appartenons à ce ciel ; Jésus s’y trouve comme Souverain Sacrificateur. Par conséquent, dans le temps actuel, sa sacrificature a un caractère céleste ; toutefois il est personnellement sacrificateur selon l’ordre de Melchisédec. Sa sacrificature met donc de côté tout l’ordre Aaronique, quoiqu’elle soit exercée maintenant selon l’analogie de celle d’Aaron ; mais, par sa nature, elle dirige nos pensées vers l’existence à venir d’une royauté qui n’est pas encore manifestée. Or, le fait même que cette royauté à venir se rattachait à la personne de Celui qui était assis à la droite de la Majesté dans les cieux, selon le Psaume 110, attachait le regard du chrétien hébreu, tenté à revenir en arrière, sur Celui qui était en haut, lui faisait comprendre la sacrificature que le Seigneur exerce dans le temps présent, le délivrait du judaïsme et l’affermissait dans le caractère céleste du christianisme qu’il avait embrassé.

# CHAPITRE 7

L’épître, revenant à Melchisédec, considère la dignité de sa personne et l’importance de sa sacrificature : car de la sacrificature, comme moyen de s’approcher de Dieu, dépendait le système tout entier.

Melchisédec donc, personnage typique et caractéristique, comme l’emploi de son nom au Psaume 110 le démontre, était roi de Salem, c’est-à-dire roi de paix, et par son nom, roi de justice. La justice et la paix caractérisent son règne. Mais il était tout premièrement sacrificateur du Dieu Très-haut. Ce nom est le nom de Dieu comme suprême gouverneur de tout, possesseur, comme il est ajouté dans la Genèse, des cieux et de la terre. C’est sous ce caractère que Nébucadnetsar — puissance terrestre humiliée — le reconnaît ; c’est ainsi qu’il se révèle à Abraham, lorsque Melchisédec bénit le patriarche qui avait remporté la victoire sur ses ennemis. S’agit-il de la marche de la foi, pour Abraham, le nom de Dieu était celui de «Tout-puissant» ; mais ici, Abraham, victorieux des rois de la terre, est béni par Melchisédec, par le roi de justice, en rapport avec le Dieu possesseur des cieux et de la terre, et ce temps n’est pas encore arrivé : il ne sera accompli que dans le millénium, et cela en rapport plutôt avec la part terrestre. Abraham donne la dîme à Melchisédec. Mais la royauté n’est pas tout à l’égard de ce dernier, car le Psaume 110 le désigne très clairement comme sacrificateur, et comme jouissant d’une sacrificature durable et non interrompue. Il n’avait aucune parenté sacerdotale, d’où il tirât sa sacrificature ; il n’a, comme sacrificateur, ni père, ni mère ; à l’encontre des fils d’Aaron, il n’a point de généalogie (comp. Esdras 2: 62) ; il n’y a pas de terme assigné à sa sacrificature comme pour les fils d’Aaron (Nomb. 4: 3). Il a été constitué semblable, dans la forme de sa sacrificature, au Fils de Dieu ; mais, maintenant, celui-ci est dans les cieux.

Le fait que Melchisédec reçoit d’Abraham la dîme et qu’il bénit celui-ci montre la haute et prééminente dignité de ce personnage, d’ailleurs inconnu et mystérieux. Le seul témoignage que nous ayons de lui — sans que père ou mère soient nommés, sans question de commencement de vie ou de mort qui soit intervenue — c’est qu’il vivait.

La dignité de sa personne était plus grande que celle d’Abraham, dépositaire des promesses ; la dignité de sa sacrificature supérieure à celle d’Aaron, car en Abraham il a payé la dîme que, de son côté, Lévi perçoit de ses frères. La sacrificature est donc changée, et avec elle, tout le système qui en dépend.

Le Psaume 110 interprété par la foi en Christ — car l’épître, il va sans dire, parle à des chrétiens — est toujours ici le point de départ du raisonnement. La première preuve que tout était changé était donc que le Seigneur Jésus, le Messie (Sacrificateur selon l’ordre de Melchisédec) venait évidemment d’une autre tribu que de la tribu sacerdotale, savoir de la tribu de Juda ; car, que Jésus fût le Messie, ceux auxquels l’épître est adressée le croyaient ; mais selon les écritures juives, le Messie était tel qu’il est présenté dans ce passage ; et, dans ce cas, la sacrificature était changée, et avec elle le système tout entier. Or, ce changement de la sacrificature n’était pas seulement une conséquence du fait que le Messie était de la tribu de Juda, et cependant sacrificateur ; mais il devait y avoir un autre sacrificateur que celui de la famille d’Aaron, un sacrificateur à la ressemblance de Melchisédec, qui serait sacrificateur, non selon la loi d’un commandement n’ayant pas plus de force que la chair à laquelle il s’appliquait — mais selon la puissance d’une vie impérissable. Le témoignage du Psaume était positif : «Tu es sacrificateur pour l’éternité, selon l’ordre de Melchisédec».

Car il y a, en effet, abolition du commandement qui avait existé précédemment, à cause de son inutilité (car la loi n’amenait rien à la perfection) et introduction d’une meilleure espérance, par laquelle nous approchons de Dieu.

Précieuse différence ! Un commandement fait à l’homme pécheur, éloigné de Dieu, est remplacé par une espérance, par une confiance fondée sur la grâce et sur la promesse divines, par lesquelles nous pouvons entrer en la présence de Dieu.

La loi, sans doute, était bonne ; mais avec elle, la séparation subsistait toujours entre l’homme et Dieu : la loi n’avait rien amené à la perfection (v. 19). Dieu restait parfait et exigeait la perfection humaine ; tout devait être selon la perfection divine exigée de l’homme. Or le péché étant là, la loi était sans force (sinon pour condamner) ; ses cérémonies et ses ordonnances n’étaient que des figures ou un joug pesant. Même ce qui soulageait temporairement la conscience rappelait le péché et ne rendait jamais la conscience parfaite devant Dieu ; on était toujours loin de lui. La grâce, au contraire, amène l’âme à un Dieu, connu dans son amour et selon une justice qui est en notre faveur.

Le caractère de la sacrificature nouvelle portait dans tous ses traits l’empreinte de sa supériorité sur la sacrificature qui existait sous le régime de la loi, et avec laquelle le système entier de la loi tombait ou restait debout.

L’alliance qui se rattachait à la sacrificature nouvelle répondait aussi à la supériorité que cette sacrificature elle-même avait sur celle qui l’avait précédée.

La sacrificature de Jésus était établie avec serment ; il n’en était pas de même de celle d’Aaron. La sacrificature d’Aaron passait d’une personne à une autre, parce que la mort mettait fin à son exercice par les individus qui en étaient revêtus ; mais Jésus demeure le même à toujours : il a une sacrificature qui ne se transmet pas. Ainsi il sauve complètement et entièrement ceux qui s’approchent de Dieu par Lui, étant toujours vivant pour intercéder pour eux (v. 20-25).

Aussi «un tel Souverain Sacrificateur» nous convenait. Glorieuse pensée ! Appelés à être en la présence de Dieu, en relation avec Lui dans la gloire céleste ; à nous approcher de Lui là-haut, où rien de souillé ne peut entrer, nous devions avoir un Souverain Sacrificateur là où l’accès nous est ouvert (comme aux Juifs dans le temple terrestre) et un Souverain Sacrificateur tel que la gloire et la pureté du ciel l’exigeaient. Quelle démonstration du fait que nous appartenons au ciel, et de l’élévation de nos relations avec Dieu ! Un tel Sacrificateur *nous* convenait : saint, innocent, sans souillure, séparé des pécheurs, et élevé plus haut que les cieux — car quant à notre position, nous sommes tels, ayant affaire *là* avec Dieu — un Sacrificateur qui n’ait pas besoin de renouveler les sacrifices, comme s’il restait encore quelque chose à faire pour ôter le péché, ou comme si les péchés pouvaient encore être imputés aux croyants ; car alors il leur serait impossible de demeurer dans le sanctuaire céleste. En tant qu’il a une fois pour toutes achevé son oeuvre pour ôter le péché, notre Sacrificateur a offert un sacrifice une fois pour toutes, quand il s’est offert Lui-même.

Car la loi établissait des souverains sacrificateurs ayant les infirmités des hommes ; puisqu’ils étaient eux-mêmes des hommes : le serment de Dieu, venu après la loi, établit le Fils lorsqu’il est consommé pour l’éternité, consacré dans le ciel à Dieu.

Nous voyons ici que, quoiqu’il y ait eu analogie et figures des choses célestes, l’épître fait ressortir plutôt le contraste de ces choses que leur comparaison. Les sacrificateurs légaux avaient les mêmes infirmités que les autres hommes ; Jésus a une sacrificature glorifiée, selon la puissance d’une vie impérissable.

L’introduction de cette nouvelle sacrificature exercée dans le ciel implique un changement dans les sacrifices et dans l’alliance ; c’est ce que l’écrivain inspiré développe ici, en exposant la valeur du sacrifice de Christ et la nouvelle alliance longtemps promise. La connexion directe de ce passage est avec les sacrifices ; mais il digresse un moment pour parler des deux alliances, sujet d’une immense portée et d’une suprême importance pour les Juifs chrétiens qui avaient été sous la première.

# CHAPITRE 8

Le chapitre qui traite cette question est simple et clair ; les derniers versets seulement exigent quelques remarques.

La somme de la doctrine que nous avons considérée, c’est que nous avons un Souverain Sacrificateur, assis sur le trône de la Majesté dans les cieux, ministre du sanctuaire céleste qui n’est pas fait de main. Il faut donc, puisqu’il est sacrificateur, qu’il ait quelque chose à offrir. Quand Jésus serait sur la terre, il n’y serait pas sacrificateur ; il y avait des sacrificateurs sur la terre, selon la loi, où tout n’était que figure des choses célestes, comme il avait été dit à Moïse de faire toutes choses selon le modèle qui lui avait été montré sur la montagne (v. 5). Or le ministère de Jésus est plus excellent parce qu’il est médiateur d’une meilleure alliance, mentionnée au chapitre 31 de Jérémie, qui est cité ici — preuve claire et simple que la première ne devait pas durer.

Nous rencontrons ici de nouveau le développement particulier de la vérité à laquelle donne lieu le caractère de ceux à qui la lettre est adressée.

La première alliance était faite avec Israël ; la seconde doit l’être avec ce même peuple, selon la prophétie de Jérémie. L’épître toutefois, dans le passage que nous avons sous les yeux, n’emploie le fait qu’il doit y avoir une seconde alliance que dans le but de démontrer que la première ne doit plus durer : la première alliance est vieillie et doit disparaître. Le passage rapporte les termes de la nouvelle alliance dont il est fait usage ci-après. Dans ce qui suit, les services appartenant à la première alliance sont mis en contraste avec l’oeuvre parfaite sur laquelle le christianisme est fondé. Ainsi la portée et la valeur de l’oeuvre de Christ sont introduites.

Quoiqu’il n’y ait point ici de difficulté, il est important d’être au clair sur ces deux alliances, parce que quelques-uns ont des idées très vagues sur ce point, et que bien des âmes, en se plaçant elles-mêmes sous des alliances, c’est-à-dire en relation avec Dieu sous des conditions dans lesquelles il ne les a pas placées — perdent leur simplicité, ne retenant pas ferme la grâce et la plénitude de l’oeuvre de Christ, ainsi que la position qu’il a acquise pour elles dans le ciel.

Une alliance est un principe de relation avec Dieu sur la terre, des conditions que Dieu a posées sous lesquelles l’homme doit vivre avec Lui. On pourrait employer le mot «alliance» figurément, ou par accommodation. Il est appliqué dans ce cas à des détails des rapports de Dieu avec Israël ; il en était de même avec Abraham (Gen. 15) et dans des cas semblables, mais strictement il n’y a que deux alliances par lesquelles Dieu a traité ou traitera l’homme sur la terre, l’ancienne et la nouvelle. L’ancienne a été établie au Sinaï ; la nouvelle est faite avec les deux maisons d’Israël (\*).

(\*) Nous avons aussi, à la fin de l’épître, cette expression : «le sang de l’alliance éternelle». Le mot «alliance» est employé, je n’en doute pas (de même que le mot «loi» l’est aussi), parce qu’on s’en servait communément pour exprimer l’état de relation avec Dieu, et le mot «éternel» est caractéristique de l’épître aux Hébreux. Il y a eu et il y aura des alliances dans ce qui est appelé «le temps» et pour la terre ; mais nous, nous avons des conditions éternelles de relation avec Dieu, desquelles le sang de Christ est l’expression et le gage ; le fondement étant posé, en grâce éternelle, et en justice aussi bien qu’en grâce, par ce sang précieux dans lequel tout le caractère de Dieu et tout son propos ont été magnifiés et glorifiés, en même temps que nos péchés ont été ôtés.

L’Évangile n’est pas une alliance, mais la révélation du salut de Dieu : il annonce le grand salut. Nous chrétiens, nous jouissons de tous les privilèges essentiels de la nouvelle alliance, Dieu en ayant de son côté posé le fondement sur le sang de Christ — mais c’est en esprit que nous en jouissons, non pas selon la lettre.

La nouvelle alliance sera établie formellement avec Israël au millénium. En attendant, l’ancienne alliance est jugée par le fait qu’il y en a une nouvelle.

# CHAPITRE 9

L’épître, rapportant quelques circonstances particulières qui caractérisaient la première alliance, montre que par elles les péchés n’étaient pas ôtés, ni la conscience purifiée, ni l’entrée du lieu très saint accordée à l’adorateur ; le voile cachait Dieu. Le souverain sacrificateur — et nul autre — entrait une fois par an, pour faire propitiation ; le chemin jusqu’à Dieu, dans la sainteté, était barré. On ne pouvait pas être rendu parfait quant à la conscience par le sang des taureaux et des boucs. Ce n’étaient que des ordonnances provisoires et figuratives, jusqu’à ce que Dieu s’occupât de la véritable oeuvre de propitiation elle-même, pour l’accomplir pleinement et pour toujours.

Mais ceci nous introduit au foyer de la lumière que Dieu nous donne par le Saint Esprit dans cette épître. L’écrivain sacré, avant de démontrer par les écritures de l’Ancien Testament la doctrine qu’il annonçait, et la cessation des sacrifices de la loi — de tout sacrifice pour le péché — enseigne, le coeur plein de la vérité et de son importance, quelles sont la valeur intrinsèque et la portée du sacrifice de Christ, toujours en contraste avec les anciennes offrandes.

Les trois conséquences de la valeur efficace de cette offrande sont présentées : d’abord, le chemin du sanctuaire est manifesté ; il y a accès auprès de Dieu Lui-même, là où il est ; en second lieu, il y a purification de la conscience ; enfin une rédemption éternelle (je pourrais ajouter la promesse d’un héritage éternel).

On sent l’immense portée, le prix inestimable de la première de ces conséquences. Nous sommes admis en la présence de Dieu Lui-même par le chemin nouveau et vivant que Jésus nous a consacré à travers le voile, c’est-à-dire sa chair ; nous avons toujours accès auprès de Lui ; accès immédiat là où Il est, dans la lumière. Quel salut complet, quel bonheur, quelle sûreté ! car comment pourrions-nous avoir accès auprès de Dieu dans la lumière, si tout ce qui pouvait nous séparer de Lui n’était pas complètement ôté par Celui qui a été offert une fois, pour porter les péchés de plusieurs. Mais ce qui nous est révélé ici, puis formellement constaté au chapitre 10, comme un droit dont nous jouissons, est le fait, si précieux et si parfait, que l’accès auprès de Dieu Lui-même nous est entièrement et librement ouvert : ici, il est vrai, nous ne sommes pas *assis* dans les lieux célestes, car ce n’est pas notre union avec Christ qui est le sujet de cette épître, mais nous avons accès auprès de Dieu dans le sanctuaire ; or il est important de remarquer ce dernier sujet, lequel, à sa place, est aussi précieux que l’autre. Nous sommes envisagés comme étant sur la terre ; et, tout en y étant, nous avons accès libre et entier auprès de Dieu dans le sanctuaire. Nous allons à Dieu en parfaite liberté, là où sa sainteté demeure, et où rien qui Lui est contraire ne peut être admis. Quel bonheur, quelle grâce parfaite, quel résultat glorieux, suprême, définitif ! Que peut-on désirer de mieux, à la pensée que le sanctuaire est notre demeure ? Telle est notre position dans la présence de Dieu par l’introduction de Christ dans le sanctuaire.

La deuxième conséquence nous présente l’état personnel dans lequel cette oeuvre nous a placés pour que nous jouissions de cette position et de notre droit d’entrer librement : Notre Sauveur a rendu notre conscience parfaite, de sorte que nous pouvons entrer dans le sanctuaire sans aucune idée de crainte, sans qu’aucune question surgisse dans l’esprit au sujet du péché. Une conscience parfaite n’est pas une conscience innocente, heureuse dans son inconscience, ne connaissant pas le mal, ni Dieu révélé en sainteté : une conscience parfaite connaît Dieu, et ayant la connaissance du bien et du mal, selon la lumière de Dieu Lui-même, elle sait qu’elle est purifiée de tout mal, selon la pureté de Dieu. Or le sang des taureaux et des boucs et les ablutions répétées sous la loi ne pouvaient rendre la conscience parfaite ; ils pouvaient sanctifier charnellement pour que l’adorateur s’approchât de Dieu extérieurement, mais seulement de loin, le voile n’ayant pas encore été déchiré. Quant à une purification réelle du péché et des péchés, en sorte que l’âme soit en présence de Dieu Lui-même dans la lumière, sans tache, avec la conscience d’être dans cet état heureux, ces offrandes sous la loi ne sauraient l’opérer : elles n’étaient que des figures. Mais, grâce à Dieu, Christ a accompli l’oeuvre ; et maintenant, présent pour nous dans le sanctuaire céleste et éternel, il est le témoin dans ce lieu-là de l’abolition de nos péchés ; de sorte que toute conscience de péché devant Dieu est détruite pour nous, parce que nous savons que Celui qui a porté nos péchés est dans la présence de Dieu, après avoir accompli l’oeuvre de l’expiation. Ainsi nous avons la conscience d’être dans la lumière, sans tache. Non seulement la purification de nos péchés a été accomplie, mais la purification de notre conscience, en sorte que nous pouvons user de cet accès auprès de Dieu en pleine liberté et joie, nous présentant devant Celui qui nous a tant aimés.

La troisième conséquence, qui met le sceau sur les deux autres et les caractérise, c’est que Christ, étant une fois entré dans le ciel, y demeure. Il est entré dans le sanctuaire céleste pour y demeurer en vertu d’une rédemption éternelle, d’un sang qui conserve éternellement sa valeur. L’oeuvre est complètement faite et ne saurait changer de valeur ; si nos péchés sont ôtés d’une manière efficace, si Dieu est glorifié et sa justice accomplie, ce qui a produit une fois de tels effets ne peut *jamais* cesser d’avoir cette valeur : le sang est toujours efficace, ayant été versé une fois pour toutes.

Notre Souverain Sacrificateur est dans le sanctuaire, non avec le sang de sacrifices qui ne sont que des figures du vrai : l’abolition du péché a été faite, et la rédemption n’est ni temporelle, ni passagère ; c’est la rédemption de l’âme, une rédemption pour l’éternité, selon l’efficace morale de ce qui a été accompli.

Tels sont donc les trois résultats de l’oeuvre de Christ : l’accès immédiat auprès de Dieu ; la conscience purifiée ; une rédemption éternelle.

Trois autres points restent à noter avant de toucher la question des alliances, qui se trouve résumée ici.

En premier lieu, Christ est Souverain Sacrificateur des biens à venir ; et quand la Parole dit «des biens à venir», le point de départ, c’est Israël sous la loi, avant l’arrivée de notre Seigneur. Toutefois, si ces biens à venir sont déjà acquis, si l’on peut dire : «nous les avons», parce que le christianisme est l’accomplissement de ce qui est exprimé dans ces paroles, on ne peut guère les appeler, maintenant que le christianisme est arrivé, «des biens à venir». Cependant ils sont encore à venir, car ils sont tout ce dont le Messie jouira lorsqu’il régnera : c’est pourquoi aussi les choses terrestres y ont leur place. Mais notre relation actuelle avec Christ est purement et entièrement céleste ; il agit comme sacrificateur dans un tabernacle qui n’est pas de cette création : ce tabernacle est auprès de Dieu, non fait de main ; nous avons notre place dans le ciel.

En second lieu, «Christ... par l’Esprit éternel (\*), s’est offert Lui-même à Dieu sans tache». Ici l’offrande précieuse du Christ est envisagée comme un acte qu’il a accompli comme homme, quoique dans la perfection et la valeur de sa personne. Il s’offre à Dieu ; mais il le fait, mû par la puissance et selon la perfection de l’Esprit éternel. Tous les motifs qui ont gouverné cet acte de sa part et l’accomplissement de l’acte selon ces motifs, ont été purement et parfaitement ceux du Saint Esprit, c’est-à-dire absolument divins dans leur perfection, mais les motifs du Saint Esprit agissant dans un homme (homme sans péché, qui, né et toujours vivant par la puissance du Saint Esprit, n’avait pas connu le péché ; qui, exempt du péché par sa naissance, ne l’avait jamais laissé entrer en Lui), de sorte que c’est l’homme-Christ qui s’offre. C’est ce qu’il fallait.

(\*) Le lecteur remarquera avec quel soin anxieux l’écrivain de l’épître attache ici à toute l’épithète «éternel». Le fondement de la relation avec Dieu n’était pas temporaire ou terrestre, il était éternel ; de même la rédemption ; de même l’héritage. À cela correspond l’oeuvre sur la terre, faite une fois pour toutes. Il n’est pas sans importance de le signaler quant à la nature de l’oeuvre. C’est pourquoi l’épithète est appliquée même à l’Esprit.

Ainsi l’offrande était parfaite et pure, sans souillure ; l’acte d’offrir était parfait, soit en amour, soit en obéissance, soit dans le désir de glorifier Dieu ou d’accomplir ses desseins. Rien ne se mêla à la perfection d’intention par laquelle il s’offrit.

En outre, ce n’était pas une offrande temporaire qui s’adressait à une faute dont la conscience était chargée, et qui n’allait pas plus loin. Une offrande de cette dernière espèce ne pouvait, dans sa nature, avoir la perfection dont nous venons de parler, parce que ce n’était pas la personne s’offrant elle-même et absolument pour Dieu, parce qu’il n’y a en elle ni la perfection de volonté, ni la perfection d’obéissance. Mais l’offrande de Christ était une offrande qui, parfaite dans sa nature morale, étant en soi parfaite aux yeux de Dieu, était nécessairement éternelle dans sa valeur ; car cette valeur demeurait, tout autant que la nature de Dieu qui y était glorifié.

L’offrande était faite non par nécessité, mais volontairement et par obéissance ; elle était faite par un homme pour la gloire de Dieu, mais par l’Esprit *éternel* toujours le même dans sa nature et sa valeur.

Tout étant ainsi parfaitement accompli pour la gloire de Dieu, la conscience de quiconque vient à Dieu, par cette offrande, est purifiée, les oeuvres mortes sont effacées et mises de côté ; nous nous tenons devant Dieu sur le pied de ce que Christ a fait.

C’est ici qu’arrive le troisième point. Parfaitement purifiés dans nos consciences, de tout ce que produit l’homme mort dans sa nature de péché ; et ayant affaire avec Dieu dans la lumière et en amour, sans question de conscience entre Lui et nous, nous sommes à même de servir le Dieu vivant. Précieuse liberté, où, heureux, sans question devant Dieu, selon sa nature dans la lumière, nous pouvons le servir selon l’activité de sa nature en amour. C’est ce que le judaïsme ne connaissait pas plus que la perfection de la conscience : les obligations envers Dieu, ce système les maintenait bien, et il offrait une certaine provision de ce qui était nécessaire pour celui qui avait manqué extérieurement ; mais avoir une conscience parfaite, et alors servir Dieu par amour selon sa volonté, voilà ce que le judaïsme ne connaissait pas.

C’est là l’état chrétien. Le chrétien a la conscience parfaite par Christ (\*), selon la nature de Dieu Lui-même ; il sert Dieu en liberté, selon sa nature d’amour active envers les autres.

(\*) Car en Christ nous sommes la justice de Dieu ; son sang nous purifie de la part de Dieu ; Jésus a fait la purification des péchés par Lui-même, et a glorifié Dieu en le faisant.

Le système judaïque, quant à tous ses avantages, était caractérisé par les lieux saints. Il y avait des devoirs et des obligations à remplir pour pouvoir s’approcher ; des sacrifices pour purifier extérieurement celui qui s’approchait extérieurement ; mais Dieu était toujours caché ; nul n’entrait dans «les lieux saints», ce qui implique que «le lieu très saint» était inaccessible. Aucun sacrifice qui donnât libre accès, et accès en tout temps, n’avait encore été offert ; Dieu était caché. Que Dieu fût ainsi caché était le caractère de la position d’un juif : on ne pouvait se tenir devant Lui. Dieu ne se manifestait pas non plus ; on le servait hors de sa présence sans entrer dans cette présence.

Cette vérité, que le système tout entier, quant à l’accès auprès de Dieu dans le sens le plus élevé et dans la proximité la plus grande, est caractérisé par le lieu saint, est importante à remarquer pour l’intelligence du passage qui nous occupe.

Or le premier tabernacle, soit le judaïsme comme système, s’identifie avec la première partie du tabernacle, et il n’était ouvert qu’à la partie sacerdotale du peuple ; le second tabernacle ou sanctuaire ne faisait que montrer qu’on ne pouvait pas entrer auprès de Dieu. Quand l’auteur de l’épître passe à la position actuelle de Christ, il quitte le tabernacle terrestre ; il nous introduit dans le ciel même, dans un tabernacle non fait de main, non de cette création.

La première tente (ou partie du tabernacle) donnait le caractère des relations du peuple avec Dieu, et cela seulement par une sacrificature. On ne pouvait arriver jusqu’à Dieu. Quand on s’approche de Dieu même, c’est dans le ciel qu’on s’approche de Lui ; et le premier système tout entier disparaît. Toutes les offrandes, selon le premier système, étaient offertes comme des figures, et comme figures même montraient que la conscience n’était pas encore déchargée et que la présence de Dieu n’était pas accessible à l’homme. L’acte remémoratif de péchés était continuellement renouvelé (le sacrifice annuel était un mémorial de péchés, et Dieu n’était pas manifesté, ni le chemin vers Lui encore ouvert).

Christ vient, accomplit le sacrifice, rend la conscience parfaite, entre dans le ciel, et nous, nous approchons de Dieu dans la lumière. Mêler le service du premier tabernacle ou lieu saint avec le service chrétien, c’est nier ce dernier ; car la signification du premier, c’est que le chemin vers Dieu n’était pas encore ouvert ; la signification du second, c’est que le chemin est ouvert.

Dieu peut user de patience envers la faiblesse de l’homme : jusqu’à la destruction de Jérusalem, il en a usé envers les Juifs ; mais ces deux systèmes, c’est-à-dire un système qui disait qu’on ne pouvait pas aller auprès de Dieu, et un autre qui ouvrait l’accès auprès de Lui, ne sauraient nullement aller ensemble.

Christ est venu, Souverain Sacrificateur d’un autre système, Sacrificateur des biens qui, sous l’ancien système, étaient encore à venir ; mais il n’est pas entré dans le lieu très saint terrestre, laissant ainsi le lieu saint subsister sans véritable signification. Il est venu par *le* (non pas par *un*) tabernacle plus grand et plus parfait. Je le répète, car cela est essentiel ici : le lieu saint ou la première tente est la figure de la relation des hommes avec Dieu sous le premier tabernacle, pris comme un seul tout, de sorte qu’on peut se servir de l’expression «premier tabernacle» en appliquant cette expression à la première *partie* du tabernacle, c’est-à-dire au lieu saint, et passer ensuite à l’emploi de cette même expression de «premier tabernacle», considéré comme un *tout* et comme une période reconnue ayant le même sens. C’est ce que l’épître fait ici. Pour sortir de cette position, il faut quitter les figures et passer dans le ciel, le vrai sanctuaire où Christ est toujours, aucun voile ne nous en barrant l’entrée.

Or, il n’est pas dit que nous ayons actuellement «les biens à venir» : Christ est entré dans le ciel même, Souverain Sacrificateur de ces biens, assurant leur possession à ceux qui se confient en Lui ; mais nous avons accès auprès de Dieu (\*) dans la lumière, en vertu de la présence de Christ dans le sanctuaire céleste. Cette présence de Christ devant Dieu est une preuve que la justice est parfaitement glorifiée ; le sang est un mémorial que nos péchés sont ôtés pour toujours : et notre conscience est parfaite. Le Christ, là-haut, est le garant de l’accomplissement de toutes les promesses. Il nous a ouvert, dès à présent, l’accès auprès de Dieu dans la lumière, ayant purifié nos consciences, une fois pour toutes — car il demeure là-haut constamment — afin que nous puissions entrer et que nous servions Dieu en liberté ici-bas.

(\*) Il est de toute importance de comprendre clairement que c’est dans la présence de Dieu que nous entrons, et cela en tout temps, et en vertu d’un sacrifice et d’un sang qui ne perdent jamais leur valeur. L’adorateur, sous l’ancien tabernacle, ne venait pas en la présence de Dieu ; il restait dehors — le voile n’était pas déchiré ; s’il péchait, un sacrifice était offert ; s’il péchait de nouveau, un sacrifice était offert de nouveau. Maintenant le voile est déchiré ; nous sommes toujours en la présence de Dieu sans voile. Quoi qu’il arrive, il nous voit toujours, il nous voit en sa présence — selon l’efficace du sacrifice parfait de Christ. *Nous y sommes maintenant en vertu d’un sacrifice parfait*, offert pour l’abolition du péché, selon la gloire divine, et qui a fait entièrement la purification de nos péchés. Je ne serais pas en la présence de Dieu, dans le sanctuaire, si je n’étais pas purifié selon la pureté de Dieu, et par Lui. C’est ce qui m’a amené là. Or, ce sacrifice et ce sang ne perdent pas leur valeur. Je suis donc toujours parfait dans la présence de Dieu, à cause de ce sacrifice et de ce sang ; ce sont eux qui m’y ont introduit.

Tout cela est déjà établi et assuré. Mais il y a plus : la nouvelle alliance dont il est médiateur est fondée sur son sang.

La manière dont l’apôtre évite toujours de faire une application directe de la nouvelle alliance est bien frappante.

Les transgressions imputées sous la première alliance, et que les sacrifices qu’elle offrait ne pouvaient pas expier, sont, par le sang de la nouvelle alliance, pleinement effacées. Ainsi les appelés — remarquez l’expression (v. 15) — peuvent recevoir la promesse de l’héritage éternel ; c’est-à-dire que la base est posée pour l’accomplissement des bénédictions de l’alliance. Il dit : «l’héritage *éternel»,* parce que la réconciliation était complète, ainsi que nous l’avons vu ; nos péchés avaient été portés et effacés, et l’oeuvre par laquelle le péché est définitivement ôté de devant Dieu était accomplie, en rapport avec la nature et le caractère de Dieu Lui-même. C’est le point capital de toute cette partie de l’épître.

C’est à cause de la nécessité de ce sacrifice, à cause de la nécessité qu’il y avait d’ôter entièrement les péchés, et d’une manière définitive le péché (\*), pour qu’on jouît des promesses éternelles (car Dieu ne pouvait pas bénir, comme principe éternel et définitivement, tant que le péché était devant ses yeux), que le Christ, Fils de Dieu, homme sur la terre, est devenu médiateur de la nouvelle alliance, pour frayer, par la mort, le chemin à la jouissance permanente de ce qui était promis. La nouvelle alliance, en elle-même, *ne parlait pas d’un médiateur ;* selon elle, Dieu écrirait ses lois sur les coeurs de son peuple et ne se souviendrait *plus* de leurs péchés.

(\*) L’oeuvre en vertu de laquelle tout péché est définitivement ôté de devant Dieu — aboli — est accomplie ; la question du bien et du mal a été définitivement réglée sur la croix, et Dieu a été parfaitement glorifié lorsque le péché a été devant Lui. Le résultat ne sera pas définitivement établi avant les nouveaux cieux et la nouvelle terre. Mais nos péchés ayant été portés par Christ sur la croix, Il ressuscite, ayant fait la propitiation, témoignage éternel qu’ils ont disparu pour toujours et que, par la foi, nous sommes maintenant justifiés et avons la paix. Il ne faut pas confondre ces deux choses : l’abolition du péché et le fait que Dieu a été parfaitement glorifié à l’égard du péché lorsque Christ fut fait péché, oeuvre dont les résultats ne sont pas encore accomplis. Quant à la nature de péché, elle est encore en nous ; or, Christ étant mort, cette nature a été condamnée à sa mort ; mais cela ayant eu lieu par la mort, nous nous reconnaissons nous-mêmes pour morts à cette nature, et il n’y a aucune condamnation pour nous.

Cette alliance n’est pas encore faite avec Israël et Juda ; mais Dieu, en attendant, a établi et révélé le Médiateur qui a fait l’oeuvre sur laquelle l’accomplissement de ces promesses peut être fondé d’une manière durable, en principe, éternelle, parce qu’elle est en rapport avec la nature de Dieu Lui-même. Cela a lieu par le moyen de la mort, gage du péché, par laquelle le péché est laissé en arrière ; l’expiation des péchés étant faite selon la justice de Dieu, Christ a pris une toute nouvelle position en dehors et au-delà du péché. Le Médiateur a payé la rançon : le péché n’a plus de droit sur nous.

Les versets 16-17 sont une parenthèse où l’idée du «testament» (le même mot en grec que celui d’«alliance» c’est-à-dire une disposition de la part de celui qui a le droit de disposer) est introduite pour faire comprendre que la mort doit avoir lieu, avant qu’on puisse jouir des droits acquis sous le testament (\*).

(\*) Quelques-uns considèrent ces deux versets 16, 17, non comme une parenthèse qui parle d’un testament, mais comme continuant le raisonnement sur l’alliance, en prenant le mot  non comme désignant le testateur, mais le sacrifice, qui mettait un sceau plus solennel qu’un serment sur l’obligation d’observer l’alliance. C’est une question de grec très délicate que je ne traite pas ici. Mais je ne puis dire qu’ils m’aient convaincu.

Cette nécessité de fonder l’alliance sur le sang d’une victime n’avait pas été oubliée lors de la première alliance : il fut fait aspersion sur tout avec du sang ; seulement, dans ce cas c’était la sanction solennelle de la mort, attachée à l’obligation de l’alliance. Les types parlaient toujours de la nécessité que la mort intervînt avant que l’homme pût être en relation avec Dieu. Le péché avait amené la mort et le jugement : il nous fallait, ou bien subir le jugement nous-mêmes, ou bien voir nos péchés effacés en ce qu’un autre avait subi le jugement pour nous.

Trois applications du sang sont présentées ici : l’alliance est fondée sur le sang ; la purification des souillures est faite par ce moyen ; la culpabilité est ôtée par la rémission obtenue par le sang qui a été versé.

Ce sont, en effet, les trois choses nécessaires

1° Les voies de Dieu en bénédiction, selon ses promesses, sont mises en rapport avec sa justice, les péchés de ceux qui sont bénis étant expiés, fondement obligé de l’alliance ; Christ ayant en même temps glorifié Dieu quant au péché, lorsqu’il fut fait péché sur la croix.

2° La purification des péchés par lesquels nous étions souillés (ainsi que toutes les choses, qui elles-mêmes ne pouvaient être coupables) est accomplie ici. Il y avait des cas où l’eau était employée ; elle était un type de la purification morale et pratique : elle découlait de la mort : l’eau qui purifie est sortie du côté de la sainte victime déjà morte ; elle est l’application, à la conscience et au coeur, de la Parole qui juge tout mal et révèle tout bien.

3° Quant à la rémission, en aucun cas elle ne s’effectue sans que le sang soit versé. Remarquez ici qu’il n’est pas dit «appliqué». Il s’agit de l’accomplissement de l’oeuvre de la vraie propitiation. Sans *effusion* de sang, il n’y a pas de rémission : vérité de toute importance ! Pour une oeuvre de rémission, il faut que la mort et l’effusion de sang aient lieu.

Deux conséquences découlent de ces aspects de l’expiation et de la réconciliation avec Dieu.

En premier lieu, il fallait un meilleur sacrifice, une victime plus excellente que ce qu’on offrait sous l’ancienne alliance ; car il s’agissait, non de purifier des figures, mais les choses célestes elles-mêmes ; et c’est dans la présence de Dieu Lui-même que Christ est entré.

En second lieu, Christ ne devait pas s’offrir souvent, comme le souverain sacrificateur entrait chaque année avec le sang d’autrui ; car il s’est offert *Lui-même.* Donc, si tout ce qui profitait du sacrifice n’était pas amené à la perfection par une seule offrande, faite une fois pour toutes, le Christ aurait dû souffrir souvent depuis la fondation du monde (\*). Cette remarque donne lieu à la déclaration claire et simple des voies de Dieu à l’égard de ce sacrifice, fait une fois pour toutes, déclaration d’un prix infini. Dieu a laissé passer les siècles (c’est-à-dire les diverses périodes distinctes dans lesquelles l’homme a été mis à l’épreuve de diverses manières et a eu le temps de faire voir ce qu’il est) sans accomplir encore l’oeuvre de sa grâce. Cette épreuve a servi à montrer que l’homme est mauvais par nature et par sa volonté ; la multiplication des moyens employés n’a fait que mettre en évidence que le fonds de la nature humaine était essentiellement mauvais, car il ne profitait d’aucun de ces moyens pour s’approcher de Dieu. Au contraire, son inimitié contre Dieu a été pleinement manifestée.

(\*) Et il aurait dû *souffrir* maintes fois ; car il faut que le péché soit ôté en réalité.

Lorsque Dieu eut rendu ceci évident avant la loi, sous la loi, par des promesses, par l’arrivée et la présence de son Fils, alors l’oeuvre de Dieu prend, pour notre salut et pour sa gloire, la place de la responsabilité de l’homme ; or sur le terrain de cette responsabilité, la foi sait que l’homme est entièrement perdu. C’est pourquoi il est dit ici : «en la consommation des siècles» (v. 26).

Or cette oeuvre est parfaite et parfaitement accomplie : le péché avait déshonoré Dieu et séparé l’homme de Lui ; tout ce que Dieu avait fait pour fournir à l’homme un moyen de retourner à Lui n’avait abouti qu’à lui fournir l’occasion de mettre le comble au péché par le rejet de Jésus : mais les conseils éternels de Dieu s’accomplissaient dans ce rejet ; du moins la base morale de leur accomplissement était posée, et cela selon sa perfection infinie, afin qu’ils fussent réellement parfaits dans leurs résultats. Maintenant tout reposait de fait, comme dans les desseins de Dieu de tout temps, sur le second Adam et sur ce que Dieu avait fait — non point sur la responsabilité de l’homme, bien qu’il ait été pleinement satisfait à cette responsabilité pour la gloire de Dieu (comp. 2 Tim. 1: 9, 10 ; Tite 1: 1, 2). Le Christ, que l’homme avait rejeté, avait paru pour abolir le péché par le sacrifice de Lui-même ; ainsi, moralement, «la consommation des siècles» était arrivée.

Les résultats de l’oeuvre et de la puissance de Dieu ne sont pas encore manifestés ; ce sera une nouvelle création ; mais l’homme, comme enfant d’Adam, a fourni toute sa carrière dans ses relations avec Dieu : il est inimitié contre Dieu. Christ, accomplissant la volonté de Dieu, est venu en la consommation des siècles pour abolir le péché par le sacrifice de Lui-même. C’est là la puissance morale de son acte (\*), de son sacrifice devant Dieu ; comme résultat, le péché sera totalement effacé des cieux et de la terre. Pour la foi, ce résultat, savoir l’abolition du péché, est déjà réalisé dans la conscience (\*\*), parce que Christ, qui a été fait péché pour nous, est mort, et mort au péché, et, qu’il est maintenant ressuscité et glorifié, le péché (même en tant que Christ a été fait péché pour nous) ayant été mis de côté.

(\*) Plus nous examinerons la croix au point de vue de Dieu, plus nous verrons cette puissance : l’inimitié de l’homme contre Dieu, et contre Dieu venu en bonté, a été déployée d’une manière absolue ; et aussi la puissance de Satan en mal sur l’homme ; et de plus la perfection de l’homme dans son amour pour le Père et dans l’obéissance au Père a été déployée, ainsi que la majesté et la justice de Dieu contre le péché et son amour pour les pécheurs, tout ce qu’Il est. Oui, toute la question du bien et du mal a été réglée, là où se trouvait le péché, savoir en Christ fait péché pour nous. Lorsque, dans Celui qui était sans péché, le péché a été comme tel devant la face de Dieu, là où il était nécessaire que le péché fût ; lorsque Dieu a été parfaitement glorifié, comme assurément le Fils de l’homme aussi, alors moralement tout a été réglé, et nous le savons ; seulement les résultats réels ne sont pas encore produits.

(\*\*) Le jugement qui tombera sur les méchants n’est pas l’abolition du péché. L’oeuvre et la position de Christ ont encore bien d’autres résultats, tels que la gloire céleste auprès de Dieu, mais ce n’est pas ici notre sujet.

Ce résultat, pour ceux qui attendent le retour du Seigneur, est aussi annoncé au croyant. Le sort des hommes enfants d’Adam, c’est la mort et le jugement. Mais Christ a été offert une seule fois pour porter les péchés de plusieurs, et à ceux qui l’attendent il «apparaîtra une seconde fois, sans péché, à salut» (v. 27, 28).

Pour eux, quant à leur position devant Dieu, le péché est actuellement aboli : tel qu’est Christ, tels ils sont ; leurs propres péchés sont tous effacés. La première fois, Christ avait été manifesté afin d’être fait péché pour nous et de porter nos péchés ; il en a été chargé sur la croix ; mais à l’égard de ceux qui l’attendent, ces péchés sont totalement ôtés. Christ, quand il revient, n’a rien à faire avec le péché, pour ce qui les concerne ; il en a fini avec le péché à sa première venue. Il apparaît la seconde fois pour les délivrer de tous les résultats du péché, de toute servitude. Il apparaît, non pour le jugement, mais à salut. L’abolition du péché, accomplie pour eux, a été si complète, les péchés des croyants ont été si entièrement ôtés, que, lorsqu’il apparaît la seconde fois, il n’a, quant à eux, rien à faire avec le péché. Il apparaît à part du péché, non seulement sans péché dans sa personne — c’était le cas à sa première venue — mais en dehors (quant à ceux qui l’attendent) de toute question de péché, pour leur délivrance finale.

«Sans péché» est en contraste avec «porter les péchés de plusieurs» (\*). Mais on remarquera qu’ici il n’est pas fait mention de l’enlèvement de l’Église. Il est bien de remarquer aussi les expressions : elles dépeignent le caractère de la seconde venue du Seigneur. Il a été *manifesté* une fois. Maintenant il est *vu* de ceux qui l’attendent. L’expression peut s’appliquer à la délivrance des Juifs qui l’attendent aux derniers jours. Il paraîtra pour leur délivrance. Mais nous attendons le Seigneur pour cette délivrance ; et nous le verrons quand il l’opérera pour nous. L’auteur de l’épître ne touche pas la question de la différence entre ceci et notre enlèvement, et n’emploie pas ici le mot qui sert à annoncer la manifestation publique du Seigneur (\*\*). Il apparaîtra «à ceux qui l’attendent». Il n’est pas vu de tout le monde, et par conséquent ce n’est pas le jugement, quoique cela puisse suivre. L’Esprit Saint ne s’occupe que de ceux qui l’attendent ; il apparaîtra à ceux-là ; il sera vu d’eux, et ce sera le temps de leur délivrance, de sorte que ce qui est dit est vrai pour nous et applicable aussi au résidu juif aux derniers jours.

(\*) Il est important de voir la différence entre les versets 26 et 28. Il fallait que le péché dans son sens abstrait fût ôté de devant Dieu ; c’est pourquoi il fallait que Dieu fût parfaitement glorifié quant au péché là où le péché se trouvait devant Lui. Christ a été fait péché, il a été manifesté pour l’abolir de devant Dieu, . En outre, il y avait en question nos péchés (notre culpabilité) ; et Christ les a portés en son propre corps sur le bois. Les péchés ont été portés, et Christ ne les a plus. Quant à la culpabilité ils sont ôtés de devant Dieu pour toujours. L’oeuvre pour l’abolition du péché devant Dieu est accomplie, et Dieu la reconnaît comme accomplie, ayant glorifié Jésus qui l’a glorifié Lui, quant à cette oeuvre, lorsqu’il a été fait péché. Ainsi pour Dieu la question est réglée, et la foi le reconnaît, mais le résultat n’est pas produit. L’oeuvre est devant Dieu dans toute sa valeur, mais le péché existe encore dans le croyant et dans le monde. La foi reconnaît les deux choses : elle sait que devant Dieu l’oeuvre est accomplie, et elle se repose sur cette oeuvre, de même que Dieu le fait ; mais le chrétien sait que, de fait, le péché est encore là en lui ; seulement il a le droit de se tenir lui-même pour mort au péché — il sait que le péché dans la chair est condamné, mais cela dans le sacrifice pour le péché, en sorte qu’il n’y a point de péché pour lui-même. L’  (abolition) n’est pas accomplie, mais ce qui la produit l’a été, de sorte que Dieu la reconnaît, et la foi la reconnaît aussi, et la personne est parfaitement délivrée devant Dieu du péché et des péchés. Celui qui est mort (or nous le sommes, étant morts avec Christ) est justifié du péché. Nos péchés ont été tous portés. La difficulté provient en partie de ce que le mot «péché» se dit d’un acte particulier et s’emploie aussi dans le sens abstrait. Avec le mot «péchés» au pluriel, il n’y a pas la même équivoque. Un sacrifice pour le péché peut se dire d’une faute particulière. Le péché entré dans le monde est une autre idée. Ce double sens a causé de la confusion.

(\*\*) ou 

Ainsi la position chrétienne, et l’espérance du monde habité à venir, fondée sur le sang et sur le médiateur de la nouvelle alliance, sont toutes les deux constatées ; l’une, la portion actuelle du croyant ; l’autre, rendue certaine comme l’espérance d’Israël.

Quelle grâce que celle que nous considérons maintenant !

Il y a deux choses qui se présentent à nous en Christ : l’attrait de sa grâce et de sa bonté, pour le coeur, et son oeuvre qui place l’âme en la présence de Dieu. C’est de cette dernière que l’Esprit de Dieu nous occupe ici. Il ne s’agit pas seulement de la piété que produit la grâce. L’effet de l’oeuvre est aussi constaté. Quel est-il pour nous, cet effet ? Nous avons accès devant la face de Dieu, en lumière, sans voile, étant entièrement quittes de tout péché devant Lui, aussi blancs que la neige dans la lumière qui ne fait autre chose que le révéler. Merveilleuse position pour nous ! Il ne s’agit pas d’attendre un jour de jugement, quelque certain qu’il soit ; ni de chercher des moyens de s’approcher de Dieu ; nous sommes en sa présence ; Christ paraît dans la présence de Dieu pour nous. Non seulement cela : Christ demeure toujours là ; notre position ne change donc pas. Nous sommes, il est vrai, appelés à marcher selon cette position ; mais cela n’affecte en rien le fait que notre position est telle. Et comment sommes-nous arrivés là et dans quelle condition ? Nos péchés ont été abolis totalement, parfaitement abolis, et une fois pour toutes ; toute la question du péché est réglée devant Dieu ; nous sommes là, parce que Christ a fini l’oeuvre qui a aboli le péché. De sorte qu’il y a les deux choses : l’oeuvre faite, et cette position acquise pour nous dans la présence de Dieu.

On voit la force du contraste de tout ceci avec le judaïsme. D’après ce dernier, le service divin, ainsi que nous l’avons vu, était accompli en dehors du voile ; on n’arrivait pas jusque dans la présence de Dieu. Ainsi c’était toujours à recommencer ; le sacrifice propitiatoire se renouvelait d’année en année, témoignage constamment répété, que le péché était encore là. Individuellement on obtenait un pardon passager, pour un acte particulier. C’était toujours à renouveler ; la conscience n’était jamais rendue parfaite ; l’âme n’était pas dans la présence de Dieu ; cette grande question n’était jamais résolue. (Que d’âmes sont même actuellement dans cet état !) L’entrée du souverain sacrificateur une fois l’an ne faisait que fournir une preuve que le chemin était encore fermé ; qu’on ne s’approchait pas de Dieu, mais qu’il y avait toujours devant Lui le souvenir du péché.

*Maintenant,* pour nous, le péché est aboli par une oeuvre faite une fois pour toutes ; la conscience est rendue parfaite et il n’y a plus de condamnation pour nous. Le péché dans la chair a été condamné en Christ, lorsqu’il a été le sacrifice pour le péché, et Christ apparaît toujours pour nous dans la présence de Dieu. Le Souverain Sacrificateur demeure là. Ainsi, au lieu d’avoir un mémorial du péché, réitéré d’année en année, la justice parfaite subsiste toujours pour nous en la présence de Dieu. La position est totalement changée.

Le sort de *l’homme —* car cette oeuvre parfaite nous fait sortir du cercle du judaïsme — est la mort et le jugement ; mais maintenant notre sort dépend de Christ, non d’Adam. Christ a été offert pour porter les péchés de plusieurs (\*) — l’oeuvre est complète, les péchés sont effacés, et à ceux qui l’attendent, il paraîtra sans question du péché, cette question ayant été parfaitement résolue lors de sa première venue. Dans la mort de Jésus, Dieu s’est occupé des péchés de ceux qui l’attendent ; et Lui apparaîtra, non pour juger, mais à salut pour les délivrer finalement de la position où les péchés les avaient placés. Ces vérités auront leur application au résidu juif, selon les circonstances de sa position ; mais elles s’appliquent d’une manière absolue au chrétien, dont le ciel est le partage.

(\*) Le mot «plusieurs» a une double portée ici, une portée négative et positive à la fois : on ne peut pas dire «tous», car ainsi tous seraient sauvés ; d’un autre côté, le mot «plusieurs» généralise l’oeuvre, de sorte que ce ne sont pas seulement les Juifs qui en sont l’objet.

Le point essentiel établi dans la doctrine de la mort du Christ est qu’il s’est offert une fois pour toutes ; pour comprendre la portée de tout ce qui est dit ici, il faut retenir cette pensée.

# CHAPITRE 10

Le chapitre 10 est le développement et l’application de ce fait que Christ s’est offert une fois pour toutes ; l’auteur y résume sa doctrine sur ce point, et l’applique aux âmes, en confirmant la doctrine par l’Écriture, et par des considérations évidentes pour toute âme éclairée.

1° La loi avec ses sacrifices n’amenait pas les adorateurs à la perfection, car si ceux-ci l’avaient été, les sacrifices n’auraient pas été offerts de nouveau. S’ils étaient encore offerts, c’est que les adorateurs n’étaient pas parfaits. La répétition du sacrifice, loin de les rendre parfaits, était, au contraire, un mémorial des péchés. Le sacrifice répété rappelait au peuple que le péché était encore là, et qu’il était encore devant Dieu. La loi, en effet, était bien l’ombre des choses à venir, mais non l’image même de ces choses. Il y avait des sacrifices, mais des sacrifices répétés, au lieu d’un seul sacrifice, efficace pour toujours ; il y avait un souverain sacrificateur, mais un souverain sacrificateur mortel, ce qui impliquait une sacrificature transmissible ; un souverain sacrificateur qui entrait dans un lieu très saint, mais seulement une fois l’an, le voile qui cachait Dieu restant toujours là, et le souverain sacrificateur ne pouvant pas demeurer en sa présence, car l’oeuvre n’était pas parfaite. Il y avait donc des éléments qui indiquaient clairement les parties constitutives, si je peux m’exprimer ainsi, de la sacrificature des biens à venir ; mais l’état des adorateurs dans un cas était tout à fait l’opposé de ce qu’il est dans l’autre. Dans le premier cas, chaque acte montrait que l’oeuvre de réconciliation n’était pas faite ; dans le second, la position du souverain sacrificateur et des adorateurs est le témoignage que cette oeuvre a été accomplie, et que les adorateurs sont rendus parfaits à perpétuité dans la présence de Dieu.

Au chapitre 10, ce principe est appliqué au sacrifice. La répétition du sacrifice démontrait que le péché était là : le fait que le sacrifice de Christ ne fut offert qu’une fois était la démonstration de son efficace éternelle. Si les sacrifices judaïques avaient rendu les adorateurs réellement parfaits devant Dieu, ces sacrifices auraient cessé d’être offerts. L’apôtre parle, quoique le principe soit général, des sacrifices qui étaient offerts chaque année au jour des propitiations ; car, rendus parfaits d’une manière permanente, par l’efficace du sacrifice, les adorateurs n’auraient plus eu aucune conscience de péchés, et n’auraient pas pu avoir la pensée de renouveler le sacrifice.

Remarquez ici, ce qui est bien important, que la conscience est purifiée, nos péchés étant expiés et l’adorateur s’approchant en vertu du sacrifice. Le sens du service judaïque était que la culpabilité n’était pas ôtée ; le sens du service chrétien est le contraire. Quant au premier, quelque précieux que soit le type, la raison est évidente : le sang des taureaux et des boucs ne pouvait ôter le péché. C’est pourquoi ces sacrifices ont été abolis, et une oeuvre a été accomplie qui, tout en étant un sacrifice, a un autre caractère ; une oeuvre qui exclut toute autre et toute répétition, parce qu’il ne s’agit de rien de moins que du dévouement propre du Fils de Dieu, pour accomplir la volonté de Dieu et achever ce pourquoi il avait été consacré, acte impossible à répéter, car on ne peut pas accomplir toute la volonté de Dieu deux fois et, si la chose était possible, ce serait un témoignage de l’insuffisance de la première et par conséquent de toutes les deux.

Voici ce que le Fils de Dieu dit dans ce passage si solennel (v. 5 à 9), où nous sommes admis à connaître selon la grâce de Dieu, ce qui s’est passé entre Dieu le Père et Lui-même, lorsque le Fils a entrepris l’accomplissement de la volonté de Dieu — ce qu’il a dit, et quels étaient les conseils éternels de Dieu, qu’il a accomplis. Il prend la position de soumission et d’obéissance, pour accomplir la volonté d’un autre. Dieu ne voulait plus des sacrifices offerts sous la loi, et dont les quatre genres sont signalés ici ; il n’y prenait pas plaisir. À leur place, il avait préparé un corps pour son Fils — vérité importante, immense, car la vraie position de l’homme est celle de l’obéissance. Aussi en prenant cette place d’obéissance, le Fils de Dieu se met dans une position où il peut obéir parfaitement ; de fait, il entreprend de faire toute la volonté de Dieu, quelle qu’elle soit ; volonté toujours bonne, agréable, et parfaite.

Le Psaume, dans le texte hébreu, dit «Tu m’as creusé (\*) des oreilles», ce que les Septante ont traduit par : «Tu m’as formé un corps», et cette parole, puisqu’elle donne le vrai sens, le Saint Esprit l’emploie ici ; car le mot «oreille» ainsi employé a toujours le sens de la réception de commandements, et d’obligation à obéir, ou de disposition à le faire. Il m’a ouvert l’oreille chaque matin (És. 50) ; c’est-à-dire qu’il m’a fait prêter l’oreille à sa volonté, être obéissant à ses commandements. L’oreille était percée ou attachée avec un poinçon à la porte, comme signe que l’Israélite était attaché à la maison comme esclave pour obéir à perpétuité. Or, en prenant un corps, le Seigneur a pris la forme d’esclave (Phil. 2) : il a eu des oreilles creusées pour Lui, c’est-à-dire, il s’est placé dans la position où il devait accomplir toute la volonté de son Maître, quelle qu’elle fût. Mais c’est le Seigneur (\*\*) lui-même qui parle dans le passage : Toi, dit-il, «tu m’as formé un corps».

(\*) Ce n’est pas le même mot que «percer» ou transpercer dans Exode 21, ni que «ouvrir» dans Ésaïe 50. L’un (creuser) signifie préparer pour l’obéissance, l’autre signifierait lier à l’obéissance à perpétuité et assujettir à l’obéissance qui est due. Le passage d’Exode 21 a trait à la vérité bénie que le Seigneur, son service personnel sur la terre une fois accompli, n’a voulu abandonner ni son Assemblée ni son peuple. Il est toujours Dieu, mais toujours homme, toujours l’homme humilié, l’homme glorifié et régnant, l’homme dépendant, bien que dans la joie de la perfection éternelle.

(\*\*) Le sujet, comme dans l’épître tout entière, est le Messie : dans le Psaume, c’est le Messie qui parle, c’est-à-dire l’Oint ici-bas. Il exprime sa patience et sa fidélité, dans la position qu’il avait prise, s’adressant à l’Éternel comme à son Dieu, et il raconte comment il avait pris cette place volontairement, selon les conseils éternels à l’égard de sa personne. Car la personne n’est pas changée, mais Christ parle dans le Psaume selon la position d’obéissance qu’il a prise, en disant toujours *moi* et *je*, en parlant de ce qui s’est passé avant son incarnation.

Entrant davantage dans les détails, il spécifie les holocaustes et les offrandes pour le péché, sacrifices qui avaient moins le caractère de communion que le sacrifice de prospérité et de gâteau, et étaient ainsi d’une plus grande portée ; mais Dieu n’y prenait pas plaisir. En un mot, le service judaïque était déclaré déjà alors, par l’Esprit, inacceptable devant Dieu. Tout cela devait cesser, tout était sans fruit. Aucune offrande faisant partie de ce service n’était agréable. Non, les conseils de Dieu se déroulent, mais tout premièrement dans le coeur du Verbe, du Fils de Dieu, qui s’offre Lui-même pour accomplir la volonté de Dieu. Alors il dit : «Voici, je viens, il est écrit de moi dans le rouleau du livre, pour faire, ô Dieu, ta volonté». Rien de plus solennel que d’ôter ainsi le voile sur ce qui se passe dans le ciel entre Dieu et le Verbe qui a entrepris de faire sa volonté. Remarquez qu’avant d’être dans la position d’obéissance, il s’offre Lui-même pour accomplir la volonté de Dieu ; c’est-à-dire que, par libre amour, pour la gloire de Dieu, par libre volonté, comme quelqu’un qui pouvait le faire, il s’offre. Il entreprend l’obéissance, il entreprend de faire tout ce que Dieu veut. C’est bien faire le sacrifice de toute sa volonté, mais le faire librement et comme de son propre mouvement, bien que ce soit à l’occasion de la volonté du Père. Aussi fallait-il être Dieu pour le faire, et pour entreprendre d’accomplir tout ce que Dieu pouvait vouloir.

C’est ici le grand mystère de ce divin entretien qui reste toujours entouré de sa solennelle majesté, quoiqu’il nous soit communiqué pour que nous le sachions ; et il nous fallait le savoir, car c’est ainsi que nous comprenons la grâce infinie, et la gloire de cette oeuvre. Avant d’être homme, dans le lieu où la divinité se connaît seule, et où les conseils et les pensées éternelles se communiquent entre les personnes divines, le Verbe, ainsi qu’il nous l’a déclaré dans le temps par l’Esprit prophétique (telle étant la volonté de Dieu, contenue dans le livre des conseils éternels) — Lui qui le pouvait, s’est offert librement pour accomplir cette volonté. Soumis à ce conseil déjà arrêté à son égard, il s’offre cependant avec une parfaite liberté, pour l’accomplir ; mais en s’offrant, il se soumet ; en même temps toutefois, il entreprend de faire tout ce que Dieu, comme Dieu, voulait. Mais aussi en entreprenant de faire la volonté de Dieu, il le fait par voie d’obéissance, de soumission et de dévouement ; car je pourrais entreprendre de faire la volonté d’un autre comme étant libre et compétent pour le faire, parce que je voudrais *la chose ;* mais si je dis : «pour faire *ta* volonté», c’est une soumission absolue et complète. C’est là ce que le Seigneur, le Verbe, a fait. Il l’a fait aussi en déclarant qu’il venait pour le faire. Il prenait une position d’obéissance en acceptant le corps formé pour Lui ; il *venait* pour faire la volonté de Dieu.

Ce dont nous venons de parler se trouve continuellement manifesté dans la vie de Jésus sur la terre. La divinité perce à travers la position qu’il avait prise dans un corps humain, car il était Dieu nécessairement dans l’acte même de son humiliation, et Dieu seul aurait pu entreprendre l’oeuvre qu’il a entreprise, et s’y trouver ; mais il était toujours, entièrement, parfaitement obéissant et dépendant de Dieu. Ce qui se révélait dans son existence sur la terre était l’expression de ce qui s’était accompli dans les demeures éternelles, dans sa propre nature ; c’est-à-dire (et c’est ce dont le Psaume 40 parle), que ce qu’il exprime et ce qu’il a été ici-bas sont la même chose ; l’une en réalité dans le ciel, l’autre corporellement sur la terre. Ce qu’il a été ici-bas n’était que l’expression, la manifestation vivante, réelle, corporelle, de ces communications divines qui nous ont été révélées, et qui étaient la réalité de la position qu’il a prise.

Or il est très important de voir ces choses dans l’offrande libre de Lui-même faite selon la compétence divine, et non seulement quand elles sont accomplies dans la mort. Cela donne un tout autre caractère à son oeuvre dans le corps ici-bas.

Au fond, depuis le premier chapitre, le Saint Esprit présente toujours Christ de cette manière ; mais cette révélation du Psaume 40 était nécessaire pour expliquer comment il est devenu serviteur, ce que c’était réellement que le Messie ; et, pour nous, elle ouvre une vue immense sur les voies de Dieu ; vue dont le fond, par la clarté même de la révélation, nous montre des choses si divines et si glorieuses, qu’on baisse la tête et qu’on se couvre la face à la pensée d’être admis pour ainsi dire à assister à des entretiens pareils, vu la majesté des personnes dont les relations intimes et les actes sont révélés. Ce n’est pas ici la *gloire* qui nous éblouit ; mais même dans ce pauvre monde, il n’y a rien à quoi nous soyons aussi étrangers qu’à l’intimité de ceux qui sont, dans leurs habitudes, beaucoup au-dessus de nous. Qu’est-ce donc, quand c’est l’intimité de Dieu ? Béni soit son nom ! Quelle grâce que celle qui nous introduit si près de Dieu, qui s’est approchée de nous dans notre faiblesse. Nous sommes donc admis à connaître cette précieuse vérité, que le Seigneur Jésus a entrepris, de son libre mouvement, l’accomplissement de toute la volonté de Dieu, et qu’il a bien voulu prendre le corps formé pour Lui, afin d’accomplir cette volonté. Ainsi l’amour, le dévouement à la gloire de Dieu et la manière dont il a entrepris d’obéir, sont pleinement mis en évidence. Cette oeuvre, fruit des conseils éternels de Dieu, déplace, en vertu de sa nature même, tout signe provisoire et renferme à elle seule la condition de toute relation avec Dieu, et le moyen par lequel il se glorifie (\*).

(\*) Remarquez aussi ici non seulement la substitution de la réalité aux figures cérémonielles de la loi, mais aussi la différence de principe. La loi demandait que, pour avoir la justice, l’homme fît la volonté de Dieu, et c’était juste ; c’était là la justice humaine. Ici Christ prend sur Lui de faire la volonté de Dieu, et il l’a accomplie en s’offrant Lui-même. Le fait que Lui a ainsi fait la volonté de Dieu est la base de notre relation avec Dieu ; la volonté de Dieu a été accomplie, et nous sommes acceptés. Étant nés de Dieu, nous trouvons nos délices à faire sa volonté, mais cela en amour et dans la nouvelle nature, non point afin d’être acceptés.

Le Verbe donc prend un corps pour s’offrir en sacrifice. Outre la révélation de ce dévouement du Verbe pour accomplir la volonté de Dieu, *l’effet* de son sacrifice selon cette volonté, nous est présenté.

Il est venu pour faire la volonté de Jéhovah ; or, c’est par la volonté de Celui qui selon sa sagesse éternelle a formé un corps pour son Fils, que la foi comprend que ceux qu’il a appelés à Lui pour le salut sont mis à part pour Dieu ; en d’autres termes, sont «sanctifiés». C’est par la volonté de Dieu que nous sommes mis à part pour Lui, non par la nôtre, et cela par le moyen du sacrifice offert à Dieu.

On remarquera que l’épître ne parle pas ici de la communication de la vie, ni d’une sanctification pratique, opérée par le Saint Esprit (\*) ; c’est de la personne du Christ monté en haut et de l’efficace de son oeuvre qu’elle s’occupe. Et ceci est important à l’égard de la sanctification, parce que l’emploi de ce mot montre que la sanctification est une mise à part complète d’un homme pour Dieu, comme Lui appartenant, au prix de l’offrande de Jésus, une consécration à Lui par le moyen de cette offrande. Dieu a pris d’entre les hommes les Juifs impurs et les a mis à part, les a consacrés à Lui-même ; ainsi il s’est maintenant consacré les appelés d’entre cette nation, et, grâce à Dieu, nous-mêmes aussi, par le moyen de l’offrande de Jésus.

(\*) Dans les exhortations, chap. 12: 14, elle en parle ; mais dans la doctrine de l’épître le mot «sanctification» n’est pas employé dans le sens de ce qui est pratiquement opéré *en* nous.

Or, il y a un autre élément déjà signalé de cette offrande, dont l’épître applique ici la portée aux croyants ; savoir, que l’offrande est faite «une fois pour toutes» ; elle n’admet aucune répétition. Si nous jouissons du résultat de cette offrande, notre sanctification est éternelle dans sa nature ; elle ne faillit pas, elle ne se répète pas ; nous sommes à Dieu selon son efficace, pour toujours. Ainsi notre sanctification, notre mise à part pour Dieu, quand il s’agit de l’oeuvre par laquelle elle est accomplie, a toute la fermeté de la volonté de Dieu, et toute la grâce qui en a été la source. Elle participe aussi dans sa nature à la perfection de l’oeuvre elle-même, par laquelle elle est accomplie, et elle possède la durée et la force constante de l’efficace de cette oeuvre. Mais la portée de cette offrande n’est pas limitée à cette mise à part pour Dieu. Le point déjà traité comprend notre mise à part par Dieu Lui-même, par l’offrande parfaitement efficace de Christ accomplissant Sa volonté. Maintenant la position que Christ a prise, à la suite de son offrande, est employée pour mettre entièrement au clair l’état dans lequel, en conséquence de cette offrande, nous nous trouvons devant Dieu.

Les sacrificateurs parmi les Juifs (car ce contraste continue encore) se tenaient *debout* devant l’autel, pour répéter continuellement les mêmes sacrifices, qui ne pouvaient jamais ôter les péchés : Celui-ci ayant offert un seul sacrifice pour les péchés, s’est *assis* à perpétuité (\*) à la droite de Dieu (v. 12). Là, ayant tout achevé pour les siens, en ce qui regarde leur présentation à Dieu sans tache, il attend le moment où ses ennemis seront mis pour le marchepied de ses pieds, selon le Psaume 110 : «Assieds-toi à ma droite, jusqu’à ce que je mette tes ennemis pour le marchepied de tes pieds». L’Esprit nous en donne la raison si précieuse, raison d’une importance infinie pour nous, savoir, qu’«il a *rendu parfaits à perpétuité* ceux qui sont sanctifiés».

(\*) Le mot traduit ici «à perpétuité» n’est pas le mot employé pour *éternellement*, il a le sens de *continuellement*, sans interruption : εις το διηνεκες. Il ne se lève pas, ni ne se tient debout ; il est toujours assis, son oeuvre étant achevée ; il se lèvera bien à la fin, pour venir nous chercher et pour juger le monde, ainsi que cela est dit dans ce passage même.

Ici (v. 14), comme dans le verset 12 dont celui-ci dépend, l’expression «à perpétuité» a la force de : en permanence, en continuité, sans interruption. Le Christ est toujours assis ; nous sommes toujours parfaits, en vertu de son oeuvre, selon la justice parfaite dans laquelle et en vertu de laquelle il est assis à la droite de Dieu, sur son trône, et selon ce qu’il est personnellement là, son acceptation de la part de Dieu étant démontrée par sa séance à la droite de Dieu. Or, il est là pour nous.

C’est une justice qui caractérise le trône de Dieu c’est la justice même du trône ; elle ne varie ni ne faillit. Il est assis sur ce trône à perpétuité. Si donc nous sommes sanctifiés, mis à part pour Dieu, par cette offrande, selon la volonté de Dieu Lui-même, nous sommes aussi rendus parfaits pour Dieu, par la même offrande, comme présentés devant Lui dans la personne de Jésus.

Nous avons vu que cette position des croyants a sa source dans la bonne volonté de Dieu, c’est-à-dire, la volonté qui réunit sa grâce et son propos arrêté ; et qu’elle a son fondement et sa certitude actuelle dans l’accomplissement de l’oeuvre de Christ, dont la perfection est démontrée par sa séance à la droite de Dieu. Mais le témoignage par lequel nous croyons à cette grâce (car pour en jouir, il faut savoir avec une certitude divine qu’elle existe, et connaître sa valeur pour nous ; et plus cette valeur est importante, plus le coeur serait porté à en douter) doit être divin, et il l’est ; le Saint Esprit nous en rend témoignage. La volonté de Dieu est la source de l’oeuvre ; Christ, Fils de Dieu, l’a accomplie ; le Saint Esprit nous en rend témoignage ; or ici l’application au peuple, appelé et épargné par grâce, est pleinement mise en évidence, et non pas seulement l’accomplissement de l’oeuvre. Le Saint Esprit nous est témoin : «Je ne me souviendrai plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités».

Précieuse position ! La certitude que Dieu ne se souviendra *jamais* de nos péchés, ni de nos iniquités, est fondée sur la volonté ferme de Dieu, sur l’offrande parfaite de Christ, assis en conséquence à la droite de Dieu — sur l’infaillible témoignage du Saint Esprit. C’est une affaire de *foi* pour nous, que Dieu ne se souviendra *jamais* de nos péchés.

On peut remarquer ici la manière dont l’alliance est introduite ; car, bien que l’auteur de l’épître, écrivant aux «frères saints, participants à l’appel céleste», dise : «*nous* rend témoignage», la forme de son discours est toujours celle d’une épître aux *Hébreux* (croyants bien entendu, mais Hébreux, et portant encore le caractère de peuple de Dieu). L’écrivain inspiré ne cite pas l’alliance comme un privilège auquel les chrétiens avaient directement part. L’Esprit Saint, dit-il, déclare : «Je ne me souviendrai plus», etc. Voilà ce qu’il cite. Il fait seulement allusion à l’alliance nouvelle en la laissant de côté quant à toute application actuelle ; car, après avoir dit : «C’est ici l’alliance», etc., ce témoignage est cité comme étant celui du Saint Esprit, pour démontrer le point capital dont traite le passage : Dieu ne se souvient plus de nos péchés ; mais ici il fait allusion à l’alliance déjà connue des Juifs, comme annoncée d’avance par Dieu, qui donnait l’autorité des Écritures au témoignage que Dieu ne se souvenait plus des péchés de son peuple sanctifié, et admis à sa faveur. Le passage en même temps présente deux pensées : 1° Ce pardon complet n’avait pas lieu sous la première alliance ; et 2° la porte est laissée ouverte ici à la bénédiction du peuple, lorsque la nouvelle alliance sera formellement établie.

Une autre conséquence pratique est présentée, savoir que les péchés ayant été remis, il n’y a plus d’oblation pour le péché. Un seul sacrifice ayant *obtenu* la rémission, il ne peut en être offert d’autres pour l’obtenir. Il peut bien y avoir un souvenir de ce sacrifice, de quelque caractère qu’il soit ; mais un sacrifice pour ôter nos péchés qui sont déjà ôtés est désormais impossible. On est donc en réalité sur un terrain entièrement nouveau, celui du fait que, par le sacrifice de Christ, nos péchés sont entièrement abolis, et que pour nous, sanctifiés, participants à l’appel céleste, la purification de nos péchés parfaite et permanente a eu lieu, la rémission accordée, une rédemption éternelle obtenue ; en sorte que nous sommes aux yeux de Dieu sans péché, sur le pied de la perfection de l’oeuvre de Christ, qui est assis à sa droite, étant entré dans le vrai sanctuaire, dans le ciel même, pour y demeurer assis, parce que son oeuvre est accomplie.

Ainsi, nous avons pleine liberté (toute hardiesse) d’entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu’il nous a consacré à travers le voile, c’est-à-dire sa chair, pour nous admettre sans tache dans la présence de Dieu Lui-même, révélé dans le sanctuaire. Pour nous le voile est déchiré, et ce qui a déchiré le voile pour nous admettre dans le sanctuaire a aussi aboli le péché qui nous excluait.

Nous avons aussi, ainsi que nous l’avons vu, un Grand Sacrificateur sur la maison de Dieu, qui nous représente dans les lieux saints.

Sur ces vérités sont fondées les exhortations qui suivent. Disons un mot seulement, avant de les considérer, sur la relation entre la justice parfaite et la sacrificature. Il y a bien des âmes qui se servent de la sacrificature comme d’un moyen pour obtenir le pardon quand elles ont péché, et vont à Christ comme sacrificateur, afin qu’il intercède pour elles, et obtienne le pardon qu’elles désirent, mais qu’elles n’osent pas demander à Dieu directement. Ces âmes, toutes sincères qu’elles soient, n’ont pas la liberté d’entrer dans les lieux saints ; elles se réfugient auprès de Christ, pour être de nouveau placées en présence de Dieu ; elles sont réellement dans l’état dans lequel étaient les Juifs pieux : elles ont perdu, ou plutôt n’ont jamais eu la vraie conscience, par la foi, de leur position devant Dieu, en vertu du sacrifice de Christ. Je ne parle pas ici de tous les privilèges de l’Assemblée ; l’épître n’en parle pas. Nous l’avons vu, la position qu’elle fait aux fidèles est celle-ci : ceux auxquels elle est adressée ne sont pas envisagés comme étant placés dans le ciel, quoique participant à l’appel céleste ; mais une rédemption parfaite est accomplie, toute culpabilité est entièrement ôtée pour le peuple, et Dieu ne se souvient plus de ses péchés ; la conscience est parfaite ; les croyants n’ont plus conscience de péché, en vertu de l’oeuvre accomplie une fois pour toutes ; il n’est plus question du péché entre eux et Dieu, c’est-à-dire de son imputation, comme s’ils en avaient sur eux devant Dieu ; il ne peut y en avoir en raison de l’oeuvre accomplie sur la croix ; ainsi leur conscience est parfaite ; leur représentant et leur Grand Sacrificateur est dans le ciel, témoin là de l’oeuvre déjà accomplie pour eux.

Ainsi, quoiqu’ils ne soient pas représentés comme assis dans le lieu très saint, ainsi que nous les montre l’épître aux Éphésiens, ils ont pleine liberté, une entière hardiesse pour y entrer. La question d’imputation n’existe plus ; leurs péchés ont été imputés à Christ. Or, il est maintenant dans le ciel, en témoignage que les péchés sont effacés pour toujours ; les croyants entrent donc avec une entière liberté auprès de Dieu Lui-même, ils peuvent y entrer toujours, n’ayant plus à jamais aucune conscience de péché.

À quoi sert donc la sacrificature ? Que faire des fautes que nous commettons ? Celles-ci interrompent notre communion, mais elles ne changent rien à notre position vis-à-vis de Dieu, ni au témoignage de la présence de Christ à Sa droite. Elles ne soulèvent point non plus de question quant à l’imputation. Ce sont des péchés contre cette position ou contre Dieu, mesurés d’après la relation dans laquelle nous sommes avec Lui ; car le péché est mesuré par la conscience de notre position. La présence perpétuelle de Christ à la droite de Dieu a un double effet pour nous : 1° rendus parfaits à perpétuité, nous n’avons plus de conscience de péchés devant Dieu ; nous sommes acceptés ; 2° comme sacrificateur, il obtient la grâce pour donner du secours au moment opportun, afin que nous ne péchions pas. Mais l’exercice actuel de la sacrificature n’a pas rapport aux péchés ; en vertu de son oeuvre nous n’avons plus de conscience de péchés, nous sommes rendus parfaits à perpétuité. Il y a une autre vérité liée à celle-ci que l’on trouve dans 1 Jean 2 : nous avons un avocat (\*) auprès du Père, Jésus Christ le *juste.* C’est sur cela que notre communion avec le Père et avec son Fils Jésus Christ est fondée et assurée. Nos péchés ne sont pas imputés, car la propitiation est présente devant Dieu dans toute sa valeur ; mais, par le péché, la communion est interrompue — notre justice n’est pas altérée, c’est Christ Lui-même à la droite de Dieu en vertu de son oeuvre ; la grâce non plus n’est pas changée car «Lui est la propitiation pour nos péchés» ; mais le coeur s’est éloigné de Dieu ; la communion est interrompue ; toutefois, en vertu de la justice parfaite, la grâce agit par l’intercession de Jésus en faveur de celui qui a manqué, et l’âme est rétablie dans la communion. Ce n’est pas que nous allions à Jésus pour cela ; il va, Lui, si quelqu’un pèche même, à Dieu pour nous. Sa présence devant Dieu est le témoignage d’une justice immuable qui est la nôtre ; son intercession nous maintient dans le chemin que nous devons suivre, ou bien comme notre Avocat il rétablit la communion fondée sur cette justice. Notre accès auprès de Dieu est toujours ouvert ; le péché en interrompt la jouissance ; le coeur n’est pas en communion ; l’intercession de Jésus est le moyen de réveiller la conscience par l’action de l’Esprit et de la Parole, et nous retournons, en nous humiliant premièrement, auprès de Dieu Lui-même. La sacrificature et l’intercession de Christ ont rapport à l’état d’une créature qui est sur la terre, imparfaite et faible, ou en chute, afin de la ramener à la perfection de la place et de la gloire où la justice divine nous place. L’âme est maintenue ou bien restaurée.

(\*) Il y a ici une différence dans le détail ; toutefois elle n’en est pas une pour mon sujet actuel. Le Grand Sacrificateur a affaire avec notre accès jusqu’à Dieu, l’Avocat, avec notre communion avec le Père et avec son gouvernement de Père à notre égard. L’épître aux Hébreux traite de ce qui nous a valu l’accès et fait voir que nous sommes rendus parfaits à perpétuité ; or l’intercession du sacrificateur ne s’applique pas aux péchés à ce point de vue. Elle fait arriver la miséricorde et la grâce pour donner du secours au moment opportun, mais nous sommes rendus parfaits à perpétuité devant Dieu. Néanmoins la communion est nécessairement interrompue par le moindre péché, par la moindre pensée oiseuse, et même elle l’avait été réellement, pratiquement sinon judiciairement, avant la conception de la pensée oiseuse. C’est ici que l’intervention de l’Avocat dont Jean parle a sa place : «Si quelqu’un a péché», et l’âme est restaurée. Mais pour le croyant il n’y a jamais *imputation*.

Les exhortations suivent. Ayant le droit d’accès jusqu’à Dieu, approchons-nous avec un coeur vrai, en pleine assurance de foi. C’est la seule chose qui honore l’efficace de l’oeuvre de Christ et l’amour qui nous a amenés ainsi à jouir de Dieu. Dans les paroles suivantes, il est fait allusion à la consécration des sacrificateurs, allusion assez naturelle, puisqu’il est question de s’approcher de Dieu dans le lieu très saint. Les sacrificateurs étaient aspergés de sang et lavés d’eau ; ensuite ils s’approchaient pour servir Dieu. Toutefois, quoique je ne doute pas qu’il soit fait allusion aux sacrificateurs, il est tout naturel que le baptême ait donné lieu à cette allusion. Il ne s’agit pas d’onction ici ; c’est la puissance du droit moral de s’approcher.

De plus, nous pouvons remarquer que, pour le fond de la vérité, ce sera sur ce même terrain qu’Israël sera placé aux derniers jours. La place d’Israël ne sera pas en Christ dans le ciel, et le peuple ne sera pas la possession du Saint Esprit, comme le croyant qu’il unit à Christ dans le ciel ; mais la bénédiction du peuple sera fondée sur l’eau et sur le sang. Dieu ne se souviendra plus des péchés de son peuple, qui sera lavé dans l’eau pure de la Parole.

La seconde exhortation est de persévérer dans la profession de la foi sans chanceler ; Celui qui a fait les promesses est fidèle.

Non seulement on devrait avoir cette confiance en Dieu pour soi-même, mais penser aussi les uns aux autres, pour s’encourager mutuellement, et en même temps ne pas manquer à la profession publique et commune de la foi, en prétendant garder la foi, tout en évitant de se rendre solidaires avec ceux qui sont au Seigneur, quant aux difficultés qui se rattachent à la profession de cette foi devant le monde. De plus, cette confession publique trouvait un nouveau motif dans le fait que le jour approchait (v. 23-25). On voit que c’est le jugement qui est présenté ici comme objet d’attente — pour qu’il agisse sur la conscience, et qu’il garantisse les chrétiens du retour au monde ou de l’effet de la crainte des hommes — plutôt que la venue du Seigneur pour prendre les siens à Lui. Le verset 26 se rapporte à l’ensemble des versets 23 à 25, les dernières paroles de ce dernier verset suggérant l’avertissement du verset 26, fondé, du reste, sur la doctrine des deux chapitres (9 et 10) à l’égard du serviteur. L’avertissement insiste sur la persévérance dans la confession franche de Christ, car il n’y a qu’un seul sacrifice une fois offert. Si celui qui professait avoir reconnu la valeur de ce sacrifice l’abandonnait, il n’y en avait pas un autre auquel on pût avoir recours ; il ne se répétait pas non plus : il ne restait plus de sacrifice pour le péché. Tout péché était pardonné par le moyen de ce sacrifice ; mais si, après avoir connu la vérité, on choisissait plutôt le péché, il n’y avait plus de sacrifice, en vertu même de la perfection de celui de Christ : il ne restait que le jugement ; ayant eu connaissance de la vérité et l’ayant abandonnée, celui qui avait fait une telle profession prenait le caractère d’adversaire.

Le cas supposé ici est donc l’abandon de la confession de Christ, en préférant de propos délibéré, quand on a connu la vérité, une marche selon sa propre volonté dans le péché. Ceci est évident d’après ce qui précède et le verset 29.

Ainsi, nous trouvons (chapitres 6 et 10) les deux grands privilèges du christianisme, ce qui le distingue du judaïsme, présentés pour avertir ceux qui faisaient profession du premier, que l’abandon de la vérité, lorsqu’on avait joui de ces avantages, était fatal ; car il n’y avait pas de moyen de salut, si l’on avait *renoncé* à celui-ci. Ces privilèges étaient la présence et la puissance manifeste du Saint Esprit, et l’offrande qui, par sa valeur intrinsèque et absolue, ne laissait de place pour aucune autre. Il y avait dans ces deux privilèges une puissante efficace, qui, tandis que d’un côté elle donnait un élan, une force divine au vrai croyant, et la manifestation de la présence de Dieu, faisait connaître de l’autre la rédemption éternelle et la perfection de l’adorateur ; elle ne laissait aucun moyen de repentance, si l’on avait abandonné la puissance manifestée et connue de cette présence ; aucune place pour un autre sacrifice (qui, du reste, aurait nié l’efficace du premier), après l’oeuvre parfaite de Dieu en salut, parfaite soit à l’égard de la rédemption, soit à l’égard de la présence de Dieu par l’Esprit au milieu des siens. Il ne restait que le jugement.

Ceux qui avaient méprisé la loi de Moïse mouraient sans miséricorde. Si l’on foulait aux pieds le Fils de Dieu, si l’on estimait profane le sang de l’alliance par lequel on avait été sanctifié, et si l’on avait outragé l’Esprit de grâce, que ne méritait-on pas de la part de Dieu ? Ce n’était pas simplement la désobéissance, quelque coupable qu’elle fût ; c’était le mépris de la grâce de Dieu et de ce qu’il avait fait dans la personne de Jésus pour nous délivrer des conséquences de cette désobéissance. Que restait-il, d’un côté, si l’on avait abandonné cela, sachant ce que c’était ? Comment, de l’autre, échapper au jugement ? Les Hébreux connaissaient un Dieu qui avait dit que la vengeance Lui appartenait, et qu’il rendrait ; et encore le Seigneur jugerait son peuple.

Remarquez ici de quelle manière la sanctification est attribuée au sang, et comment les professants sont traités comme appartenant au peuple. Le sang, reçu par la foi, met l’âme à part pour Dieu ; mais il est aussi considéré ici comme un moyen extérieur pour mettre le peuple à part comme tel. Chaque individu qui avait reconnu Jésus pour le Messie, et le sang comme sceau et fondement d’une alliance éternelle, valable pour une purification et pour une rédemption éternelles de la part de Dieu, et se reconnaissait pour être par ce moyen mis à part pour Dieu, comme l’un du peuple, s’il abandonnait tout cela, l’abandonnait comme tel ; et il n’y avait plus moyen de le sanctifier ; le système ancien avait évidemment perdu sa force pour lui ; quant au vrai système divin, il l’avait abandonné. C’est pourquoi il est dit au verset 26 «après avoir reçu la connaissance de la vérité».

Cependant l’auteur de l’épître espère de meilleures choses ; car il y avait du fruit ; or le fruit est le signe de la vie. Il leur rappelle combien ils avaient souffert pour la vérité et même accepté avec joie l’enlèvement de leurs biens, sachant qu’ils avaient une part meilleure et permanente dans le ciel. Ils sont donc exhortés à ne pas rejeter cette confiance qui avait une grande récompense ; car on a en effet besoin de patience afin que, *ayant fait la volonté de Dieu,* on reçoive l’effet de la promesse ; et bientôt Celui qui doit venir, viendra.

C’est à cette vie de patience et de persévérance que le chapitre s’applique. Mais il y a un principe qui est la force de cette vie, et qui la caractérise (v. 37-39) : Au milieu des difficultés de la marche chrétienne, «le juste vivra de foi», et si quelqu’un se retire en arrière, Dieu ne prendra pas plaisir en lui. Mais nous, dit l’auteur, se plaçant comme toujours au milieu des croyants, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent, mais de ceux qui croient pour la conservation de l’âme. Là-dessus il dépeint l’action de cette foi, en encourageant les croyants par les exemples des anciens, qui avaient acquis leur renommée en marchant sur le même principe d’après lequel les fidèles étaient maintenant appelés à marcher.

# CHAPITRE 11

Ce n’est pas une définition de ce principe que l’épître nous donne au commencement du chapitre 11, mais une déclaration de sa force et de son action ; la foi réalise ce qu’on espère ; elle donne à ces choses une existence réelle, et elle est pour l’âme une démonstration de ce qu’on ne voit pas.

Il y a beaucoup plus d’ordre qu’on ne le pense généralement dans la série des exemples de l’action de la foi, que nous trouvons dans ce chapitre, quoique cet ordre ne soit pas le but principal. J’en signalerai les traits principaux.

En premier lieu, pour ce qui est de la création, l’esprit humain perdu dans les raisonnements et ignorant Dieu, cherchait par des solutions sans fin à s’expliquer l’origine de ce qui existe. Ceux qui ont lu les cosmogonies des anciens savent combien de systèmes divers, les uns plus absurdes que les autres, ils ont imaginés pour ce que l’introduction de Dieu par la foi rend parfaitement simple. Les modernes, avec un esprit moins actif et plus pratique, s’arrêtent à des causes secondaires et ne s’occupent guère de Dieu. La géologie a remplacé la cosmogonie des Indiens, des Égyptiens, des Orientaux et des philosophes. Pour le croyant, la pensée est simple et claire ; son esprit est assuré du fait et intelligent par la foi : Dieu par sa parole a tout appelé à exister : l’univers n’est pas une cause première productrice ; il existe par la volonté de Dieu ; et ses mouvements sont réglés par une loi qui lui a été imposée. Celui qui a de l’autorité parle, et sa parole a une efficace divine. Il dit, et la chose est. On sent que cela est digne de Dieu, car une fois que l’on introduit Dieu, tout est simple ; mais si Dieu est exclu, l’homme est perdu dans les efforts de sa propre imagination qui ne peut créer, ni arriver à la connaissance d’un Créateur, parce qu’elle ne peut dépasser la capacité d’une créature. C’est pourquoi, avant d’en venir aux détails de la forme actuelle de la création, la Parole dit simplement : «Au commencement Dieu créa les cieux et la terre» (Gen. 1: 1). Tout ce qui a pu arriver entre cela et le chaos ne fait pas partie de la révélation ; cela est distinct de l’action spéciale du déluge, laquelle nous est donnée à connaître. Le commencement de la Genèse ne donne pas l’histoire des détails de la création même, ni l’histoire de l’univers ; il nous apprend le fait, qu’au commencement Dieu créa, et ensuite raconte ce qui regarde l’homme sur la terre. Les anges mêmes ne sont pas là. Des étoiles, il n’est dit que ceci : et il fit les étoiles ; le «quand» n’est pas révélé.

Par la foi donc, nous croyons que les mondes ont été créés *par la parole de Dieu.*

Mais le péché est entré, et la justice doit être trouvée quelque part pour l’homme déchu, afin qu’il puisse se tenir devant Dieu. Dieu a donné un Agneau pour le sacrifice ; mais ici nous est présenté, non pas le don de la part de Dieu, mais l’âme s’approchant de Lui par la foi.

Par la foi donc, Abel offrit à Dieu un plus excellent sacrifice que Caïn, un sacrifice qui (fondé sur la révélation déjà faite par Dieu) était offert dans l’intelligence qu’avait la conscience enseignée de Dieu de l’état où se trouvait celui qui l’offrait. La mort et le jugement étaient entrés par le péché ; l’homme ne pourrait les supporter, quoiqu’il doive les subir ; il faut qu’il aille à Dieu en le confessant, mais qu’il aille avec un substitut donné par la grâce ; qu’il s’approche de Dieu avec du sang, témoin en même temps du jugement et de la parfaite grâce de Dieu. Abel, en le faisant, était dans la vérité, et cette vérité était la justice et la grâce. Il s’approche de Dieu, et place le sacrifice entre lui et Dieu. Il reçoit le témoignage qu’il est juste, juste selon le juste jugement de Dieu ; car le sacrifice était en rapport avec la justice qui avait condamné l’homme et avait reconnu aussi la valeur parfaite de ce qui avait été fait dans le sacrifice. Le témoignage est rendu à son offrande, mais Abel est juste devant Dieu. Rien de plus clair ni de plus précieux sur ce point ! Ce n’est pas seulement le sacrifice qui est accepté ; c’est Abel qui s’approche avec le sacrifice. Il reçoit de Dieu le témoignage qu’il est juste ; douce et précieuse consolation ! Mais le témoignage est rendu à ses dons, de sorte qu’il a toute certitude d’être accepté selon la valeur du sacrifice qui est offert. En allant à Dieu par le sacrifice de Jésus, non seulement je suis juste (je reçois le témoignage d’être juste) ; mais le témoignage est rendu à mon offrande ; et par conséquent ma justice a la valeur et la perfection de l’offrande, c’est-à-dire de Christ s’offrant à Dieu. Le fait que nous recevons de la part de Dieu le témoignage que nous sommes justes, et qu’en même temps, le témoignage est rendu au don que nous offrons (non à l’état dans lequel nous sommes) est d’un prix infini pour nous. Je suis maintenant devant Dieu dans la perfection de l’oeuvre de Christ. Je marche ainsi avec Dieu.

Par la foi, la mort ayant été le moyen de mon acceptation devant Dieu, tout ce qui tient au vieil homme est aboli pour la foi ; la puissance et les droits de la mort sont entièrement détruits ; Christ les a subis. Ainsi, si Dieu le trouve bon, on se rend dans le ciel sans même passer par la mort (comp. 2 Cor. 5: 1-4) ; c’est ce que Dieu fit pour Énoch, pour Élie, comme témoignage. Non seulement les péchés ont été abolis, et la justice de Dieu établie par le moyen de l’oeuvre de Christ, mais les droits et la puissance de celui qui a le pouvoir de la mort ont été entièrement détruits. La mort peut venir ; la subir, c’est notre état selon la nature, mais nous avons une vie qui est en dehors de son ressort : la mort n’est qu’un gain, si elle arrive ; et bien que ce soit la puissance de Dieu Lui-même qui seule puisse ressusciter ou transmuer, cette puissance a été manifestée en Jésus, et a déjà agi en nous, en nous vivifiant (comp. Éph. 1: 19) ; et elle agit en nous dans la puissance de la délivrance du péché, de la loi et de la chair. La mort est vaincue comme pouvoir de l’Ennemi ; elle est devenue un «gain» pour la foi, au lieu d’être un jugement sur la nature. La vie, la puissance de Dieu dans cette vie, opère en sainteté et en obéissance ici-bas, et se manifeste dans la résurrection ou dans la transmutation du corps. C’est un témoignage de puissance à l’égard du Christ, en Romains 1: 4.

Mais il reste encore une considération bien douce à remarquer ici. Énoch a reçu le témoignage d’avoir plu à Dieu, avant qu’il fût enlevé. Ceci est bien important et bien précieux : en marchant avec Dieu, on a le témoignage de lui plaire, la douceur de sa communion, le témoignage de son Esprit. On jouit de ses communications avec nous, dans la conscience de sa présence, dans la conscience qu’on marche selon sa Parole ; nous savons que notre marche est approuvée de Lui ; en un mot, on vit d’une vie qui, passée avec Lui et devant Lui par la foi, s’écoule à la lumière de sa face, et dans les jouissances des communications de sa grâce et d’un témoignage assuré, venant de Lui, que nous Lui sommes agréables. Un enfant qui se promène avec un tendre père, en s’entretenant avec lui (sa conscience ne lui reprochant rien), ne jouit-il pas de la conscience de la faveur de son père ?

Comme figure, Énoch représente ici la position des saints qui composent l’Assemblée ; il est enlevé dans le ciel en vertu d’une victoire complète sur la mort ; par l’exercice de la grâce souveraine, il est en dehors du gouvernement et des délivrances ordinaires de Dieu ; il rend témoignage par l’Esprit au jugement du monde, mais il ne passe pas par ce jugement (Jude 14, 15). Une marche comme celle d’Énoch regarde vers Dieu ; elle réalise l’existence de Dieu — la grande affaire de la vie qui, dans le monde, se passe comme si l’homme faisait tout — et le fait qu’il s’intéresse à la marche des hommes, qu’il en prend connaissance pour récompenser ceux qui le recherchent.

Noé se trouve dans les scènes du gouvernement de ce monde. Il n’avertit pas les autres des jugements à venir, comme celui qui est en dehors, bien qu’il soit prédicateur de justice : il est averti lui-même et pour lui-même ; il est dans les circonstances auxquelles l’avertissement s’adresse. Il personnifie le rôle de l’esprit de prophétie. Noé craint et il bâtit une arche pour la conservation de sa maison ; ainsi il a condamné le monde. Énoch n’avait pas à bâtir une arche pour traverser le déluge en sûreté ; il n’était pas au milieu du déluge : Dieu l’a pris à lui exceptionnellement. Noé, héritier de la justice qui est selon la foi, est gardé pour un monde à venir. Il y a un principe général qui accepte le témoignage de Dieu à l’égard du jugement qui va tomber sur les hommes, et du moyen donné de Dieu pour y échapper. C’est un principe qui gouverne tous les croyants.

Mais, il y a quelque chose de plus précis. Abel a le témoignage d’être juste ; Énoch marche avec Dieu, plaît à Dieu, et il est exempt du commun sort de l’humanité, annonçant comme d’en haut ce sort qui attend les hommes, et la venue de Celui qui doit exécuter le jugement. Énoch va en avant jusqu’à l’accomplissement des conseils de Dieu ; mais ni Abel ni Énoch, considérés ainsi, ne condamnent le monde comme un monde au milieu duquel ils cheminent, atteints eux-mêmes par les avertissements adressés à ceux qui y demeurent. Cette dernière position est celle de Noé ; le prophète, quoique délivré, est au milieu du peuple jugé ; l’Assemblée est en dehors. L’arche de Noé condamnait le monde ; le témoignage de Dieu suffisait pour la foi, et Noé hérite d’un monde détruit : il possède l’héritage de tous les croyants, la justice par la foi, sur lequel le nouveau monde est aussi fondé. C’est la position du résidu des Juifs aux derniers jours ; ils traversent les jugements de devant lesquels nous sommes retirés, comme n’appartenant pas au monde : avertis eux-mêmes des voies du gouvernement terrestre de Dieu, ils seront témoins pour le monde des jugements qui vont arriver ; ils seront les héritiers de la justice qui est par la foi, et en seront les témoins dans un nouveau monde, où la justice sera accomplie en jugement par Celui qui est venu, et dont le trône soutiendra le monde, là où Noé même a manqué. L’expression de «héritier de la justice qui est selon la foi», signifie, je le pense, que cette foi qui avait gouverné quelques-uns était résumée dans la personne de Noé, et le monde incrédule tout entier condamné ; témoin de cette foi avant le jugement, Noé traverse celui-ci, et quand le monde est renouvelé, il est témoin pour tous de la bénédiction de Dieu qui repose sur la foi, quoique extérieurement tout soit changé. Ainsi, Énoch présente en figure les saints du temps actuel : Noé, le résidu juif (\*).

(\*) En un mot tous ceux qui sont épargnés pour le siècle à venir. Leur état est exprimé à la fin d’Apocalypse 7, ainsi que celui des Juifs aux premiers versets du chapitre 14.

L’Esprit, après avoir établi les grands principes fondamentaux de la foi en action, présente ensuite en détail (v. 8) des exemples de la vie divine, toujours en rapport avec les connaissances juives, rapport que le coeur d’un Hébreu ne saurait manquer de reconnaître — et en même temps en rapport avec le but de l’épître et les besoins des chrétiens parmi les Hébreux.

Dans les premiers exemples qui nous ont été présentés, nous avons vu une foi qui reconnaît un Dieu créateur, et ensuite les grands principes des relations des hommes avec Dieu, et cela jusqu’au bout, sur la terre.

Dans ce qui suit (v. 8 à 22), nous avons premièrement la patience de la foi lorsqu’elle ne possède pas encore, mais se confie en Dieu et attend, certaine de l’accomplissement. Ce passage peut se subdiviser comme suit : 1° la foi qui prend la place d’un étranger sur la terre, la maintient parce qu’elle désire quelque chose de meilleur, et à travers la faiblesse, trouve la force nécessaire pour que les promesses s’accomplissent. C’est ce dont il est question dans les versets 8 à 16. L’effet en est qu’on entre dans la joie d’une espérance céleste ; étranger dans le pays de la promesse, et ne jouissant pas de l’effet des promesses ici-bas, on attend des choses plus excellentes encore, des choses que Dieu prépare en haut pour ceux qu’il aime. Il a préparé une cité pour de tels hommes. À l’unisson avec Dieu dans ses propres pensées, leurs désirs par la grâce répondant aux choses dans lesquelles il trouve son plaisir, ils sont l’objet de son intérêt particulier : il n’a point honte d’être appelé leur Dieu. Non seulement Abraham a suivi Dieu jusqu’au pays qu’il lui a montré, mais y étant étranger, et ne possédant pas le pays de la promesse, il est élevé dans la sphère de ses pensées par la puissante grâce de Dieu ; et jouissant de la communion de Dieu et des communications de sa grâce, il se repose sur Lui pour le temps présent, accepte sa position d’étranger sur la terre, et attend, comme la part de sa foi, la cité céleste dont Dieu est l’architecte et le créateur. Ce n’était pas une révélation manifeste de ce qui était le sujet de cette espérance, si je puis m’exprimer ainsi, comme celle par laquelle Abraham avait été appelé de Dieu ; mais, marchant assez près de Dieu pour savoir ce dont on jouissait auprès de Lui, sachant qu’il n’avait pas reçu l’effet de la promesse, Abraham saisit les choses meilleures ; il les attend, quoiqu’il ne les voie que de loin, et reste étranger sur la terre sans penser au pays d’où il était sorti.

L’application spéciale de ces premiers traits de la foi au cas des Hébreux chrétiens est évidente. Telle est la vie normale de la foi pour tous.

2° Le second caractère de la foi qui nous est présentée ici (v. 17 à 22), est une confiance parfaite dans l’accomplissement des promesses, confiance que la foi soutient à travers tout ce qui pouvait tendre à la détruire.

Ensuite nous trouvons la seconde grande division, savoir, que la foi fait son chemin en dépit de toutes les difficultés qui s’opposent à son progrès (v. 23-27). Dans les versets 28 à 31, la foi se déploie dans une confiance qui se repose sur Dieu à l’égard de l’emploi des moyens que Dieu nous présente, moyens dont la nature ne saurait se servir. Enfin, il y a l’énergie, en général, dont la foi est la source, les souffrances qui caractérisent la marche de la foi (\*).

(\*) D’une manière générale on peut dire que les versets 8 à 22 présentent la foi se reposant avec assurance sur la promesse — la patience de la foi ; et le reste du chapitre, la foi se reposant sur Dieu quant à l’activité et quant aux difficultés du chemin — l’énergie de la foi.

Ce caractère général, dont l’application à l’état des Hébreux est évidente, est celui de tous les exemples cités, savoir que ceux qui ont vécu par la foi n’ont pas reçu l’effet de la promesse ; l’application de ces exemples à l’état des chrétiens hébreux est évidente. En outre, ces héros renommés de la foi, quel que fût l’honneur dont ils jouissaient auprès des Juifs, n’avaient pas les privilèges dont jouissaient les chrétiens. Dieu, dans ses conseils, ayant en vue quelque chose de meilleur pour nous.

Entrons dans quelques détails. La foi d’Abraham se montre dans une entière confiance en Dieu ; appelé à quitter les siens en rompant les liens de la nature, Abraham obéit ; il ne sait pas où il va ; il lui suffit que Dieu lui montre le lieu. Dieu, l’ayant amené là, ne lui donne rien. Cependant Abraham y demeure content, dans une entière confiance en Dieu. Il gagnait à cette confiance : il attendait une cité qui a des fondements. Il confesse hautement qu’il est étranger et forain sur la terre (Gen. 23: 4) ; il se rapproche ainsi de Dieu spirituellement. Quoiqu’il ne possède rien, ses affections sont engagées ; il désire un meilleur pays, et il s’attache à Dieu plus immédiatement et plus entièrement ; il n’a aucun désir de retourner dans son pays ; il recherche une patrie. Tel est le chrétien. Dans l’offrande d’Isaac, on trouve cette confiance absolue en Dieu qui, sur la demande de Dieu, renonce aux promesses de Dieu Lui-même comme on les possède selon la chair ; la foi est certaine que Dieu les rendra par l’exercice de sa puissance, en vainquant la mort et tout obstacle.

C’est ainsi que le Christ a renoncé à ses droits messianiques et est allé jusqu’à la mort, s’en remettant à la volonté de Dieu, se confiant en Lui, et a tout reçu en résurrection : c’est ainsi que les chrétiens hébreux devaient faire à l’égard du Messie et des promesses faites à Israël. Mais, pour la foi simple, le Jourdain s’est écoulé ; et d’ailleurs nous ne pourrions le traverser si le Seigneur ne l’avait traversé auparavant.

Remarquez ici que l’on gagne toujours, en se confiant en Dieu et en renonçant à tout pour Lui, et que l’on apprend à connaître quelque chose de plus des voies de sa puissance ; car en renonçant selon sa volonté à une chose qu’il a déjà donnée, on doit s’attendre à la puissance de Dieu, pour qu’elle accorde une autre chose. Abraham renonce à la promesse selon la chair ; il a en vue la cité qui a des fondements, et sait désirer une patrie céleste ; il renonce à Isaac, en qui étaient les promesses ; il apprend à connaître la résurrection, car Dieu est infailliblement fidèle. Les promesses étaient en Isaac : Dieu devait donc le rendre à Abraham, en résurrection, puisque Abraham l’offrait en sacrifice.

En Isaac, la foi distingue la part du peuple de Dieu selon l’élection, et celle de l’homme ayant droit d’aînesse selon la nature. C’est la connaissance des voies de Dieu en bénédiction et en jugement.

Par la foi, Jacob, étranger, faible, n’ayant plus que le bâton avec lequel il avait traversé le Jourdain, adore Dieu et annonce la double portion de l’héritier d’Israël, de celui qui a été mis à part de ses frères, type du Seigneur héritier de toutes choses. Sur cela repose le principe de l’adoration.

Par la foi, Joseph, étranger, qui représente ici Israël loin de son pays, compte sur l’accomplissement des promesses terrestres (\*).

(\*) Remarquez que dans ces cas, nous trouvons les droits de Christ en résurrection, le jugement de la nature, et la bénédiction de la foi, selon la grâce, l’héritage de toutes choses, célestes et terrestres, par Christ, et le retour futur d’Israël dans son pays.

Tous ces exemples sont l’expression de la foi en la fidélité de Dieu, en l’accomplissement de ses pensées dans l’avenir. Dans ce qui suit, nous trouvons la foi qui surmonte toutes les difficultés se présentant sur le chemin de l’homme de Dieu, chemin que Dieu lui trace dans son pèlerinage vers la jouissance des promesses.

La foi des parents de Moïse ne tient pas compte de l’ordre cruel du roi. Ils cachent leur enfant, que Dieu, répondant à leur foi, a su garder par des moyens extraordinaires quand il n’y avait pas moyen de le conserver autrement. La foi ne raisonne pas, elle agit à son point de vue et laisse le résultat à Dieu.

Mais le moyen que Dieu a employé pour la conservation de Moïse avait placé celui-ci dans la position, à peu de chose près, la plus élevée dans le royaume. Là, il avait acquis tout ce que ce siècle pouvait donner à un homme remarquable par son énergie et par son caractère ; mais la foi fait son oeuvre, en inspirant des affections divines qui ne cherchent pas une direction pour la conduite dans les circonstances où l’on se trouve placé, lors même que ces circonstances doivent leur origine à des interventions extraordinaires de la providence.

La foi a ses objets propres, donnés par Dieu Lui-même, et gouverne le coeur en vue de ces objets. Elle nous donne une place et des relations qui dominent la vie tout entière, et ne laisse aucune place à d’autres motifs et à d’autres sphères d’affection qui se partageraient le coeur ; car les motifs et les affections qui gouvernent la foi sont donnés de Dieu, et cela, pour former et gouverner le coeur.

Les versets 25 et 26 développent ce point. C’est un principe très important, car on allègue souvent la providence de Dieu comme raison pour ne pas marcher par la foi. Jamais l’intervention de la providence n’a été plus remarquable que celle qui plaça Moïse à la cour du Pharaon. Cette intervention a produit son résultat ; elle ne l’aurait pas fait, si Moïse n’avait pas quitté la position dans laquelle la providence l’avait placé. Mais la foi, c’est-à-dire les affections divines créées dans le coeur de Moïse, et non la providence de Dieu, comme règle et comme mobile, produisit le résultat pour lequel la providence avait gardé et préparé Moïse. La providence de Dieu gouverne les circonstances, Dieu en soit béni ; la foi gouverne la conduite et le coeur.

La récompense que Dieu a promise entre ici en ligne de compte comme objet, dans la sphère de la foi. Elle n’est pas le mobile, mais elle soutient et encourage le coeur qui agit par la foi, en vue de l’objet que Dieu présente à ses affections. Elle soustrait ainsi le coeur à l’influence du temps présent et des choses qui nous entourent, qu’elles soient agréables ou qu’elles inspirent la crainte ; elle élève le coeur et le caractère de celui qui agit par la foi, et l’affermit dans une marche de dévouement, qui le conduit au but auquel il aspire.

Avoir un motif en dehors de ce qui est présent devant nous est le secret de la fermeté et de la vraie grandeur. Nous pouvons avoir un objet à l’égard duquel nous agissons ; mais il nous faut un motif en dehors de lui, un motif divin, pour nous rendre capables d’agir selon Dieu à l’égard de cet objet lui-même (v. 27).

La foi réalise aussi (v. 27) l’intervention de Dieu sans le voir ; elle délivre ainsi de toute crainte de la puissance de l’homme, ennemi de son peuple.

Mais la pensée que Dieu intervient place le coeur dans une difficulté plus grande encore que ne ferait la crainte de l’homme. Pour que les siens soient délivrés, il faut que Dieu opère cette délivrance, et cela en jugement. Mais eux, aussi bien que leurs ennemis, sont des pécheurs ; or la conscience du péché et du jugement que nous méritons détruit nécessairement la confiance en Celui qui juge. Ne craignons-nous pas de le voir venir pour manifester sa puissance en jugement ? Car, au fond, c’est ce qui doit arriver pour la délivrance du peuple de Dieu. Notre coeur se demande : Dieu, ce Dieu qui vient en jugement, est-il *pour nous* ? Mais Dieu a préparé le moyen de rendre certaine notre sécurité en présence du jugement (v. 28), moyen en apparence chétif et inutile, mais qui, de fait, est le seul qui, en glorifiant Dieu à l’égard du mal dont nous sommes coupables, peut nous mettre entièrement à l’abri du jugement.

La foi reconnaît le témoignage de Dieu, en se confiant à l’efficace du sang mis sur la porte, et peut, en en toute sécurité, laisser venir Dieu en jugement, car, voyant le sang, il passe par-dessus son peuple croyant. Par la foi, Moïse a fait la Pâque. Remarquez ici que le peuple, en plaçant le sang sur la porte, reconnaît qu’il est, autant que l’Égyptien, l’objet du juste jugement de Dieu. Dieu lui a donné ce qui le garantit, mais c’est parce qu’il est coupable et qu’il mérite le jugement. Personne ne peut se tenir devant Lui.

Verset 29. Or la puissance de Dieu est manifestée, et manifestée en jugement. La nature, les ennemis du peuple de Dieu, prétendent traverser ce jugement «à sec», comme ceux qui étaient à l’abri de la juste vengeance de Dieu ; le jugement les engloutit, là même où le peuple a trouvé sa délivrance ; principe d’une portée merveilleuse. Là où est le jugement de Dieu, là même est la délivrance. C’est ce qui nous est réellement arrivé en Christ. La croix est la mort et le jugement, les deux terribles conséquences du péché, le sort de l’homme pécheur. Pour nous, la mort et le jugement sont la délivrance de Dieu : par la croix et à la croix, nous sommes délivrés et (en Christ) nous passons outre et sommes en dehors de leur atteinte. Christ est mort et ressuscité, et nous entrons par la foi, en vertu de ce qui aurait été notre ruine éternelle, là où la mort et le jugement sont laissés en arrière et où nos ennemis ne nous atteindront plus. Nous passons au travers sans en être atteints. La mort et le jugement nous garantissent de l’ennemi ; ils sont notre sûreté ; mais nous entrons dans une nouvelle sphère : nous jouissons de l’effet, non seulement de la mort de Christ, mais de sa résurrection.

Ceux qui, selon la force de la nature, veulent passer par cette mer, et parlent de la mort et du jugement, et de Christ ; qui prennent la position chrétienne, pensant passer par la mort et par le jugement, sans que la puissance de Dieu en rédemption s’y trouve, se trouvent engloutis.

En rapport avec les Juifs, cet événement aura un antitype terrestre ; car, en effet, le jour du jugement de Dieu sur la terre sera la délivrance d’Israël, qui aura été amené à la repentance.

Cette délivrance à la mer Rouge va plus loin que la protection par le sang en Égypte. Par la Pâque, où Dieu, dans l’expression de sa sainteté, exécutait le jugement contre le mal, il fallait qu’on fût mis à l’abri de ce jugement, qu’on fût protégé du juste jugement de Dieu lui-même. Dieu, venant pour l’exécuter, était tenu dehors par le sang ; le peuple était en sûreté devant le juge. Ce jugement avait le caractère du jugement éternel ; et Dieu avait le caractère de juge.

À la mer Rouge il n’y avait pas seulement délivrance du jugement suspendu sur le peuple ; Dieu était pour le peuple, actif en amour et en puissance pour lui (\*) ; la délivrance était une délivrance actuelle ; le peuple sortait d’un état dans lequel il se trouvait asservi, pour entrer dans un autre ; la puissance de Dieu Lui-même faisant traverser au peuple sans qu’il en fût atteint, ce qui autrement aurait été sa destruction. Ainsi, pour nous, la mer Rouge représente la mort et la résurrection de Christ auxquelles nous avons part, la rédemption que Christ y a accomplie (\*\*), nous introduisant dans un tout nouvel état, entièrement en dehors de la nature. Nous ne sommes plus dans la chair.

(\*) Tenez-vous là, dit Moïse, et voyez la délivrance de l’Éternel.

(\*\*) Le passage du Jourdain représente la mise en liberté du croyant et son entrée intelligente dans les lieux célestes par la foi ; c’est la conscience qu’on est mort et ressuscité avec Christ. La mer Rouge nous parle de la puissance de la rédemption accomplie par Christ.

En principe, la délivrance terrestre du peuple juif (du résidu juif) sera la même. Fondée sur la puissance de Christ ressuscité et sur la propitiation accomplie dans sa mort, cette délivrance sera accomplie par Dieu, qui interviendra pour ceux qui se tourneront vers Lui par la foi. En même temps ses adversaires, qui sont aussi ceux de son peuple, seront détruits par le jugement même qui garantira ceux qu’ils auront opprimés.

Verset 30. Mais, si les difficultés n’étaient pas toutes surmontées parce que la rédemption était accomplie, la délivrance effectuée, le Dieu de délivrance était avec le peuple : les difficultés disparaissent devant Lui ; ce qui en est une pour l’homme, n’en est pas une pour Lui. La foi se confie en Dieu ; elle emploie des moyens qui ne font qu’exprimer cette confiance. Les murs de Jéricho tombent devant le son des trompettes, lorsqu’Israël en a fait le tour pendant sept jours, en sonnant sept fois de ces trompettes.

Rahab, en présence de toute la puissance encore intacte des ennemis de Dieu et de son peuple, s’identifie avec ce dernier avant qu’il ait remporté une seule victoire, parce qu’elle a la conscience que Dieu est avec lui. Étrangère à ce peuple, quant à la chair, elle échappe par la foi au jugement que Dieu exécute sur sa nation.

Verset 32. Ici l’apôtre cesse de suivre les détails. Israël, établi dans le pays de la promesse, fournissait moins d’occasions de développer, par des exemples, les principes sur lesquels la foi agissait, quoique les individus aient dû encore agir par la foi. L’Esprit rappelle en général ceux de ces exemples où la foi se reproduisit sous divers caractères d’énergie et de patience et soutint les âmes dans toutes sortes de souffrances : leur gloire est auprès de Dieu ; le monde n’est pas digne d’eux ; ils n’avaient pas reçu l’effet des promesses ; ils ont dû vivre de foi, comme les Hébreux auxquels l’apôtre s’adresse. Toutefois ces derniers avaient des privilèges que les anciens fidèles ne possédaient nullement. Ni ceux-là, ni les chrétiens n’ont été amenés à la perfection, c’est-à-dire à la gloire céleste à laquelle Dieu nous a appelés et à laquelle ils doivent avoir part. Abraham et d’autres ont attendu cette gloire, ils ne l’ont jamais possédée ; Dieu n’a pas voulu la leur donner sans nous ; mais il ne nous a pas appelés par les seules révélations qu’il leur a faites ; il avait réservé quelque chose de meilleur pour les temps du Messie rejeté. Les choses célestes sont devenues des choses du temps présent, des choses pleinement révélées et déjà possédées en esprit par l’union des saints avec Christ, et par l’entrée actuelle dans le lieu très saint en vertu de son sang.

Il ne s’agit pas maintenant d’une promesse, ni d’une vue distincte d’un endroit aperçu du dehors et dont l’entrée n’est pas encore accordée, ni de relations avec Dieu qui ne soient pas fondées sur l’entrée au-dedans du voile, sur l’entrée dans sa propre présence. Maintenant nous entrons avec pleine liberté ; nous appartenons au ciel ; c’est là qu’est notre bourgeoisie ; nous y sommes chez nous. La gloire céleste est notre part présente, Christ y étant entré comme notre précurseur ; nous avons dans le ciel un Christ, homme glorifié. Abraham ne l’avait point ; il marchait sur la terre dans un esprit céleste, attendant une cité, sentant que rien autre ne pouvait satisfaire les désirs que Dieu avait réveillés dans son coeur ; mais il ne pouvait être en rapport avec le ciel par le moyen d’un Christ, assis de fait là-haut en gloire. Or, c’est là *notre* position actuelle. Nous pouvons même dire : nous sommes unis à Lui là. La position du chrétien est tout autre que celle d’Abraham. Dieu avait en vue quelque chose de meilleur pour nous.

L’Esprit ne développe pas ici toute l’étendue de ce «quelque chose de meilleur» parce que l’Assemblée n’est pas son sujet. Il présente, en général, aux Hébreux, pour les encourager, la vérité que les croyants du temps présent ont des privilèges spéciaux, auxquels ils ont part par la foi, des privilèges qui n’appartiennent pas même à la foi des anciens fidèles.

Nous serons parfaits, c’est-à-dire, glorifiés ensemble en résurrection ; mais il y a une part spéciale qui appartient aux saints actuels, et qui n’appartenait pas aux patriarches. Le fait que Christ homme est dans le ciel après avoir accompli la rédemption, et que le Saint Esprit par lequel nous sommes unis à Lui est sur la terre, rend cette supériorité accordée aux chrétiens, facile à comprendre ; aussi, même le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que le plus grand de ceux qui ont précédé ce royaume.

# CHAPITRE 12

L’épître passe maintenant aux exhortations pratiques qui découlent de son enseignement, en rapport avec les dangers particuliers aux chrétiens hébreux ; enseignement propre, dans son entier, à leur inspirer du courage. Entourés d’une nuée de témoins tels que ceux du chapitre 11, qui tous déclaraient l’avantage d’une vie de foi en des promesses non encore accomplies, ils devaient se sentir portés à marcher sur leurs traces, courant avec patience la course qui se trouvait devant eux, détournant par-dessus tout les yeux de toutes les difficultés (\*) pour les fixer sur Jésus qui a parcouru toute la carrière de la foi, soutenu par la joie qui était devant Lui, et qui, étant arrivé au but, s’est assis en gloire à la droite de Dieu.

(\*) Ce n’est pas être insensible aux difficultés ; mais c’est, quand on les éprouve, en détourner les yeux et les porter sur Christ. C’est là le secret de la foi. «Ne vous inquiétez de rien» aurait été une exhortation inutile s’il n’y avait rien eu de propre à inquiéter. Abraham ne considérait pas son corps déjà amorti.

Ce passage présente le Seigneur, non comme celui qui donne la foi, mais comme celui qui en a fourni la carrière tout entière ; d’autres avaient parcouru une partie du chemin, avaient surmonté quelques difficultés : l’obéissance et la persévérance du Seigneur ont été soumises à toutes les épreuves dont la nature humaine est susceptible ; les hommes, l’Adversaire, l’abandon de Dieu, tout était contre Lui ; ses disciples s’enfuient lorsqu’il est en danger ; son intime ami le trahit ; il attend que quelqu’un ait compassion, mais il ne trouve personne. Les pères dont les noms sont rappelés au chapitre précédent, se sont confiés en Dieu et ont été délivrés : pour Lui, il est un ver et non point un homme ; son gosier est desséché à force de crier — son amour pour nous, son obéissance à son Père, surmontent tout ; il remporte la victoire en se soumettant, il s’assied dans une gloire aussi élevée que son abaissement et son obéissance ont été grands, seule juste récompense du fait qu’il a parfaitement glorifié Dieu, là où le péché l’avait déshonoré. La joie et les récompenses qui nous sont proposées ne sont jamais les motifs de la marche de la foi ; on sait bien qu’elles ne l’ont pas été pour Christ, mais elles ne le sont pas davantage pour nous : elles sont l’encouragement de ceux qui y marchent.

Jésus donc, ayant atteint la gloire qui lui était due, devient notre exemple dans les souffrances qu’il a traversées pour y arriver ; c’est pourquoi nous ne devons ni perdre courage ni nous lasser. Nous n’avons pas encore, comme Lui, perdu la vie pour glorifier Dieu et pour le servir. Il est remarquable de voir de quelle manière l’apôtre engage les Hébreux croyants à se débarrasser de toute entrave, soit péché soit difficulté, comme s’ils n’avaient rien à faire qu’à les rejeter comme un poids inutile. Et de fait, quand on regarde à Jésus, rien n’est plus facile ; quand on ne regarde pas à Lui, rien de plus impossible !

Il y a deux choses à rejeter : tout *fardeau* et le *péché* qui nous enlace les pieds (car il est question ici de celui qui court dans la lice). La chair, le coeur humain, s’occupe des soucis et des difficultés ; et plus on y pense, plus on en est chargé. Le coeur se trouve amorcé par les objets des convoitises, il ne s’en débarrasse pas ; la lutte s’engage contre un coeur qui aime la chose contre laquelle on lutte ; on ne se dégage pas de cette chose en pensée. En regardant à Jésus, le nouvel homme est actif ; il y a un objet nouveau qui nous décharge et nous détache de tout autre objet par une nouvelle affection, qui a sa place dans une nouvelle nature ; et, en Jésus Lui-même, vers lequel on regarde, il y a une force positive qui nous délivre.

C’est en rejetant tout, d’une manière absolue, qu’il est facile de se débarrasser de tout fardeau, en regardant à ce qui remplit le coeur d’autres objets et l’occupe ailleurs, à un autre objet opérant sur une nouvelle nature, objet qui possède une puissance positive, absorbant le coeur et excluant tous les objets qui n’agissent que sur la vieille nature. Il est facile de jeter loin ce qui pèse comme un fardeau. On juge de toutes choses suivant leur rapport avec le but qu’on veut atteindre. Si je cours dans la lice et que mes pensées sont toutes fixées sur le prix, je jette volontiers loin de moi un sac plein d’or ; ce sac est un fardeau. Mais il faut regarder à Jésus. En Lui, et en Lui seulement, on jette, et sans arrière-pensée, loin de soi toute entrave ; on ne combat pas le péché par la chair.

Mais il y a une autre espèce d’épreuves qui viennent du dehors ; on ne les rejette pas, il faut les subir. Christ, nous l’avons vu, a passé par ces épreuves. Nous n’avons pas, comme Lui, résisté jusqu’à verser notre sang plutôt que de manquer à la fidélité et à l’obéissance. Or Dieu agit dans ces épreuves comme un père ; il nous châtie : elles viennent peut-être, comme pour Job, de l’Ennemi, mais la main et la sagesse de Dieu y sont : il châtie ceux qu’il aime. On ne doit ni mépriser ces châtiments, ni être découragé quand on les souffre ; on ne doit pas les mépriser, car Il ne châtie pas sans motif ni sans cause ; et puis c’est *Dieu* qui le fait ; on ne doit pas être découragé parce qu’il châtie en amour.

Si nous perdons la vie pour le témoignage du Seigneur et en résistant au péché, le combat est terminé ; et ce n’est pas là un châtiment ; mais c’est la gloire de souffrir avec Christ. La mort, dans ce sens, est la négation du péché ; celui qui est mort est quitte du péché ; celui qui a souffert dans la chair en a fini avec le péché ; mais jusque-là, la chair, dans le sens pratique (car nous avons le droit de nous tenir pour morts) n’est pas encore détruite ; et Dieu sait réunir la manifestation de la fidélité du nouvel homme qui souffre pour le Seigneur, avec la discipline par laquelle la chair est matée. L’écharde de Paul, par exemple, réunissait ces deux choses : il souffrait dans l’exercice de son ministère ; car cette écharde était quelque chose qui tendait à le rendre méprisable lorsqu’il prêchait (et il l’endurait pour l’amour du Seigneur) ; mais en même temps, l’écharde tenait sa chair en échec.

Verset 9. Or, nous nous soumettons à nos parents selon la chair, qui nous disciplinent à leur gré. Combien plus devons-nous nous soumettre au Père des esprits (\*) qui veut nous rendre participants de sa propre sainteté. Remarquez ici la grâce à laquelle il est fait appel. Nous avons vu combien les Hébreux avaient besoin d’avertissements, la tendance qu’il y avait chez eux à faiblir dans la vie de la foi ; or le moyen de les empêcher de faillir n’est pas, sans doute, de leur épargner les avertissements, mais après tout, de placer l’âme pleinement en rapport avec la grâce. Cela seul peut donner de la force et du courage par la confiance en Dieu.

(\*) «Père des esprits» est simplement en contraste avec les «pères de notre chair».

Nous ne sommes pas venus à Sinaï, à la loi qui exige, mais à Sion, où Dieu a manifesté sa puissance en rétablissant Israël par sa grâce dans la personne du roi élu, lorsque, quant à la responsabilité du peuple, tout était entièrement perdu, toute relation avec Dieu impossible sur ce pied-là, car l’arche était perdue : il n’y avait plus de propitiation, plus de trône de Dieu au milieu du peuple ; Ichabod était écrit sur Israël.

Ainsi, en parlant de la sainteté, notre épître montre que Dieu est actif en amour envers les fidèles, même dans leurs souffrances. C’est Lui qui, non seulement leur a donné libre accès en sa présence par le sang et par la présence de Christ devant Lui pour eux, mais qui s’occupe continuellement de tous les détails de leur vie ; sa main est dans toutes leurs épreuves. Il pense constamment à eux, afin qu’ils participent à sa sainteté. Ce n’est pas ici exiger la sainteté de notre part, toute nécessaire qu’elle soit ; mais c’est afin de nous faire part de la sienne propre. Quelle grâce immense et parfaite ! quel moyen il emploie ! C’est le moyen de jouir parfaitement de Lui.

Verset 11. Dieu ne s’attend pas à ce que ces exercices soient agréables au moment où on y passe ; ils ne produiraient pas leur effet, s’ils l’étaient — mais ensuite, la volonté étant brisée, ils produisent les fruits paisibles de la justice ; l’orgueil de l’homme est abattu, quand il est forcé de se soumettre à ce qui est contraire à sa volonté. Dieu aussi prend une plus grande — toujours plus précieuse — place dans ses pensées et dans sa vie.

Verset 12. Sur le principe de la grâce, les Hébreux sont donc exhortés à s’encourager dans le chemin de la foi, et à veiller à ce que le péché ne bourgeonne pas au milieu d’eux, soit si quelqu’un d’entre eux cédait aux convoitises de la chair, soit s’il renonçait aux privilèges chrétiens pour quelque chose dans ce monde ; ils doivent marcher avec un tel courage que l’évidence de leur bonheur et de leur joie (laquelle est toujours un témoignage clair et qui remporte la victoire sur l’Ennemi) fasse sentir aux faibles que c’est aussi là leur propre portion assurée ; et ainsi leur seront administrées la force et la guérison et non le découragement. Il faut rendre facile aux âmes faibles et boiteuses le chemin de la foi quant à leurs circonstances ; il faut en faire pour elles un chemin battu ; elles sentiront alors plus que les âmes fortes combien un tel chemin est bon et précieux !

Le motif qui est donné pour qu’on marche ainsi, nous l’avons dit, c’est la grâce ; mais elle prend ici une forme qui demande à être considérée un peu en détail.

Nous ne sommes pas, est-il dit, venus à Sinaï. Là les terreurs de la majesté de Dieu tenaient l’homme à distance ; personne ne devait s’approcher de Lui ; Moïse même craignait et tremblait devant la présence de Jéhovah. Ce n’est pas là que le chrétien est amené ; mais en contraste avec de telles relations avec Dieu, l’état millénaire tout entier est développé dans toutes ses parties, mais ces diverses parties sont connues maintenant, en espérance. Nous appartenons à cet ordre nouveau ; mais évidemment cet état de choses n’est pas encore établi, savoir : Sion ; la Jérusalem céleste ; les anges, l’Assemblée universelle ; l’Assemblée des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux ; Dieu juge de tous ; les esprits des justes consommés ; Jésus médiateur d’une nouvelle alliance ; et finalement le sang d’aspersion, qui parle mieux qu’Abel.

Nous avons parlé de Sion comme principe ; c’est l’intervention de la grâce souveraine (dans le Roi) après la ruine et au milieu de la ruine d’Israël, rétablissant le peuple selon les conseils de Dieu en gloire, et les relations de ce peuple avec Dieu Lui-même : c’est le repos de Dieu sur la terre, siège de la puissance royale du Messie. Mais nous le savons, l’étendue de la terre est loin de former les limites de l’héritage du Seigneur. Sion en bas est le repos de l’Éternel ; elle n’est pas la cité du Dieu vivant — la Jérusalem céleste, la capitale céleste pour ainsi dire de son royaume, la cité qui a des fondements, dont Lui-même est le fondateur et l’architecte.

Ayant nommé la Sion d’en bas, l’auteur passe naturellement à la Jérusalem d’en haut ; mais ceci l’introduit dans le ciel, et il se trouve avec tout le peuple de Dieu, au milieu d’une multitude d’anges, la grande assemblée universelle (\*) du monde invisible. Ici, cependant, il y a un objet tout particulier de ses regards, dans cette scène merveilleuse et céleste ; c’est l’Assemblée des premiers-nés, dont les noms sont écrits dans les cieux. Ils ne sont pas nés dans le ciel, des indigènes comme les anges gardés de Dieu sans chute ; ces premiers-nés sont les objets des conseils de Dieu ; ce n’est pas seulement qu’ils arrivent dans le ciel, ils sont les glorieux héritiers et premiers-nés de Dieu, selon les conseils éternels d’après lesquels ils sont enregistrés dans les cieux ; l’Assemblée des objets de la grâce, maintenant appelée en Christ, appartient au ciel par la grâce ; ils ne sont pas les objets des promesses, qui, n’ayant pas reçu l’effet des promesses sur la terre, ne manquent pas d’en jouir dans le ciel ; ils n’ont à attendre aucune autre patrie ou bourgeoisie que le ciel ; les promesses ne leur ont pas été adressées ; ils n’ont aucune place sur la terre, le ciel leur est préparé par Dieu Lui-même ; leurs noms sont inscrits dans le ciel par Lui. Cette position des premiers-nés est la position la plus élevée dans les cieux, au-dessus des voies de Dieu quant à son gouvernement, quant aux promesses et à la loi sur la terre.

(\*) Le mot traduit ici «assemblée» s’employait pour l’assemblée de tous les États de la Grèce ; pour les «premiers-nés» le mot est le même que pour l’assemblée des citoyens d’un État particulier.

Ceci conduit le spectateur de cette gloire à Dieu Lui-même ; mais lorsque nous sommes arrivés au point le plus élevé, à ce qu’il y a de plus excellent dans la grâce, Dieu se présente à nous sous un autre caractère, savoir sous le caractère de Juge de tous, comme regardant d’en haut pour juger tout ce qui est en bas. Nous sommes introduits ainsi devant une autre catégorie de ces bienheureux habitants de la gloire céleste : ceux que le juste Juge a reconnus comme siens avant que l’Assemblée céleste fût révélée ; les esprits des justes consommés. Ils avaient achevé leur course ; ils avaient vaincu dans le combat ; ils n’attendaient que la gloire. Eux, ils avaient été en rapport avec les voies de Dieu sur la terre ; mais, fidèles avant que le temps fût arrivé pour la bénir, ils avaient leur portion et leur repos dans le ciel.

Cependant Dieu voulait bénir la terre ; il ne pouvait le faire selon la responsabilité de l’homme ; son peuple même n’était que comme l’herbe ; Dieu voulait donc établir une nouvelle alliance avec Israël, alliance de pardon et selon laquelle il écrirait la loi dans les coeurs de son peuple. Le Médiateur de cette alliance nouvelle avait déjà paru, et avait fait tout ce qui était nécessaire pour l’établir : les saints parmi les Hébreux étaient venus au Médiateur de la nouvelle alliance ; ainsi la bénédiction était préparée pour la terre, et lui était assurée.

Enfin, le sang de Jésus avait été répandu sur la terre, comme celui d’Abel par Caïn ; mais au lieu de crier de la terre en demandant la vengeance, et de rendre un Caïn vagabond et fugitif sur la terre, type frappant du Juif coupable de la mort de Jésus, c’est la grâce qui parle ; et le sang répandu crie pour obtenir le pardon et la paix de ceux qui l’ont versé.

On remarquera que, tout en parlant des diverses parties de la bénédiction millénaire, la Parole donne tout ici selon l’état actuel des choses, avant l’arrivée de cette période de bénédiction de la part de Dieu. Nous sommes entrés dans cet état de bénédiction quant à nos relations ; mais il n’est parlé ici que des esprits des justes de l’Ancien Testament et du Médiateur de la nouvelle alliance ; l’alliance elle-même n’est pas établie ; le sang crie, mais la réponse de la bénédiction terrestre n’est pas encore arrivée. Cela se comprend : ce qui est dit exprime l’état de choses précisément comme il existe, et même jette une grande lumière sur la position des chrétiens hébreux et sur la doctrine de l’épître. Il s’agit pour eux surtout de ne pas se détourner de Celui qui parlait du ciel ; c’est avec Celui-là qu’ils ont affaire. Nous les avons vus liés à tout ce qui avait précédé le témoignage du Seigneur sur la terre ; mais, de fait, dans le temps présent, ils ont affaire avec le Seigneur Lui-même parlant du ciel. Autrefois l’Éternel leur avait parlé sur la terre. Sa voix alors ébranla la terre ; maintenant, parlant avec l’autorité de la grâce et étant dans le ciel, il annonçait la dissolution de tout ce sur quoi la chair pouvait s’appuyer, ou sur quoi la créature pouvait faire reposer son espérance.

Tout ce qui peut être ébranlé sera dissous. Combien il est plus fatal de se détourner de Celui qui parle maintenant, qu’il ne l’était de se détourner des commandements de Sinaï même. Cet ébranlement de toutes choses (soit ici, soit dans le passage analogue en 2 Pierre) va évidemment plus loin que le judaïsme, mais s’y applique d’une manière toute particulière. Le judaïsme était le système et le cadre des relations de Dieu avec les hommes sur la terre, selon le principe de leur responsabilité. Tout ceci était de la première création ; mais les sources en étaient empoisonnées ; le ciel, siège de la puissance de l’Ennemi, pervertissait et corrompait ; le coeur de l’homme sur la terre était corrompu et rebelle : Dieu donc maintenant va tout ébranler et tout changer ; le résultat sera une nouvelle création, dans laquelle la justice habitera.

En attendant, les prémices de cette nouvelle création se formaient ; Dieu formait dans le christianisme la partie céleste du royaume inébranlable, et le judaïsme, centre du système terrestre et de responsabilité humaine, s’en allait. L’écrivain inspiré annonce, par conséquent, l’ébranlement de tout ; il annonce que tout ce qui existe, comme création actuelle, sera mis de côté. Quant au fait actuel, il dit seulement que nous recevons «un royaume inébranlable», et nous appelle à servir Dieu avec une vraie piété, puisque notre Dieu est un feu consumant : non pas Dieu hors de Christ, ainsi qu’on le dit, mais notre Dieu. L’expression de «feu consumant» dépeint son caractère en sainte majesté et en juste jugement du mal.

# CHAPITRE 13

Dans ce chapitre, il y a plus d’une vérité qu’il importe de remarquer. Les exhortations sont aussi simples qu’importantes et n’exigent pas beaucoup d’explications. Elles restent dans les limites de la sphère de l’épître tout entière, sphère comprenant ce qui se rapporte au chemin du chrétien dans sa marche ici-bas, non ce qui découle de l’union avec Christ dans les lieux célestes. L’amour fraternel, l’hospitalité, le soin des prisonniers, le maintien strict du lien du mariage et la pureté individuelle, se garder de l’avarice : tels sont les sujets de l’exhortation, tous importants et liés à la marche d’un chrétien que caractérise un esprit de grâce ; mais ils ne sont pas tirés des sources et des principes plus élevés et plus célestes de la vie chrétienne, tels que nous les voyons dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens. Les exhortations ne sont même pas telles que celles de l’épître aux Romains, quoiqu’elles y ressemblent davantage ; en effet, c’est en général à la vie en Christ dans ce monde que s’arrête cette dernière épître, qui nous présente la résurrection de Christ sans aller jusqu’à son ascension (\*). Les exhortations qui suivent se rapportent aux circonstances dans lesquelles se trouvaient les Hébreux et ont trait à l’abolition et au jugement alors prochains du judaïsme, duquel ils avaient maintenant à se séparer définitivement.

(\*) Il n’est parlé de l’ascension qu’au chapitre 8, verset 34, outre une allusion au chapitre 10, verset 6.

En les exhortant (v. 7) à se souvenir de ceux qui avaient conduit le troupeau, l’épître parle des conducteurs qui étaient déjà délogés — au verset 17 par contre, des vivants ; l’issue de leur foi était un bel encouragement, pour que d’autres marchassent sur leurs traces d’après les principes de la foi qui les avaient conduits à ce beau résultat.

Ensuite, l’auteur rappelle que Christ ne change pas : il est le même hier, aujourd’hui, et éternellement (v. 8). Il veut qu’on demeure dans la simplicité et l’intégrité de la foi ; rien, plus que la recherche inquiète de quelque chose de nouveau, «des doctrines diverses et étrangères», ne démontre que le coeur ne possède pas en pratique ce qui donne le repos en Christ ; qu’il ne réalise pas ce qu’est Christ. Croître dans la connaissance de Christ, c’est notre vie et notre privilège ; la recherche des nouveautés étrangères à Lui est la preuve qu’il ne nous satisfait pas. Or, celui qui ne se contente pas de Jésus ne le connaît pas, ou du moins l’a oublié ; il est impossible de jouir de Lui, sans sentir qu’il est tout, c’est-à-dire, qu’il nous satisfait et qu’il exclut par sa nature toute autre chose.

Or, quant au judaïsme, où les Hébreux étaient naturellement disposés à chercher la satisfaction de la chair, l’apôtre va plus loin. Ils n’étaient plus des Juifs ayant le vrai culte de Dieu, culte privilégié, auquel d’autres n’avaient pas le droit de participer : l’autel divin appartenait maintenant aux chrétiens : eux seuls avaient le droit d’y avoir part. Un culte terrestre, où l’on n’entrait pas au-dedans du voile, en présence même de Dieu dans le sanctuaire — un culte qui avait sa gloire mondaine, qui tenait aux éléments de ce monde et trouvait sa place dans ce monde, ne pouvait plus subsister. Or maintenant nous sommes, ou dans le ciel, ou sous la croix et sous l’opprobre. Le grand sacrifice pour le péché a été offert : mais ce sacrifice, par son efficace, introduit dans le sanctuaire, dans le ciel même, où le sang a été porté ; et, d’un autre côté il nous sort hors du camp, hors d’un peuple religieux rattaché à ce monde, et nous nous trouvons ainsi dans l’opprobre, dans la réjection sur la terre. C’est la part du Christ. Dans le ciel, il est accepté : il y est entré avec son propre sang ; sur la terre, il a été jeté dehors et méprisé.

Une religion mondaine qui consiste en un système où le monde peut marcher et où l’élément religieux est adapté à l’homme sur la terre, est la négation du christianisme.

Ici-bas nous n’avons point de cité permanente nous cherchons celle qui est à venir. Par Christ, nous offrons nos sacrifices d’actions de grâces et de louanges ; — en faisant part aussi de nos biens aux autres, en faisant le bien de toutes manières, nous offrons des sacrifices auxquels Dieu prend plaisir (v. 16).

Ensuite, les croyants sont exhortés à obéir à ceux qui veillent sur les âmes comme responsables à Dieu, et qui vont devant les saints pour les conduire. Cette obéissance est une preuve d’un esprit humble de grâce, qui ne cherche qu’à plaire au Seigneur.

Le sentiment de cette responsabilité fait que Paul demande les prières des saints, mais en disant qu’il est assuré d’avoir une bonne conscience. On sert Dieu, on agit pour lui, quand il n’est pas obligé d’agir sur nous ; c’est-à-dire, l’Esprit de Dieu agit par notre moyen, quand il n’a pas à nous occuper de nous-mêmes. Dans ce dernier cas, on ne saurait demander les prières des saints comme ouvrier ; nous ne pouvons nous dire ouvriers pour Dieu, lorsque l’Esprit nous travaille dans notre conscience ; quand la conscience est bonne, on peut demander les prières des saints sans arrière-pensée. L’apôtre les demandait d’autant plus qu’il espérait ainsi les revoir plus tôt.

Enfin, Paul souhaite aux Hébreux la bénédiction ; il donne à Dieu le titre qu’il lui attribue si souvent, celui de «Dieu de paix». Au milieu des exercices de coeur à l’égard des Hébreux, au milieu des raisonnements pour garantir leur amour du refroidissement, au milieu des incertitudes morales qui affaiblissaient la marche de ces chrétiens, et de leurs épreuves, lorsque s’écroulait ce qu’ils considéraient comme stable et saint, ce titre a un caractère particulièrement précieux.

L’Esprit les place aussi en présence d’un Christ ressuscité, d’un Dieu qui avait fondé et assuré la paix dans la mort de Christ, et en avait donné la preuve dans sa résurrection ; il l’avait ramené d’entre les morts, selon la puissance du sang de l’alliance éternelle (\*). Sur ce sang, le peuple croyant pouvait fonder une espérance que rien n’était capable d’ébranler. Car ce n’étaient pas, comme à Sinaï, des promesses établies sous condition de l’obéissance du peuple, mais une espérance fondée sur la rançon payée, sur l’expiation parfaite de leur désobéissance. C’était ainsi une bénédiction immuable ; l’alliance (de même que l’héritage et la rédemption) était éternelle. L’auteur de l’épître demande que le Dieu qui avait opéré cela agît dans les croyants Hébreux pour leur accorder la pleine force et l’énergie pour l’accomplissement de sa volonté, opérant Lui-même en eux ce qui était agréable devant Lui.

(\*) Le mot «éternel» est caractéristique dans l’épître aux Hébreux, en contraste avec un système qui disparaissait. Cette épître parle d’une rédemption éternelle, de l’héritage éternel et même de l’Esprit éternel.

Il les exhorte à écouter l’exhortation ; il ne leur avait envoyé que quelques paroles.

Il veut que les Hébreux sachent bien que Timothée avait été mis en liberté : l’apôtre lui-même l’avait été déjà ; il était en Italie. Ces circonstances tendent à confirmer la pensée que c’est l’apôtre Paul qui a écrit cette lettre, point très intéressant, quoiqu’il ne change en rien l’autorité de l’épître elle-même, car c’est l’Esprit de Dieu qui partout donne sa propre autorité à la Parole.